



LA MÉTÉO: PLUIE
MINIMUM: 0°, MAXIMUM: 2°
DEMAIN: DÉGAGEMENT DÉTAILS PAGE A 2

LOUEZ-EN UNE...
la Belle
PONTIAC-BUICK LTÉE
845-1651 — 351-6340

35cents

Hors de la zone métropolitaine: 45 cents
Ailleurs au Québec: 50 cents, Îles de La Madeleine: 90 cents

La privatisation de Quebecair

Bourassa est prêt à passer aux actes

■ Le transporteur aérien Quebecair sera vendu au secteur privé, a assuré hier le premier ministre du Québec.

MAURICE GIRARD
de la Presse Canadienne

Au cours des dernières semaines, des compagnies du secteur privé ont entrepris des pourparlers « très préliminaires

et très embryonnaires », a indiqué M. Robert Bourassa. Par contre, « tout ça peut débloquer très rapidement parce qu'il y a eu des développements depuis quelques jours », a-t-il ajouté au cours d'une conférence de presse qui lui a permis de faire le bilan de son premier mois de pouvoir à Québec.

Prudent, le premier ministre n'a pas

voulu identifier le ou les acheteurs potentiels, ni faire état des négociations. « Je connais la réponse, mais je ne peux pas vous en dire plus. Ce sont des dossiers (Quebecair et d'autres privatisations) qui sont très fortement dans l'actualité et je ne voudrais pas, par une déclaration prématurée, nuire à leur évolution. » Les négociations des derniers jours pourraient, dit-il, accélérer

le processus de privatisation comme le ralentir.

Des conditions

Plusieurs conditions seront rattachées à une éventuelle privatisation de Quebecair, comme d'ailleurs à plusieurs autres sociétés d'État qui passeront aux mains de l'entreprise privée dans les prochains mois. Certes, « il y a

le prix qu'il faut regarder, comme dans toutes ces négociations-là ». Mais, l'État doit également tenir compte d'autres facteurs tout aussi importants: les services à la clientèle, la préservation d'emplois et la localisation du siège social.

Dans le cas de Quebecair, M. Bourassa voit BOURASSA en A 2

AUJOURD'HUI

● CRUISE

C'est demain qu'aura lieu le premier d'une série de quatre essais des missiles Cruise au-dessus du territoire canadien prévus pour 1986.

page A 2

● ÉCRASEMENT

Deux Canadiens, dont un journaliste pigiste originaire de Montréal, sont au nombre des 93 victimes de l'écrasement d'un avion Caravelle survenu samedi au Guatemala.

page A 10

● DORVAL

Les maires du West-Island se disent inquiets en ce qui concerne l'avenir de l'aéroport de Dorval et entendent lutter farouchement pour la survie des installations aéroportuaires.

page A 3

● VIVRE AVEC LA LOI

LA PRESSE entreprend aujourd'hui la publication de la première de 10 leçons du cours « Vivre avec la loi ». Cette première leçon est consacrée à notre système judiciaire.

page A 16

● L'AUTOMOBILE

Si les salons de l'auto sont loin de faire l'unanimité, certains n'y voyant qu'une opération commerciale, ils ont cependant la qualité d'être une source appréciable d'informations.

page B 1

La nouvelle priorité de l'UQAM: la recherche

■ Secouant une image surannée de super-cégep contestataire, l'Université du Québec à Montréal se lance à fond de train dans les activités de recherche. Celles-ci devraient doubler d'ici à trois ans.

ANDRÉ NOËL

Le plan de développement pour les années 1985-1988, qui doit être déposé bientôt au conseil d'administration, prévoit que le nombre de programmes de maîtrise et de doctorat passera de 33 à une soixantaine.

L'UQAM compte aussi continuer à accroître le montant des subventions extérieures pour ses recherches. L'année dernière, elle a profité d'une augmentation de 41 p. cent du montant des subventions versées par les grands pourvoyeurs de fonds. Les subventions sont ainsi passées à \$6,5 millions.

En dépit d'une période de compression, et bien que les mêmes organismes aient gelé leurs subventions destinées à d'autres universités, l'UQAM, elle, s'attend encore à une hausse substantielle cette année.

« Nous sommes encore petits — pour ce qui est de la recherche —, mais nous essayons plus fort », a expliqué la doyenne des études avancées et de la

recherche, Monique Lefebvre-Pinard, au cours d'une entrevue.

« L'UQAM a longtemps eu une image d'université jeune et turbulente, a-t-elle ajouté. Mais depuis quelques années, nous effectuons un virage à toute allure. La rapidité de notre développement en recherche est tout à fait unique. »

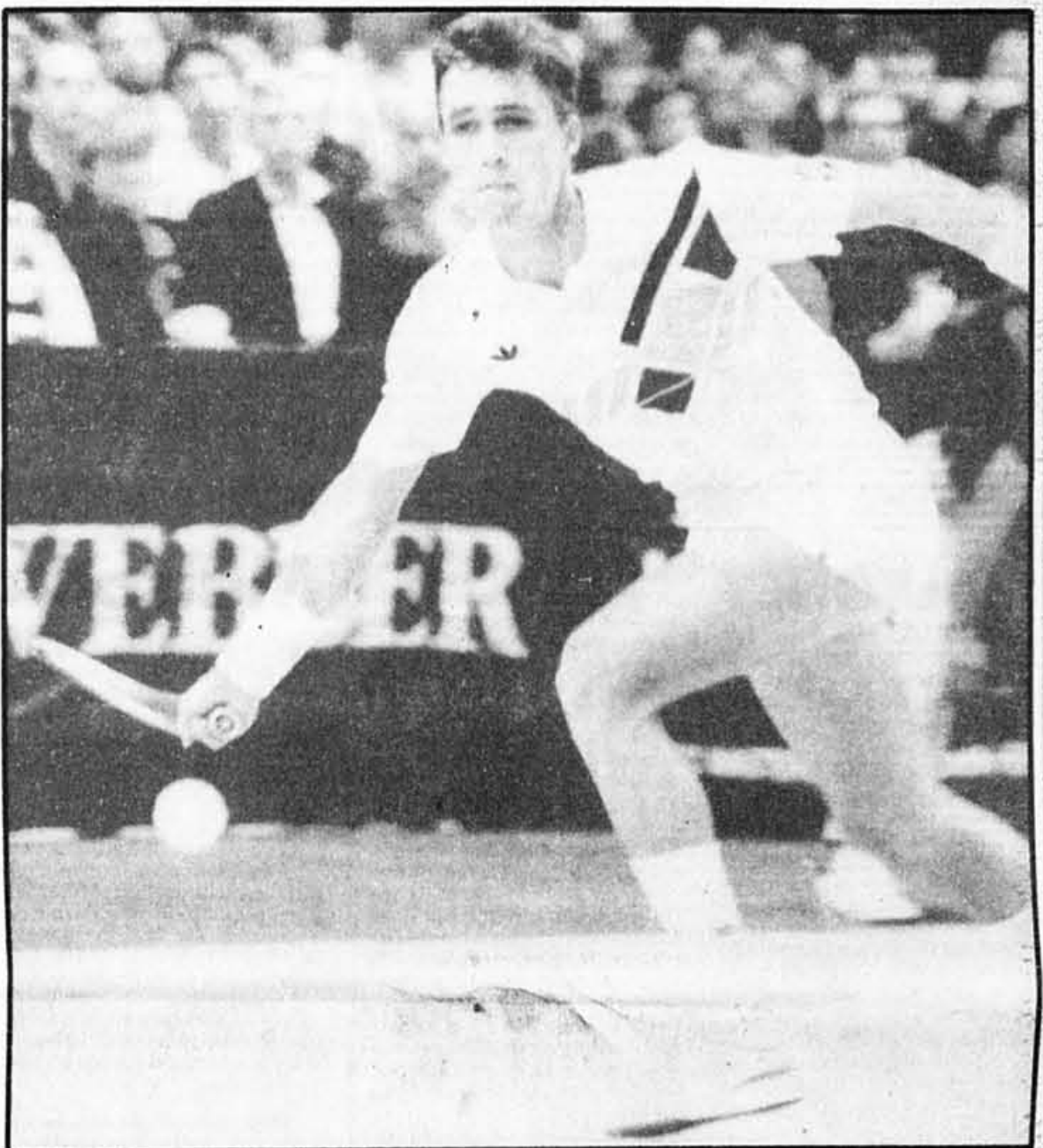
L'Université du Québec est un produit de la révolution tranquille qui a commencé dans les années 60 et qui a vu l'établissement du ministère de l'Éducation, la création des cégeps et l'instauration de la gratuité jusqu'à l'université.

Son premier objectif a longtemps été d'augmenter l'accessibilité aux études universitaires, alors que le Québec accusait un retard par rapport aux autres provinces. Maintenant, l'accroissement des études de maîtrise et de doctorat, ainsi que des activités de recherche, a été fixé comme la priorité numéro un.

Actuellement, l'UQAM compte seulement 2 151 étudiants en maîtrise et 240 en doctorat, sur une population totale d'environ 35 000 étudiants. Hormis les 27 programmes de maîtrise, elle n'offre que sept programmes de doctorat, soit

voir L'UQAM en A 2

IVAN LENDL, LE NUMÉRO 1



Ivan Lendl a effacé tous les doutes: il est bien le numéro 1 du tennis mondial. La victoire en trois sets qu'il a arrachée à Boris Becker en finale du prestigieux Masters hier après-midi à New York n'a jamais fait l'ombre d'un doute. « Il l'a endormi avant de le découper au bistouri », analyse Gilles Blanchard. *Tabloid Sports*, pages 8 et 9. photolaser AP

La situation est de plus en plus confuse au Sud-Yémen

d'après AFP, Reuter et UPI

■ La situation paraissait de plus en plus confuse, hier soir, au Sud-Yémen, où des combats entre factions rivales font rage depuis une semaine tandis que des rapports contradictoires circulent sur l'évolution des événements.

Pour l'instant, on ignore quelle faction a pu réellement prendre le dessus: la radio nationale, dont des opposants ont pris le contrôle pour annoncer la chute du président Ali Nasser Mohammed, a cessé ses émissions sans explications quelques heures plus tard tandis que la télévision éthiopienne annonçait le retour du président Ali Nasser Mohammed à Aden.

Selon la télévision éthiopienne, le président Ali Nasser a effectué une brève visite en Éthiopie, où il s'est entretenu de la crise au Sud-Yémen avec le chef de l'État éthiopien, Mengistu Haile Mariam. À l'issue de son séjour à Addis Abeba, M. Ali Nasser s'est rendu au Nord-Yémen, selon un spécialiste israélien des écoutes radio.

En attendant, les combats se poursuivent et ont déjà fait 7 000 à 9 000 morts et blessés, selon des sources informées à Sanaa (Nord-Yémen) citées par l'Agence de presse du Golfe (GNA). Neuf Canadiens ont été évacués de la capitale du Sud-Yémen, a fait savoir hier un porte-parole du ministère canadien des

Relations extérieures. Un seul Canadien se trouve encore à Aden, selon ce même porte-parole. Il s'agit de Brian Wannop, qui travaille au Sud-Yémen dans le cadre du programme de développement de l'ONU. Il a préféré rester sur place.

Neuf autres Canadiens, oeuvrant dans le domaine pétrolier, se trouvent dans d'autres régions du pays. Ces régions ne sont pas directement touchées par les combats, a précisé le ministère canadien.

Le *Britannia*, yacht de la reine d'Angleterre, a continué ses opérations d'évacuation des résidents étrangers au Sud-Yémen, re-

voir SUD-YÉMEN en A 2



Ali Nasser Mohammed

photolaser Reuter

PENDANT QUE L'OPPOSITION FOURBIT SES ARMES Mulroney critique la presse

d'après CP

■ OTTAWA — Au terme d'un caucus conservateur de deux jours, le premier ministre Brian Mulroney a déclaré, hier, que la tribune parlementaire, à Ottawa, était « pas mal négative » à l'endroit de son gouvernement et n'avait pas porté toute l'attention voulue à ses « grandes réalisations » en matière de création d'emplois, de réconciliation nationale et de relations extérieures.

« Nous connaissons les problèmes que nous avons à surmonter à la tribune parlementaire », a dit M. Mulroney aux journalistes, au lendemain d'un deuxième sondage indiquant que son parti accusait un retard sur les libéraux.

Ces derniers, ainsi que les néo-démocrates,

étaient également en caucus au cours du week-end, et les deux partis d'opposition menacent de paralyser les travaux parlementaires à propos des audiences qui doivent se tenir sur la vente de la société De Havilland.

Quant au premier ministre, il a précisé aux journalistes: « Nous connaissons les obstacles que nous avons à affronter. Nous ne sommes pas des enfants. Nous comprenons vos obligations et nous assumons les nôtres mais nous avons un message à livrer et nous allons le livrer, vous pouvez en être assurés. »

Quand on lui a demandé si un remaniement ministériel ne serait pas d'une quelconque utilité, il a répliqué: « Un changement dans la tribune parlementaire serait peut-être bien l'affaire. »

Les remarques de M. Mulroney survenaient au lendemain du dévoilement des résultats d'un sondage démontrant une chute constante du Parti conservateur (36 p. cent des intentions de vote chez les électeurs certains de leur choix), alors que les libéraux dirigés par John Turner recueillent 38 p. cent.

Mais ces résultats ne semblent pas inquiéter outre mesure le premier ministre, pas plus que le présumé « négativisme » de la presse nationale.

« C'est un secret de polichinelle, a ajouté M. Mulroney, que la victoire libérale au Québec, comme celle en Ontario, ont donné au parti libéral national un avantage assez considérable et c'est normal qu'il en soit ainsi, ça

voir MULRONEY en A 2



SOMMAIRE

Annonces classées	C 4 à C 8
Arts et spectacles	C 9
— Informations	B 5 à B 7
Décès, naissances, etc.	C 9
Échecs	C 8
Économie	C 1 à C 3
Editorial	A 8
Êtes-vous observateur?	C 4
Horoscope	C 5
L'auto	B 1 à B 3
Le monde	A 11
Loteries - résultats:	A 4
Mots croisés	C 6
« Mot mystère »	C 6
Quoi faire aujourd'hui	A 12
Tribune libre	A 7

TABLOID SPORTS

Bandes dessinées	12 et 13
Mots croisés	18

HAÏTI 449\$

Tarif minimum en vigueur jusqu'au 31 mars 1986.
Pour les autres conditions, consultez votre agent de voyages ou Air Canada au 931-4411. Mentionnez le DRF 13009.

AIR CANADA

BOURASSA

SUITE DE LA PAGE A 1

sa a indiqué que la transaction sera permise « à la condition que les services aux régions éloignées soient maintenus, que les emplois soient sauvegardés, sans compter la question du siège social et du prix de vente ». M. Bourassa veut éviter qu'à la suite d'une privatisation, des régions comme par exemple la Gaspésie et le Lac-Saint-Jean soient privées de services aériens adéquats. « Ce ne sont pas des dossiers qu'on peut régler en un tour de main », dit-il.

Symbole de cette forme de nationalisme économique défendu par le Parti québécois, le dossier Québécois est passé de rebondissement en rebondissement au cours des dernières années. Pour leur part, les libéraux n'ont jamais caché leur intention de rendre au secteur privé une entreprise qui a coûté cher, selon eux, aux contribuables québécois. La prise de contrôle du transporteur aérien Nordair par la ligne aérienne Canadien Pacifique facilite la concrétisation de leur projet. Le gouvernement semble donc prêt à passer aux actes.

Élection partielle

Mais, auparavant, le gouvernement devrait rendre public que sa politique de privatisation qui sera connue à l'issue du conseil des ministres du début de février. Entre-temps, Robert Bourassa aura eu le temps de se faire élire à l'Assemblée nationale.

En effet, c'est peu après 20 h, ce soir, que les 42 514 électeurs de Saint-Laurent devraient rectifier ce que le premier ministre a baptisé « la petite erreur de parcours » du 2 décembre. De façon presque certaine, Robert

Bourassa deviendra, ce soir, le 99^e député de son parti à se faire élire, 48 jours après avoir mené ses troupes à une victoire décisive aux élections générales du mois dernier.

Hier, pour marquer la fin d'une campagne électorale qui n'a pas soulevé l'intérêt dans la population, on avait organisé un brunch auquel ont discrètement assisté quatre ministres : Lise Bacon (vice-premier ministre et ministre des Affaires culturelles), Thérèse Lavoie-Roux (Affaires sociales) et Pierre Fortier (délégué à la Privatisation). M. Herbert Marx (Justice) l'avait accueilli quelques minutes plus tôt à une synagogue du comté.

M. Bourassa a été présenté par le député sortant, Germain Leduc, qui s'est curieusement senti obligé de préciser à deux reprises qu'il n'avait pas été contraint de laisser sa place à son chef : « En aucun temps, je n'ai subi de pression ; il n'y a pas eu de tordage de bras. J'ai pris ma décision en toute quiétude, il n'y a pas eu de pression sur moi pour que je cède mon siège ». Comme s'il pensait n'avoir pas convaincu tout le monde, le député sortant est revenu à la charge un peu plus tard dans son discours : « J'ai offert mon siège en toute liberté. Personne n'a fait de pression sur moi ». A entendre M. Leduc se répéter, certains ont commencé à froncer les sourcils, un peu étonnés.

Pour sa part, Robert Bourassa a fait inlassablement campagne en solitaire dans cette circonscription multi- raciale et très industrialisée de l'ouest de Montréal, sans l'aide d'aucun de ses ministres. Il a tout de même pris six jours de congé pendant le temps des fêtes (il n'a pas fait campagne le jour de l'An, contrairement à ce qui a été écrit).

Les essais du Cruise reprennent

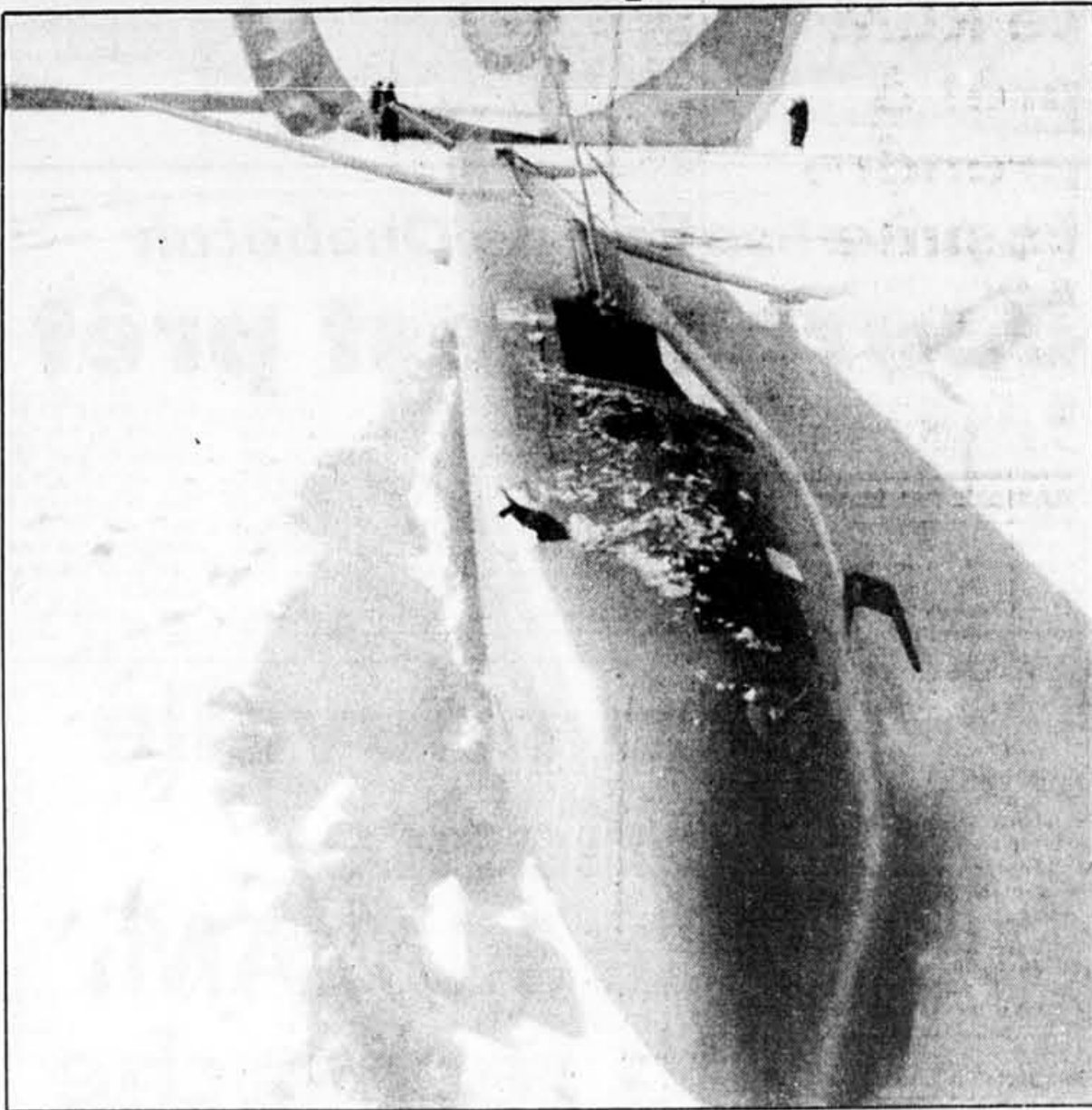
■ EDMONTON (PC) — Le premier d'une série de quatre essais du missile Cruise, prévus pour 1986, sera effectué demain au-dessus de l'Ouest canadien. Cette annonce a été faite dimanche, dans un communiqué de presse, par les Forces armées canadiennes.

Bien que la route exacte puisse varier légèrement, le corridor de sécurité prévu pour ces essais est le même que celui qui était prévu pour les quatre tests effectués en 1983. Les missiles seront lancés à partir d'un appareil B-52, au moment où il survolera la mer de Beaufort. Ils suivront la vallée du fleuve Mackenzie, longeront les Rocheuses et se dirigeront vers l'est en direction de la base des Forces armées canadiennes de Cold Lake, en Alberta.

Au cours du premier test, des avions canadiens entreprendront une mission d'essai visant à intercepter le missile. D'autres avions de NORAD (traité sur la défense entre le Canada et les États-Unis), dont des avions de combat américains, participeront aux prochains tests.

La sécurité fait toujours l'objet d'une grande attention au cours des essais : le missile ne s'approchera pas de plus de huit km de toute zone habitée. Un avion surveillera l'espace aérien réservé tandis qu'un autre suivra les missiles au cours de leur vol. Les missiles peuvent être freinés en tout temps à l'aide d'un parachute de sûreté.

Les groupements pacifistes ont déclaré pour leur part qu'ils se préparaient à une autre saison de protestations contre les essais.



C'est ainsi que l'on freine un missile Cruise: il suffit de lui faire déployer l'immense parachute caché dans son ventre. En 1986, il doit y avoir quatre essais de missiles Cruise au Canada, dont le premier aura lieu demain, dans l'Ouest. photolaser CP

MÊME L'EMPLACEMENT POURRAIT CHANGER

Maison de l'OSM: rien n'est acquis

■ Le gouvernement du Québec prendra une décision finale sur la construction d'une salle de concert de l'Orchestre symphonique de Montréal lors de la réunion du conseil des ministres prévue pour les 4 et 5 février.

C'est ce qu'a déclaré à la Presse Canadienne, le ministre des Affaires culturelles, Mme Lise Bacon, qui a affirmé n'avoir pas encore pris de décision à ce sujet.

« D'ailleurs, a souligné le ministre, l'emplacement retenu par le gouvernement Lévesque n'est pas le seul à l'étude à l'heure actuelle ».

Ainsi, il serait possible qu'une salle soit construite derrière la Place des Arts, sur un quadrilatère qui appartient présente-

ment à Hydro-Québec, a-t-elle expliqué.

« A mon arrivée au ministère, quel ne fut pas mon étonnement de constater qu'aucune étude n'avait été commandée sur la nécessité de construire une nouvelle salle, non plus que sur l'impact de cet éventuel amphithéâtre sur le fonctionnement de la Place des Arts », a-t-elle souligné.

De plus, croit-elle, le gouvernement doit se demander s'il est préférable d'investir dans le béton plutôt que d'orienter son action sur le mieux-être général des artistes.

Déjà, Mme Bacon a effectué une série de rencontres avec les divers partenaires impliqués dans la construction de la nouvelle salle: la firme Sofati, le président du Conseil exécutif de

la ville de Montréal, M. Yvon Lamarre, Hydro-Québec, la Société immobilière du Québec, l'OSM, le président de la Place des Arts, M. Guy Joron et les dirigeants de la Maison de la Musique.

« Il n'y a rien d'acquis, nous n'avons pas pris la décision de ne pas construire la nouvelle salle, comme nous n'avons pas pris la décision de la construire. L'essai d'être prête à faire une recommandation finale au conseil du début février. »

Le cas de la Maison de l'OSM n'est pas le seul dossier qui occupe actuellement le ministre.

« Lorsque je suis arrivée au ministère, j'ai constaté que l'on avait mis beaucoup de fers au feu, et qu'on les y avait laissés. L'essai accueilli d'avoir des gants suffisamment épais pour

les retirer du feu sans qu'ils ne se désagrègent. »

Mme Bacon ordonnait récemment l'arrêt des travaux de construction du Musée d'art contemporain, dont elle doit rencontrer le président, vendredi prochain.

« Quand au Musée de la civilisation (dont la construction est déjà commencée) on est encore à chercher un concept. On n'en a jamais mis un de l'avant qui ait été acceptable », a-t-elle soutenu.

Dans une critique ouverte à l'endroit de son prédécesseur, M. Clément Richard, Mme Bacon a souligné qu'il « construisait beaucoup mais, personnellement, je n'ai pas l'intention d'élever des monuments à mes oeuvres... »

— Presse Canadienne

MULRONEY

SUITE DE LA PAGE A 1

va être comme cela pendant plusieurs mois et ça va ensuite changer et on a amplement le temps d'atteindre nos objectifs. »

Le premier ministre est convaincu que la presse nationale se préoccupe davantage d'événements secondaires et oublie les choses essentielles. « La tribune parlementaire, a-t-il lancé, est davantage préoccupée par les histoires de thon avarié et il nous faudra donc attendre encore un peu avant de nous faire entendre convenablement. »

« Mais les Canadiens en général, a-t-il dit, devancent, je crois, les gens d'Ottawa et ils voient très bien ce qui se passe. »

Interrogé à savoir si la fermeture de la raffinerie Gulf de Montréal-Est et la vente de la société De Havilland n'avaient pas aussi desservi le gouvernement et terni son image, le premier ministre a admis que c'était peut-être possible. « C'est la première fois depuis 25 ans, a-t-il répliqué, qu'un gouvernement conservateur a été au pouvoir pour une période de plus de 12 mois. Nous sommes un nouveau groupe, a-t-il dit, avec des gens nouveaux au Québec et avec un nouvel ordre du jour et des priorités de changements, et il est évident que tout cela crée des problèmes. »

L'Opposition regimbe

Pour leur part, les libéraux et les neo-démocrates menacent de paralyser les travaux parlementaires, et de tenir, chacun de leur côté, des audiences publiques sur la transaction de la société De Havilland, si le gouvernement ne revient pas sur sa décision d'exclure certains témoins de la liste proposée au Comité spécial des Communies.

Au terme d'une réunion de deux jours du caucus libéral national, le chef de l'Opposition, M. John Turner, a fait connaître la position de son parti.

« Si lundi, a-t-il dit, nous n'obtenons pas de réponses favorables de la part du gouvernement quant à la comparaison des personnes opposées à la

transaction et au respect de la parole donnée, l'opposition libérale refusera de coopérer aux travaux parlementaires. »

M. Ed Broadbent, le chef du NDP, a pour sa part, après une réunion d'un jour avec ses troupes, tenu exactement le même langage et proféré les mêmes menaces.

En début d'après-midi hier, les leaders parlementaires des trois partis politiques fédéraux se sont brièvement rencontrés et, selon le représentant du NDP à cette réunion, M. Ian Deans, ils se seraient entendus partiellement au sujet des audiences d'un comité parlementaire chargé d'examiner la vente de la société De Havilland. Ils ont cependant promis de se revoir aujourd'hui pour discuter plus amplement de la question.

Au sujet du libre-échange, M. Broadbent a déclaré que les Canadiens avaient « tout à fait raison de ne pas faire confiance à M. Mulroney parce qu'un engagement final sur un libre-échange tous azimuts serait extrêmement préjudiciable pour l'avenir de ce pays. »

De son côté, même s'il a refusé de dire ce qu'il entendait faire pour démontrer clairement son incontentement et manifester son désaccord au Parlement, M. Turner a ajouté que son parti ne voulait d'aucune façon empêcher la tenue de la période quotidienne des questions, « le seul instrument valable pour l'Opposition de s'opposer au gouvernement », ce qui laissait sous-entendre que les autres travaux pouvaient être perturbés.

Par ailleurs, M. Turner a indiqué que son parti avait consacré plusieurs heures à tenter d'établir une politique cohérente sur le libre-échange. M. Turner a indiqué que ses collègues s'entendaient pour affirmer que toute cette question touchait beaucoup de gens, menaçait nos programmes sociaux et changeait, sans l'ombre d'un doute, la vision des autres pays à notre endroit.

« Il ne faut pas que les autres pays, a-t-il dit, en viennent à nous considérer comme le 51^e État américain », a dit M. Turner.

La Quotidienne
Tirage de samedi

à trois chiffres

107

à quatre chiffres

5843

LA MÉTÉO

Lundi 20 janvier 1986

AUJOURD'HUI: Min.: 0° Max.: 2°

PLUIE

DEMAIN: DÉGAGEMENT

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-7	-5	Ensoleillé
Outaouais	-2	2	Nuageux
Louiseville	-2	1	Neige
Caplan de l'Est	2	10	Pluie
Mauricie	2	6	Pluie
Québec	1	4	Pluie
Lac-Saint-Jean	-1	1	Pluie
Montréal	4	6	Pluie
Gaspésie	4	6	Pluie
Bas-Caraïbe	0	2	Pluie
Saguenay	0	2	Pluie

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	-6	9	Ensoleillé
Edmonton	-8	-3	Nuageux
Regina	-7	-4	Nuageux
Winnipeg	-10	-6	Nuageux
Toronto	-1	2	Pluie
Fredericton	0	2	Pluie
Halifax	1	6	Nuageux
Charlottetown	-1	0	Nuageux
Saint-Jean	-4	3	Nuageux

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	3	6	N.-Orléans	9	16
Buffalo	6	9	Pittsburgh	6	12
Chicago	7	9	S. Francisco	9	14
Miami	19	26	Washington	4	8
New York	8	11	Dallas	10	14

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	4	6	Madrid	-2	11
Athènes	3	12	Moscou	-21	-17
Acapulco	18	32	Mexico	6	22
Berlin	2	5	Oslo	-14	-6
Bruxelles	1	9	Paris	3	11
Buenos Aires	13	24	Rome	-4	12
Copenhague	-5	3	Séoul	-3	6
Genève	-7	3	Stockholm	-6	-2
Hong Kong	17	22	Tokyo	2	9
Le Caire	8	19	Trinidad	24	29
Lisbonne	7	13	Vienne	-5	-1
Londres	10	11			

un communiqué annonçant que le président du Sud-Yémen avait été éliminé du pouvoir. La tentative de coup d'État qu'a dirigée Ali Nasser Mohamed pour s'attribuer un pouvoir personnel a été anéantie, affirmait le communiqué, qui annonçait la mise en place d'un pouvoir collectif formé par le Parti socialiste yéménite (PSY), déjà au pouvoir auparavant. Le régime reste le même, ajoutait le texte, lu par un speaker qui ne s'est pas identifié.

Dans les heures suivantes, la radio a poursuivi la diffusion de messages de soutien à la direction collégiale du bureau politique du PSY, de chants patriotiques et de condamnations de M. Ali Nasser, qualifié de tyran.

Elle a d'autre part rendu hommage aux pays du bloc socialiste, particulièrement à l'URSS, soulignant sa volonté de développer ses relations d'amitié avec Moscou. Mais, hier soir, Radio-Aden a brusquement cessé ses émissions.

À Addis Abeba, la télévision éthiopienne a indiqué que le président Ali Nasser, lors d'une courte visite de travail en Éthiopie, avait rencontré le président Mengistu et s'était vu assuré du soutien total de l'Éthiopie. Un traité tripartite lie depuis 1981 l'Éthiopie, le Sud-Yémen et la Libye et prévoit une assistance mutuelle en cas de crise.

Le départ pour l'Éthiopie de M. Ali Nasser avait été annoncé samedi par le spécialiste israë-

lien des écoutes radio, Michael Gurdus, cité par la radio israélienne. Toujours selon M. Gurdus, à l'issue de ses entretiens à Addis Abeba, le président Ali Nasser s'est rendu hier au Nord-Yémen et son avion s'est posé à 16h36 GMT sur l'aéroport de la ville de Taizz (à environ 70 km au nord de la frontière avec le Sud-Yémen).

La radio du Nord-Yémen a fait état d'un cessez-le-feu qui aurait été conclu hier lors d'une réunion des protagonistes à l'ambassade d'URSS à Aden. Selon la radio, l'arrêt des combats devait intervenir dans les heures suivantes. Mais aucune confirmation de ces informations n'a pu être obtenue. Pour l'instant, la situation demeure toujours confuse.

L'UQAM

SUITE DE LA PAGE A 1

dix fois moins que l'Université de Montréal.

La situation va changer du tout au tout. L'UQAM a demandé au Conseil des universités l'autorisation d'offrir des programmes de maîtrise en sciences comptables, en kinanthropologie et en muséologie, ainsi que des programmes de doctorat en éducation, en ressources minérales et en sciences de l'intervention psychosociale.

L'université voudrait aussi offrir un programme de maîtrise en droit social et du travail et des programmes de doctorat en sciences de l'environnement, en linguistique, en sciences religieuses, en communication et en mathématiques combinatoires.

Il faudra pour cela augmenter le nombre de docteurs parmi les professeurs. Leur proportion varie actuellement autour de 60 p. cent. C'est faible, comparé à d'autres universités, mais assez élevé quand on sait que l'UQAM a été fondée en 1969 par la fusion de collèges classiques, d'écoles normales et d'écoles de beaux-arts.

L'université peut s'appuyer sur des équipes de recherche assez solides pour aller de l'avant, entre autres en mathématiques combinatoires et en sciences de la terre.

Elle a pu ainsi publier dernièrement un premier répertoire des publications et des réalisa-

tions de recherche et de création. Entre le 1^{er} janvier 1982 et le 31 décembre 1984, 51 p. cent des professeurs ont publié des compte-rendus de recherche dans des revues spécialisées.

Plusieurs recherches pourraient avoir un impact social ou technologique :

En sciences de la terre, une équipe a mis au point une technique pour analyser la qualité des vins au carbone 14 ;

En mathématiques, des professeurs tentent de trouver une application des mathématiques combinatoires au développement de nouvelles super-puces dans les ordinateurs ;

En biologie, une équipe étudie les conséquences de certaines conditions de travail dans l'industrie sur la fertilité des ouvrières ;

En psychologie, des chercheurs étudient l'origine de la différence de comportement entre les petits garçons et les petites filles en examinant le comportement des parents avec les nourrissons.

Selon Mme Lefebvre-Pinard, il y a maintenant un véritable engouement pour la recherche à l'UQAM.

« L'université a longtemps été traversée par le courant contestataire de mai 68, rappelle-t-elle. Même au milieu des années 70, la recherche dérangeait. Elle était considérée comme quelque chose de snob. Maintenant, un professeur qui

ne fait pas de recherche est moins bien vu. »

Malheureusement, ajoute-t-elle, l'UQAM entreprend son virage alors que les gouvernements compriment les fonds de recherche.

Le ministre fédéral de la Science et de la Technologie, Frank Oberle, a averti la communauté scientifique qu'elle devrait compter de plus en plus sur le secteur privé pour le financement de ses recherches.

Pourtant, pendant la campagne électorale, le premier ministre Brian Mulroney avait promis que, sous son gouvernement, les efforts de recherche et développement au Canada passeraient de 1,2 p. cent du produit national brut à 2,5 p. cent.

Le Canada est au neuvième rang des 10 pays les plus industrialisés réunis au sein de l'OCDE pour ses dépenses en recherche. Seule l'Italie dépense moins.

Dans son deuxième plan quinquennal, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada prévient le gouvernement que toute stagnation des efforts de recherche menace la compétitivité de l'économie canadienne.

« Le programme canadien de relance économique sera sérieusement compromis à cause de graves pénuries de chercheurs spécialisés au niveau de la maîtrise et du doctorat et de l'absence d'une base adéquate de connaissances en sciences naturelles et en génie dans les

universités canadiennes », souligne le plan du CRSNG.

Au rythme où vont les choses, estime l'organisme, le Canada pourra à peine investir 1,5 p. cent de son PNB dans la recherche et développement en 1990, objectif initialement fixé pour 1983.

« C'est désastreux, signale Mme Lefebvre-Pinard, selon qui un pays qui ne fait pas de recherche voue son économie à l'échec. Il faudra acheter les découvertes réalisées ailleurs.

« L'argent investi en recherche rapporte toujours, ajoute-t-elle. Quand l'Institut Armand-Frappier (une des composantes de l'Université du Québec) développe un nouveau vaccin, il rentre vite dans son argent. »

Selon elle, le Canada devrait investir beaucoup dans les activités de recherche en foresterie et en eaux.

Mme Lefebvre-Pinard craint par ailleurs les effets de la décision du gouvernement fédéral de ne pas augmenter comme prévu les transferts fiscaux aux provinces. Ces transferts vont essentiellement à l'enseignement supérieur et à la santé.

L'UQAM soutient la mise en garde servie récemment au gouvernement par l'Association des universités et collèges du Canada.

Toute nouvelle érosion du financement des universités, a soutenu l'association, pourrait avoir « des répercussions graves, à long terme, sur le bien-être économique et social du Canada ».

Le RCM prêt à prendre la suite

■ A l'issue d'un week-end de réflexion, le Rassemblement des citoyens de Montréal entend mettre l'accent beaucoup moins sur son rôle d'opposition à l'hôtel de ville de Montréal que sur sa compétence comme «administration en devenir».

MARIANE FAVREAU

«Cela devrait transparaître dans les prochains mois», a signalé le chef du RCM, M. Jean Doré, joint à la base de plein-air ou les conseillers élus et les membres de l'exécutif du parti ont fait le point. M. Doré s'est montré très satisfait de l'exercice.

Le RCM dit avoir axé son action à venir sur la «visibilité». A 11 mois de l'échéance électorale, a rappelé M. Doré, «il faut mettre davantage l'accent sur les rencontres avec les citoyens, avec les quartiers, les milieux de vie».

On s'est penché sur la conjoncture, on a raffiné ses éléments de stratégie et on s'est tracé un programme de travail. Deux thèmes se sont dégagés de l'exercice, qui serviront de guide au caucus, de dire M. Doré : démocratie et développement (économique, culturel et communautaire).

C'est une vision du rôle de la Ville, l'importance de son dynamisme, qui sont au cœur de l'orientation des travaux du RCM dans les mois à venir. On en verrait les résultats dès cette semaine, alors que le RCM fera des propositions et aura des rencontres sur le plan économique. On entreprendra également sous peu une grande campagne d'information auprès des propriétaires et des locataires.

Il fut certes beaucoup question des élections de novembre prochain, avoue M. Doré. «On s'y prépare et cela va transparaître au cours des prochains mois.» Tout en estimant avoir bien joué son rôle d'opposition, au conseil municipal, le RCM entend maintenant montrer qu'il est capable de former une bonne administration.



Jean Doré

New York: \$30 millions pour le gros lot

■ NEW YORK — Une seule personne a remporté hier le tirage du Loto de New York, dont le montant de \$30 millions représente la plus forte somme jamais remportée par un seul individu dans cet État, a annoncé le directeur de la loterie, M. John Quinn.

Le gagnant, qui ne s'est pas encore fait connaître, est la deuxième personne aux États-Unis à avoir remporté à lui seul une somme aussi élevée. Le premier est un habitant de l'Illinois, qui a gagné \$40 millions, il y a plusieurs mois.

Le montant du loto de New York sera versé à son gagnant pendant 21 ans. — AFP

Panique à Terre-Neuve

■ SAINT-JEAN (AFP) — Une météorite est tombée hier soir quelque part à Terre-Neuve, après avoir provoqué quelques réactions de panique chez les habitants du nord de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve, a-t-on appris de source policière.

Selon plusieurs témoins, une boule de feu verdâtre a subitement éclairé les rues comme en plein jour vers 7 h 30 locales à St-Jean-de-Terre-Neuve. Certaines personnes ont été alertées par un grondement soudain puis par le bruit d'une explosion.

Les autorités n'avaient pas hier soir localisé précisément l'endroit où la météorite était tombée, vraisemblablement dans une zone pratiquement inhabitée du centre ou du nord de la province de Terre-Neuve.

Les postes de gendarmerie et de secours de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve ont été inondés d'appels angoissés, certains provenant même du sud du Labrador.



photo Robert Mailloux, LA PRESSE

Le président des employés d'entretien de la STRSM, M. Claude Leduc, a dû présider l'assemblée à la chandelle, à cause d'une panne de courant.

EMPLOYÉS D'ENTRETIEN DE LA STRSM

Le transport public sur la Rive-Sud est menacé par la grève

■ Les employés qui assurent l'entretien des 300 autobus de la Société de transport de la Rive-Sud (STRSM), pourraient déclencher un arrêt de travail le 30 janvier prochain s'ils ne parviennent pas à s'entendre avec leur employeur.

ANDRÉ PÉPIN

C'est dans une proportion de 97 p. cent que 118 des 140 syndiqués (CSN) ont accordé hier soir un mandat de grève à leur exécutif syndical.

Dès aujourd'hui, le président Claude Leduc et les membres de la direction syndicale proposeront à la STRSM une liste de services qu'ils sont disposés à assurer, laquelle sera ensuite soumise au Conseil québécois des services essentiels.

Les syndiqués, s'ils déclenchent la grève, se disent prêts à travailler 3 jours, en milieu de semaine. Il serait donc possi-

ble, croit le président Leduc, que les autobus puissent rouler tous les jours ouvrables, aux heures de pointe, comme ce fut le cas lors d'un récent débrayage des chauffeurs de la même société de transport.

Les employés d'entretien, dont la convention collective est échue depuis le 31 décembre dernier, entendent recourir à la grève pour forcer la STRSM à leur accorder la semaine de quatre jours de travail, ce qui réduirait ainsi de 40 à 34 heures leur semaine de travail. Comme aucune rétroactivité ne peut être versée à ce chapitre, l'exécutif syndical a réclamé un droit de grève immédiat.

Plusieurs rencontres entre les parties ont eu lieu depuis septembre dernier, mais la plupart des points en litige, dont celui de la réduction de la semaine de travail, n'ont pas été réglés.

Les employés d'entretien réclament également le droit de prendre leur retraite à l'âge de 60 ans, avec 70 p. cent de la moyenne de leur salaire au cours des trois dernières années à l'emploi de la commission.

Les syndiqués, dont le salaire horaire moyen est de \$12, n'exigent pas d'augmentation durant la présente négociation. Ils recherchent cependant plusieurs majorations en ce qui a trait aux allocations pour les vêtements de travail et l'achat d'outils qu'ils doivent utiliser.

Les précédentes négociations de ce groupe de syndiqués ont toujours été ardues. En 1980, la commission, après six mois de négociation, avait décrété un lock-out et, en 1984, après 18 mois de pourparlers, une entente était intervenue à peine 6 heures avant le déclenchement d'une grève.

LES RUMEURS DE FERMETURE DE L'AÉROPORT CIRCULENT ENCORE

Les maires du West-Island préparent une étude pour «vendre» Dorval à Ottawa

■ Inquiets de l'avenir de l'aéroport de Dorval en raison de différentes études actuellement effectuées par le gouvernement fédéral, les maires du West-Island se sont regroupés et luttent farouchement pour la survie du complexe aéroportuaire qui dessert une bassin de 4 millions de personnes.

ANDRÉ PÉPIN

Les maires du secteur et le député de Jacques-Cartier, Mme Joan Dougherty, ont annoncé hier qu'ils travaillaient à la préparation d'un mémoire qu'ils soumettront, en mars, aux autorités gouvernementales fédérales. La firme de consultants Roger Pominville, en collaboration avec différents organismes de la région, prend le pouls, depuis quelques mois, de toutes les compagnies afin d'étoffer les revendications du West-Island.

Les maires de Dorval et de Pointe-Claire, MM. Peter B. Yeomans et Malcom C. Knox, sont particulièrement inquiets du développement constant des installations aéroportuaires de Toronto où l'on songe à aménager un troisième terminal.

Le maire Yeomans a admis hier que des études préliminaires, faites par des fonctionnaires du ministère fédéral des Transports et dont il a été informé du

contenu, proposent de réduire considérablement les activités de Dorval et même de fermer l'aéroport.

L'argument majeur des élus de la banlieue ouest, clairement expliqué hier par le consultant Claude Blier, de Pominville, est que l'aéroport de Dorval dessert 4 millions de personnes dans l'immense bassin métropolitain qui s'étend jusqu'à Sherbrooke, comparativement à 700 000 personnes pour l'aéroport rival de Mirabel.

«Le secteur périphérique, qui s'est développé de façon ininterrompue au cours des 20 dernières années, constitue l'assise principale du développement industriel de la région de Montréal», explique le maire Knox de Pointe-Claire.

Un changement majeur à la vocation de l'aéroport de Dorval entraînerait, selon les maires, la fermeture ou le déménagement d'entreprises en faveur de l'Ontario ou de l'Ouest canadien ; on assisterait également selon eux à une réduction importante du rôle prépondérant de la région de Montréal dans les secteurs de l'aéronautique et de l'aérospatial. A long terme, croient les maires, c'est le climat de confiance des investisseurs à l'égard de la région de Montréal et du Québec qui pourrait être hypothéqué.



photo Robert Mailloux, LA PRESSE

Les maires de Dorval et de Pointe-Claire, MM. Peter Yeomans et Malcom Knox, et le député de Jacques-Cartier, Mme Joan Dougherty, font partie de ceux qui luttent pour assurer la survie des installations aéroportuaires de Dorval.

Les activités actuelles de l'aéroport, selon l'étude entreprise par le comité intermunicipal, donnent du travail à plus de 100 000 personnes.

On souligne aussi que les ter-

ains utilisés par l'aéroport constituent la plus importante possession fédérale sur le territoire.

Le député libéral de Jacques-Cartier, Mme Joan Dougherty,

espère quant à elle que son chef Robert Bourassa, qui sera vraisemblablement député de Saint-Laurent à compter de ce soir, se joindra à elle pour défendre l'avenir de Dorval.



Le feu détruit cinq édifices à Westmount

■ Un violent incendie a ravagé cinq édifices de trois étages, rue Greene à Westmount, tôt hier matin. Les pompiers de huit municipalités de l'ouest de la métropole ont combattu les flammes durant plusieurs heures.

ANDRÉ PÉPIN

Le feu s'est déclaré à l'arrière du 1357, rue Greene, vers 2 heures dans la nuit d'hier. Accourus sur les lieux, les pompiers ont constaté que les flammes s'élevaient déjà à tout l'édifice et menaçaient les habitations avoisinantes construites il y a plusieurs dizaines d'années.

Ces maisons incendiées abritaient quelques commerces, dont un restaurant. On ne connaît pas pour l'instant la cause du sinistre.

Seuls les étages inférieurs des édifices étaient utilisés. Aucun occupant n'était sur place au moment du sinistre. Un pompier a toutefois été blessé à une

Les pompiers de huit municipalités ont combattu les flammes qui ont détruit hier matin un pâté de maisons, rue Greene à Westmount. Un pompier a été blessé à une épaule en combattant l'incendie.

photo Armand Trotter, LA PRESSE

épaule en tentant d'enfoncer une porte. Il a été transporté à l'hôpital.

Un porte-parole du service des incendies qui dirigeait les opérations a confié qu'il avait été extrêmement difficile de contrôler rapidement les flammes en raison de plusieurs boîtes et marchandises diverses entreposées aux étages supérieurs des édifices autrefois occupés. Ces logements supérieurs, selon les premières constatations, servaient d'entrepôts aux commerçants.

Durant toute la nuit, les sapeurs ont dirigé des jets d'eau sur les toits des cinq édifices, mais ce sont les coupe-feu séparant ce pâté de maisons des constructions plus récentes qui ont finalement limité les dégâts.

On a craint, un moment, que l'incendie ne dégénère en véritable conflagration. C'est pourquoi les pompiers ont fait appel à leurs confrères d'autres municipalités pour venir leur prêter main-forte. Dans ce secteur de l'île de Montréal, des ententes existent entre les différentes municipalités pour combattre plus efficacement les incendies majeurs.

Plusieurs curieux se massaient, près des rues Greene et Sherbrooke, à l'heure où les bars et restaurants fermaient leurs portes. Les responsables de la circulation ont d'ailleurs dû fermer plusieurs rues avoisinantes pour permettre aux lourds camions d'approcher des lieux du sinistre.

Bourassa veut exercer le pouvoir de façon plus responsable et plus efficace

■ De façon délibérée, le nouveau gouvernement du Québec a décidé de rompre avec une certaine façon d'exercer le pouvoir, qui a marqué les neuf dernières années du régime du Parti québécois.

MAURICE GIRARD
de la Presse Canadienne

« Nous constatons que les Québécois voulaient qu'on change de ton et qu'on exerce le pouvoir politique d'une façon plus responsable, plus efficace. Dans ce contexte, nous allons mettre l'accent sur la solution des problèmes », a expliqué hier le premier ministre Robert Bourassa à l'issue d'un brunch orga-

nisé pour marquer la fin de la campagne électorale dans Saint-Laurent.

Devant plus de 700 partisans, le premier ministre a fait le bilan du premier mois de gouvernement, insistant d'une part sur les efforts déployés par ses ministres pour mener à terme des projets économiques et, d'autre part, sur l'exemple qu'il a voulu donner en réduisant de 20 p. cent le personnel politique des ministères.

Puis, M. Bourassa s'est prêté de bonne grâce au jeu questions-réponses avec les journalistes. Soucieux de ne pas nuire à toutes sortes de négociations en cours, le premier ministre a refusé de parler de l'état des pour-

parlers touchant la réduction éventuelle de l'effectif de la fonction publique et les exigences monétaires de la Centrale de l'enseignement du Québec.

Ainsi, aux multiples prises de position de chacun des membres du cabinet sur tous les sujets d'actualité, le premier ministre Bourassa préfère une manière qui peut paraître plus effacée mais, croit-il, plus efficace. « Les ministres qui sont responsables des dossiers s'occupent de ces dossiers. C'est simplement une approche logique de la part du gouvernement », ajoute-t-il en parlant de la « Phase II » de son gouvernement.

A son arrivée au pouvoir, le nouveau gouvernement s'est re-

trouvé avec quatre problèmes économiques pressants qui requerraient une attention immédiate. Plutôt que de périr sur les solutions, dit-il, Québec a agi : Petromont (qui a été sauvé de la fermeture) ; ITT-Rayonier de Port-Cartier (dont la réouverture devrait être annoncée dans les prochains jours) ; Cascades (qui trouvera également une solution à moyen terme) ; et la raffinerie Gulf (dont une partie des emplois seront vraisemblablement préservés).

Il n'a pas voulu toutefois prendre part au débat sur la surcapacité ou la sous-capacité pétrolière au Québec. « Je ne peux pas aujourd'hui trancher », a-t-il dit en esquissant la question. « Dans

le cas de Matane, nous avons des propositions à faire aux Norvégiens, qui investissent des sommes considérables, alors il faut attendre leur réponse, mais on est confiant. » Le gouvernement fédéral y participera « dans le cas des programmes réguliers de subventions ».

De cette nouvelle façon de faire, le premier ministre tire cette conclusion : « Donc, vous constatez que notre approche de la politique est basée sur la solution des problèmes, de l'efficacité et non pas sur l'état-spectacle. On croit qu'on a été élu pour régler des problèmes et non pas pour donner des shows ». Cette nouvelle manière de diriger le Québec s'est imprimée « natu-

rellement et sans directive stricte et rigide ».

Dans son allocution, le chef du gouvernement a décoché une flèche à l'endroit du Parti québécois de Pierre Marc Johnson, soulignant que le parti de la majorité d'alors « n'avait pas respecté la tradition et a manifesté un acharnement sans précédent pour battre celui qui est revenu les mettre dehors » alors que les libéraux ont fait une discrète campagne dans Anjou, circonscription où le chef de l'Opposition a « sauvé sa mise de justesse ». En conférence de presse, M. Bourassa a atténué ses propos, ne voulant pas « porter de jugement ».

AU CONGRÈS DE LA FPJQ

L'achat de T-M relance le débat sur la concentration

■ L'intention de Power Corporation, propriétaire de LA PRESSE et d'autres quotidiens au Québec via sa filiale Gesca, d'acheter Télé-Métropole a relancé la discussion sur la concentration des entreprises de presse au sein de la Fédération professionnelle des journalistes qui tenait hier son assemblée générale.

MARIANE FAVREAU

La FPJQ qui regroupe 900 journalistes du Québec et du Droit d'Ottawa, s'est toujours opposée à la concentration, « tenant pour essentielle à la liberté, une plus grande diversité de propriété des médias », a rappelé son président, M. Jean Pelletier.

Toutefois, avant de s'opposer à cette nouvelle acquisition devant le CRTC, l'assemblée générale de la FPJQ estime qu'il faut refaire l'examen en profondeur des motifs qui sous-tendent cette position traditionnelle. Examiner également les conséquences de la création au cours des dix dernières années de petits empires de presse au Québec.

D'où la décision de tenir un congrès spécial, avant le 22 février, sur le projet d'acquisition de Télé-Métropole par Power Corp. On a souligné le fait que c'est la première fois que se pose au Québec l'achat d'un poste de télévision par une entreprise qui possède également un quotidien dans la même ville. Cette perspective n'inquiète toutefois pas les journalistes de la salle des nouvelles de Télé-Métropole.

Par ailleurs, la FPJQ se penchera sur un projet de « charte du journalisme » afin de dégager quelques règles d'éthique professionnelle qui serviraient de guide dans l'exercice de la profession. Les patrons de pres-

se seraient également associés à cette démarche afin que ces normes de comportement journalistique fassent l'objet d'un consensus au sein des entreprises.

Le document du Conseil de presse sur les droits et responsabilités de la presse, pourrait servir de référence. Il n'est toutefois pas question que la FPJQ s'érige en corporation ou en tribunal pour faire respecter ces normes.

L'avenir des services d'information à la Société Radio-Canada préoccupe également la FPJQ qui a mandaté son conseil d'administration pour suivre attentivement l'évolution des politiques fédérales à l'égard de R.-C. Il doit s'opposer à toute tentative d'en réduire le rôle, en particulier celui de son service d'information, et participer activement au débat sur son avenir.

Par contre, l'assemblée générale de la FPJQ a refusé son adhésion à l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française, même pour une période expérimentale de deux ans. Malgré l'utilité d'une affiliation internationale que plusieurs ont soulignée, les journalistes du Québec estiment que l'Union, qui accepte aussi bien des ministres de l'Information que des journalistes dans ses rangs, ne répond pas à ses exigences.

Nouvel exécutif

M. Jean Pelletier, journaliste au *Journal de Montréal*, a été élu sans opposition, et pour un troisième mandat, à la présidence de la FPJQ. Le vice-président en est Daniel Gourd, de Radio-Canada. Les autres vice-présidents élus sont : Henry Aubin, de *The Gazette*, Jean Lapierre, de Radio-Canada, Danielle Debbas, pigiste, et Marc Lavoie, de Radio-Canada.

La qualité de l'information dans les médias satisfait les Québécois

■ La qualité de l'information dans nos médias satisfait les Québécois dans une proportion de 80 p. cent. Mais une proportion semblable (77 p. cent) reproche aux journalistes de sacrifier l'information au profit du spectaculaire.

MARIANE FAVREAU

Tels sont les résultats tirés d'un « sondage-omnibus » du Centre de sondage de l'Université de Montréal mené selon les règles de l'art auprès de 2 000 foyers, en octobre dernier.

Toutefois, ces résultats diffèrent considérablement des réponses aux mêmes questions obtenues de 3 700 lecteurs de *« l'Actualité »*, du *Devoir* et du *Soleil* qui répondaient au questionnaire inséré dans leur média à la même époque.

Ces « lecteurs » se montrent plus critiques: ils se déclarent insatisfaits de la qualité de l'information dans 58 p. cent des

cas et reprochent la tendance au spectaculaire dans 92 p. cent des cas.

C'est la Fédération professionnelle des journalistes qui a mis en route ces travaux sur la crédibilité des journalistes et qui en dévoilait les résultats au cours de son assemblée générale en fin de semaine.

Il y a plus inquiétant, signalait le président de la FPJQ, M. Jean Pelletier: près du quart (23,5 p. cent) des « lecteurs » pense que l'information véhiculée par les médias est fautive. Et près de la moitié de ce groupe estime que les journalistes ne sont pas libres de rapporter ce qu'ils croient juste.

Ces « lecteurs » diffèrent cependant de la population en général puisque 61 p. cent ont poursuivi des études universitaires. Ils s'intéressent beaucoup ou assez à l'opinion des journalistes (64 p. cent) et se considèrent grands consommateurs d'information à 87 p. cent.

Par contre, les répondants au

sondage de l'U de M s'intéressent beaucoup moins à l'opinion des journalistes (49 p. cent), sont moins nombreux à se considérer grands consommateurs d'information (47 p. cent) et n'ont fréquenté l'université que dans une proportion de 15,8 p. cent.

Le groupe des « lecteurs » trouve cependant que les journalistes sont honnêtes (68 p. cent), compétents (67 p. cent) et critiques (66 p. cent). On les voit cependant comme étant arrogants (58 p. cent), peu accessibles (50 p. cent), naïfs (69 p. cent) et même cyniques (55 p. cent).

Résultats

Tirage du 18-01-86

649

11 17 23 26 30 34

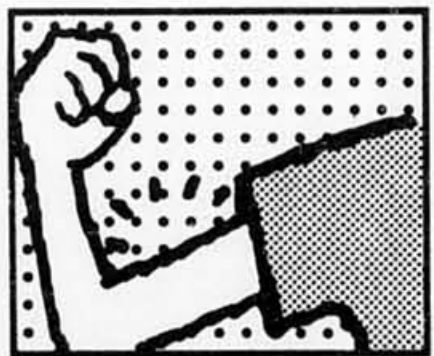
no complé-
mentaire 4

	GAGNANTS	LOTS
Prochain tirage:	6/6 2	1 025 704,60\$
mercredi 22-01-86	5/6 + 20	38 748,80\$
Gros lot (approx.):	5/6 417	1 421,10\$
1 400 000,00\$	4/6 20 307	56,10\$
	3/6 342 671	10,00\$
	Ventes totales:	17 745 327,00\$

Vous pouvez miser jusqu'à 20 h 00 le jour du tirage.

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de dispute entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Vos biceps manquent de pep?



100\$ DE RABAIS
Economisez 50 \$ par personne lors d'un abonnement double illimité.
Profitez-en... aujourd'hui!

Vite! Prenez-leur un rendez-vous gratuit au Centre de conditionnement Nautilus®

Finis les biceps qui manquent de pep. Rendez-vous dans un Centre de conditionnement Nautilus® et profitez de toute notre expérience, nos conseillers et conseillères spécialisés, nos horaires d'entraînement flexibles tous les jours de la semaine, nos résultats rapides, notre atmosphère vivante, excitante, entraînante!

La forme au maximum®

Centre de conditionnement Nautilus®

CENTRE-VILLE
1226 Ste-Catherine O.
866-1953

CENTRE-VILLE
PLACE VICTORIA
Tour de la Bourse
Niveau du métro
871-9544

LAVAL
Centre Sportif
Carrefour Laval
3095 Autoroute
Laval
681-6455

LAVAL
Club de Tennis
Val des Arbres
1555 St-Martin est
668-2686

POINTE-CLAIRE
Mirabel Racquet Club
355 boul. Brunswick
694-4748

ST-LAURENT
Côte de Liesse
Racquet Club
8305 Côte de Liesse
739-2289

LONGUEUIL
Club de Tennis Intérieur
de Longueuil
550 Curé Poirier ouest
674-6264

REPENTIGNY
Club de Tennis
de Lanaudière
740 Pontbriand
582-0961

VILLE MONT-ROYAL
Centre d'achats
Rockland
Niveau des restaurants
341-1553

*Ne s'applique pas dans les clubs Nautilus Plus®.
Nautilus Plus®
ANJOU
7777 Métropolitain est
353-7860
BROSSARD
1870 Panama
465-6113
LASALLE
1050 Shevchenko
366-0711

SONDAGE GALLUP

50 % des Canadiens sont en faveur de la retraite à 65 ans

■ La moitié des Canadiens sont aujourd'hui favorables à la retraite obligatoire à l'âge de 65 ans. L'an dernier, 48 p. cent des personnes interrogées à ce sujet avaient répondu dans le même sens.

Les dernières données confirment un renversement de la tendance qui avait commencé à se manifester vers la fin des années 60 alors qu'un nombre croissant de Canadiens se prononçaient contre cette politique. Un sondage effectué en 1967 affiche des résultats à peu près identiques à ceux des deux plus récents sondages. Toutefois, dans l'intervalle, l'acceptation de la retraite obligatoire avait flechi jusqu'à 34 p. cent.

Les derniers résultats, comme ceux des sondages précédents, démontrent que les personnes âgées de 50 ans et plus sont beaucoup plus favorables à la retraite obligatoire que ne le sont les groupes plus jeunes.

Les intervieweurs ont interrogé personnellement à domicile, au cours de la première semaine de décembre, 1 025 adultes âgés de 18 ans et plus. Un tel échantillon est, 19 fois sur 20, précis à quatre points près.

La question posée était la suivante: « Certaines compagnies insistent pour que leurs employé(e)s prennent leur retraite à 65 ans, sans tenir compte de leur état de santé. Croyez-vous que c'est une bonne ou une mauvaise idée? »

	Bonne idée	Mauvaise idée	Ne savent pas
Decembre 1985	50%	47%	3%
Janvier 1985	48	48	5
1981	34	62	4
1980	35	59	6
1977	43	52	5
1967	49	47	4
1955	37	53	10
Selon l'âge, actuellement:			
18 à 29 ans	43	54	3
30 à 49 ans	51	46	4
50 ans et plus	55	42	3

L'addition des pourcentages ne donne pas toujours 100, les chiffres ayant été arrondis.

Bourbeau souhaite gérer efficacement le ministère des Affaires municipales

■ QUÉBEC — Après quelques tempêtes, le monde municipal traverse maintenant une certaine accalmie. Le nouveau ministre des Affaires municipales responsable de l'Habitation, André Bourbeau, ne veut surtout pas créer de nouveaux remous mais gérer efficacement et sans bruit son ministère.

RUDY LE COURS
de la Presse Canadienne

« Le monde municipal ne souhaite pas que nous amorçons de nouvelles réformes, explique-t-il en interview à la Presse Canadienne. Il a été sérieusement éprouvé depuis quelques années par des réformes à répétition. Je me vois plutôt entrer dans une période de consolidation où on va respirer un peu, tenter de digérer un peu ce qui a été fait, de polir les réformes. »

Bref, on l'aura constaté, M. Bourbeau se veut un modèle de la nouvelle administration libérale qui a pour devise de moins parler et d'agir. « Je ne suis pas doctrinaire, précise-t-il. Il ne faut pas faire des réformes pour le simple plaisir d'en faire. De façon générale, le monde municipal est relativement satisfait du rythme auquel il évolue. Les réformes (fiscali, démocratie



Le ministre québécois des Affaires municipales, André Bourbeau.

municipale) ont rencontré en général son adhésion. »

Où agir?

Alors où agir?

M. Bourbeau se montre très prudent, non pas qu'il ne connaît pas ses dossiers. Au contraire, son passé de maire de Saint-Lambert (en banlieue de Montréal) l'a largement sensibilisé aux réalités du monde municipal. Mais parce que l'Union des municipalités du Québec et l'Union des municipalités régionales de comté mènent toutes deux des consultations sur leur avenir, M. Bourbeau ne veut pas

s'ingérer dans leur processus de réflexion.

« Tant que le milieu municipal n'aura pas fait le point lui-même sur ses objectifs et ses orientations, explique-t-il, il est bien difficile pour moi d'aller de l'avant et de lui indiquer le chemin à suivre. »

Rien de majeur d'ici l'automne donc.

Il note cependant que le cas des municipalités régionales de comté est plus délicat. Créées dans le cadre de la loi sur l'aménagement du territoire, elles devront se définir une nouvelle vocation, se donner de nouvelles responsabilités pour lesquelles il faudra trouver des sources de financement.

M. Bourbeau refuse de se pro-

noncer sur leur avenir. Se disant partisan de la concertation, il avance seulement qu'il est « essentiel de maintenir au minimum une structure, comme une table de concertation, pour permettre aux municipalités de se rencontrer et de discuter de leurs problèmes ».

Ces problèmes, ce sont encore les mêmes qu'au moment où il était maire de Saint-Lambert, dans son comté de Laporte : fiscalité, autonomie, contraintes financières auxquelles s'ajoutent maintenant la hausse faramineuse des primes d'assurance, un dossier auquel il accorde une importance particulière, souligne-t-il.

Problèmes délicats

Des problèmes délicats attendent néanmoins le ministre dans les prochaines semaines.

C'est aujourd'hui que M. Bourbeau décrètera les conditions d'un protocole d'entente entre les villes de Rouyn et de Noranda sur lesquelles les citoyens de ces deux villes auront à se prononcer par voie référendaire au mois de mars.

Vendredi, il a rencontré les maires de ces deux municipalités du Nord-Ouest québécois afin de dégager les conditions minimales d'entente à défaut d'un accord entre les deux parties tel que les enjoignait la loi sur la fusion de Rouyn et de Noranda présentée par le gouvernement précédent.

Que fera-t-on par ailleurs avec Schefferville, passée de plusieurs milliers à seulement 238 habitants, et qui coûte quand même plus de \$2 millions par année aux contribuables québécois à maintenir en vie? La ville de Bromont demeurera-t-elle sous tutelle alors qu'elle est, selon l'expression du ministre, à l'aube d'un klondyke avec l'implantation de Hyundai?

En attendant, sa préoccupation première est la même que celle de ses collègues : dégraisser. M. Bourbeau est convaincu qu'il est possible de faire autant avec moins en rationalisant.

C'est surtout dans le domaine de l'habitation, où les programmes sont orientés à ses yeux dans toutes les directions, qu'il y aurait un ménage à faire. Qu'est-ce qui copèra : ÉQUERRE, LOGIPROP, LOGINOV...? M. Bourbeau ne se dit pas en mesure de répondre maintenant autre chose que certains d'entre eux disparaîtront puisqu'il croit d'abord et avant tout aux lois du marché.

Le Canada des autres

Michel Vastel



Un grand geste vague de Bagdad

■ OTTAWA — J'étais parti vers Bagdad, lundi dernier, avec l'intention de recueillir les impressions des « autres » sur le Canada. Quelque chose du genre : « Ah oui! Les Indiens et la police montée ».

C'était une bien mauvaise idée : dans un pays où aucun magazine étranger ne pénètre, le Canada, c'est un grand geste vague de la cassière du *Babylon Obeoi* pour indiquer que « c'est quelque part, par là, très loin ». Et par cette nuit du 17 janvier où il faisait encore plus de vingt degrés à trois heures du matin, un Irakien n'arrive même pas à imaginer à quoi ressemblerait un Euphrate gelé.

Dans la petite boutique de bric-à-brac où on me servait le traditionnel verre de thé brûlant qu'il faut renverser dans la soucoupe pour arriver à le boire, le propriétaire n'était intéressé à rien d'autre qu'à m'acheter des dollars au marché noir.

J'ai cru avoir enfin rencontré la chance avec le garde de l'hôtel qui m'expliqua que sa « Malibu » avait été construite au Canada. Quand j'essayai de lui expliquer que ce n'était pas tout à fait le Canada mais le Québec, il comprit « Cuba » et je renonçai à lui expliquer où était Sainte-Thérèse par rapport à Montréal.

Abou Firas — c'est son nom de code dans l'OLP —, avait un oncle à Toronto : un oncle dont il a rarement des nouvelles. Membre de la suite personnelle de Yasser Arafat, on ne peut lui écrire que « poste restante », quelque part dans l'une ou l'autre des capitales arabes où son patron passe en coup de vent.

Tout ce qu'il me restait à faire, c'était de profiter de Bagdad où je n'étais pas retourné depuis 1979. La guerre? On ne la voit pas, on la sent seulement dans le regard des deux gardes de sécurité qui ne m'ont pas lâché d'une semelle pendant les 36 premières heures que j'ai passées dans la capitale irakienne. On a beau dire, dans la presse occidentale, que l'Irak est en faillite, il faut voir le splendide aéroport de marbre qu'ils viennent de se construire et les super-autoroutes qu'ils ont tracées autour de la capitale. Et l'Airbus de la Lufthansa qui m'amena de Francfort à Bagdad était bourré d'hommes d'affaires qui ne venaient certainement pas là pour acheter des dattes de Bassorah.

Gagner son paradis

Avant de partir, un diplomate un peu sceptique m'avait dit : « Si vous ne voyez pas Arafat, vous aurez au moins gagné une place au paradis ». Il ne croyait pas si bien dire : le petit ordinateur portable de LA PRESSE a bien failli me coûter quelques semaines dans l'une de ces prisons de Bagdad dont la réputation n'est plus à faire.

À mon arrivée dans la nuit de mardi à mercredi dernier, on m'avait confisqué tout ce qui pouvait ressembler à un instrument de communications : le « Radio-Shack » bien sûr, le connecteur téléphonique et même un petit poste de radio. J'avais seulement pu sauver mon enregistreur en la glissant rapidement dans ma poche.

La sortie du pays a failli tourner mal. J'étais en retard et les deux gardes du corps de Yasser Arafat qui me reconduisaient vers l'aéroport à 150 kilomètres/heure me semblaient étrangement fatalistes : quand vous avez dix ans d'ancienneté dans l'OLP, un accident de voiture, c'est comme un mauvais rhume. Les hanches un peu inconfortables contre la *Kalashnikov* de mon chauffeur, je ne pensais qu'à une chose : attraper le vol 147 d'Air France vers Paris et camoufler du mieux que je pouvais le film photo et l'enregistrement de mon entretien avec Yasser Arafat.

Bien intentionnés, mais deux acolytes de l'OLP se mettent en tête de récupérer le matériel confisqué à l'arrivée. Nous courons, d'un bureau à l'autre de l'aéroport, à la recherche de ma « Samsonite » noire. Ce qui devait arriver arriva : l'un des nombreux agents de renseignements de l'aéroport signala à la sécurité irakienne que « deux commandos de l'OLP cherchent à sortir du pays un mini-ordinateur et à le confier à quelque nord-américain plutôt nerveux ».

J'étais à peine assis dans l'avion, les portes allaient être fermées lorsque trois membres de la sécurité se présentent : « Veuillez nous suivre, nous avons quelques questions à vous poser ». Je me suis senti d'autant plus seul à ce moment-là que le chef de bord d'Air France a détourné son regard : « Monsieur, ça ne nous regarde pas », laissa-t-il tomber de son air le plus généreux.

On me traîna de bureau en bureau pour être identifié et je me pensais déjà accusé de tentative d'espionnage lorsqu'un fonctionnaire irakien un peu plus compréhensif que les autres confirma mon histoire : j'avais tout simplement décidé de laisser tomber le « Radio-Shack » de LA PRESSE, pressentant des ennuis.

Quand on m'a enfin ramené à bord, les hôtesses me faisaient la gueule parce que j'avais retardé le départ d'une demi-heure et les passagers évitaient mon regard. J'ai immédiatement jeté sur mon calepin, d'une écriture un peu rageuse : « Entre la parole d'une organisation comme l'OLP qui survit par la discipline et l'égoïsme un peu lâche d'un employé d'Air France, je choisis très vite »! C'était un peu pompeux mais ça venait d'un cœur qui devait battre à 150 pulsations à la minute.

Un Druze au volant

J'ai commencé à me détendre quand, au bout d'une heure, l'avion est sorti du territoire irakien. Mais j'ai bien failli m'étouffer lorsqu'on nous a servi du saumon de Colombie-Britannique emballé à Nanterre, en banlieue de Paris. Quelque part au dessus du désert de Syrie, faut le faire!

Parcourir ainsi en quatre jours près de 25 000 kilomètres et traverser cinq aéroports un peu comme on visite une exposition sur Ramses, c'est se faire bombarder d'impressions violentes.

À Londres, on prend les alertes au terrorisme avec un flegme remarquable : on a l'impression que les Britanniques prennent le temps de replier soigneusement leur copie du *Times* avant de réagir à une alerte à la bombe. À Francfort, ne commandez pas de choucroute : le cuisinier est hindou. À Bagdad, présentez-vous seulement avec une brosse à dents et un bikini, c'est plus sûr. Et ne laissez pas dans l'avion vos vieux magazines : les Irakiens, sevrés de nouvelles par la censure, en raffolent. À Paris, promenez-vous avec une pièce de un franc attachée autour du cou : c'est ce qu'il vous faut pour appeler la police ou les pompiers en cas d'urgence. À Mirabel, une femme s'est mise à accoucher dans le 747 d'Air France et je n'ai pas pu lui demander si le chef de bord lui a dit : « Madame, ceci ne nous regarde pas ».

En pénétrant vers Montréal, mon chauffeur de taxi me traduisait les passages de mon entretien avec Yasser Arafat réalisés en arabe. C'était un Druze du Liban qui conduisait comme un champion sur le verglas.

Il avait choisi le Canada et il s'en foutait pas mal que ce soit : « celui des autres » ou le « nôtre ». Franchement, moi aussi : le vol 033 aurait pu être détourné vers Regina que j'aurais pris ça avec indifférence...

McClelland and Stewart publiera René Lévesque

■ La maison d'édition torontoise McClelland and Stewart a fait l'acquisition des droits de publication en langue anglaise des mémoires de l'ex-premier ministre René Lévesque.

Le livre doit paraître l'automne prochain.

L'éditeur a refusé de divulguer quel montant il avait offert.

Toutefois, un concurrent, la maison Key Porter Books, de

Toronto, s'est retirée après avoir offert \$70 000.

Au Québec, l'éditeur Jacques Fortin, de la maison Québec-Amérique, a versé une avance de \$100 000 pour les mémoires de M. Lévesque.

Les dirigeants de McClelland and Stewart, Avram Bennett et Jack McClelland, seront à Montréal jeudi prochain pour faire une déclaration conjointe avec monsieur Fortin.

— Presse Canadienne

Réparation
HUMIDIFICATEURS
de tous modèles
de marques
populaires.

Ne vous privez pas davantage du confort de votre humidificateur. Notre service de réparation est sûrement en mesure de vous le remettre à neuf pour un coût minimal. N'hésitez pas à nous l'apporter pour une ESTIMATION GRATUITE du coût des pièces et main d'œuvre.

VENTE ET LOCATION
Purifi-Tronique
à votre service. Depuis 1966.

5505, PAPINEAU MONTRÉAL
527-3646

GÉLIBATAIRES

- Vous désirez rencontrer des gens dynamiques et cultivés de votre groupe d'âge.
- Vous le pouvez à chacun de nos cocktails.

Prochain cocktail

le mercredi 22 janvier
de 19h30 à 21h30
au Sheraton Laval
(stationnement gratuit)
coût: 12 \$ (incluant le cocktail)
tenue de ville requise

Reservations obligatoires: 668-6209
sam. et dim.: de 10h00 à 18h00
lundi et mardi: de 19h00 à 21h00

LE CERCLE DES RENCONTRES ENR.

*Cours de base
de Fine Cuisine
Familiak par
Henri Bernard*

MI-FÉVRIER/FIN AVRIL
1 FOIS PAR SEMAINE
JOUR OU SOIR
Prospectus: 843-6481
Permis d'enseignement 749640

**Institut
Culinaire
Henri Bernard**
3942, St-Denis
Montréal H2W 2M2

ENQUÊTES SUR LES ENFANTS MAL AIMÉS

On en trouve dans votre quartier,
peut-être même... chez-vous!



Une émission d'Aimée Danis produite
en collaboration avec le ministère de
la Justice, le ministère de la Santé et
des Services sociaux, le ministère de
l'Éducation et le Comité de la
protection de la jeunesse.

Animation: Georges Hebert Germain

Voyez
les choses...
autrement!

L'autre
télévision

Radio
Québec

Qui paiera pour nos universités?

Durant la dernière campagne électorale, le candidat libéral Claude Ryan s'est engagé à ne pas augmenter les frais de scolarité des étudiants universitaires. Il est évident que le ministre de l'Éducation, Claude Ryan, va respecter ses engagements. Il en est prisonnier. Ce qui n'est pas nécessairement la plus heureuse des solutions dans ce domaine.

Bien sûr, pas un étudiant ne peut tomber d'accord avec une éventualité d'augmentation des frais de scolarité. Pas plus que les parents d'étudiants. Comme aucun contribuable n'accepte une augmentation d'impôt ou de taxe directe. Tout le monde veut tout payer moins cher, ça se comprend. Mais il y a des moments où un petit effort de réalisme conduit à la simple conclusion que le rêve est impossible et que les chimères ne mènent nulle part.

Or, les universités québécoises traversent une crise.

Car enfin, leur déficit accumulé s'est élevé, l'an dernier, à \$48 millions; et cette année, il devrait atteindre \$80 millions. L'Université de Montréal bat la marche avec un déficit de \$15 millions, suivie de McGill et de Concordia avec un déficit identique de \$11 millions chacune. Que peuvent faire les universités montréalaises dans une situation semblable?

Et que peut faire le gouvernement?

Depuis quelques années, le gouvernement demande aux administrations universitaires de sabrer dans leurs dépenses. Ce qu'elles ont fait avec un certain succès. La cure d amaigrissement a sûrement eu de bons effets dans des départements où certains professeurs avaient perdu l'habitude de travailler un nombre raisonnable d'heures par semaine. L'effort fut donc collectif et louable. Mais il n'a pas résolu le problème: les déficits n'ont cessé de croître. Et, probablement à raison, les universités considèrent qu'elles ne peuvent plus, d'aucune façon, diminuer leurs dépenses.

Evidemment, les étudiants ont un autre point de vue. Selon la Fédération des associations étudiantes de l'Université de Montréal, les universités devraient se débarrasser de leur «vieux bois mort» pour faire des économies: «La notion de permanence du corps professoral telle que définie actuellement favorise et multiplie les exemples d'improductivité et de laisser-aller.» Mais essayez donc de faire un partage et de renvoyer des professeurs syndiqués. Là comme ailleurs, la tâche est immense, impossible.

On peut imaginer une plus grande participation du monde industriel à l'université. On peut trouver des façons originales de financer l'université. On ne peut pas oublier la part de l'étudiant si on veut conserver un minimum de justice sociale.

On ne peut surtout pas oublier que l'étudiant québécois verse le même montant aujourd'hui qu'en 1969, soit un peu plus de \$500, pour ses cours universitaires. Pensons aux diverses augmentations des coûts pendant cette période. L'écart est effarant. Si la somme était équitable en 1969, comment peut-elle l'être aujourd'hui?

L'étudiant ontarien paie \$1200 par année, celui de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick, \$1350 et celui de Colombie-Britannique \$1800. Les frais des Québécois seraient-ils doublés qu'ils demeureraient parmi les plus bas au pays.

Mais avec une augmentation, il faut penser à un meilleur système de prêts; et à un meilleur système de remboursement des prêts. Il faut penser à une justice respectueuse de tous.

Le Parti libéral voulait séduire; le gouvernement doit maintenant gouverner de façon réaliste et juste.

Jean-Guy DUBUC

Le souvenir de Martin Luther King

Pour la première fois cette année, l'ensemble des États-Unis célèbre la fête de Martin Luther King, ce pasteur noir qui s'illustra par une lutte aussi courageuse qu'intelligente en faveur des siens, qui mourut assassiné en 1968 à l'âge de 39 ans.

Officiellement, l'anniversaire est célébré aujourd'hui. Martin Luther King étant né le 15 janvier, c'est mercredi dernier que les Américains auraient dû prendre congé. Le *New York Times* déplore ce télescopage dans les dates. Naturellement, une longue fin de semaine est plus agréable qu'un congé le mercredi. Tout le monde n'a pas la vaillance de Martin Luther King...

La société américaine est une société inachevée. L'apport de King et de ceux qui l'ont soutenu a été de contribuer à rendre plus parfaite cette société et à étendre aux Noirs les bienfaits de l'égalité devant la loi. Les lois de 1964 et de 1965 garantissant les droits des particuliers et étendant le droit de vote ont dynamité en quelque sorte la ségrégation. Elles n'ont pas établi l'égalité économique entre tous les citoyens, il va sans dire, les Noirs restant souvent les plus mal partagés à tous les points de vue.

Les insuffisances du bilan n'enlèvent rien à la stature du pasteur King et ne ternissent pas le sentiment de fierté que ses concitoyens, tant blancs que noirs, éprouvent au rappel de l'homme et de son œuvre. Un ancien ambassadeur de Washington dit: «Je pense que le monde entier a acquis un supplément de respect pour les États-Unis et la démocratie devant le spectacle d'un homme qui, dans sa quête pour la justice au profit des opprimés, a reçu le concours et du gouvernement et du peuple.»

C'est que King, victime lui-même de la violence, n'eut jamais recours à la violence et n'en recommanda jamais l'usage. Son œuvre a été essentiellement une œuvre de paix, poursuivie inlassablement, malgré de grandes difficultés.

Les croisades des non-violents en faveur de la justice sont toujours des croisades périlleuses, parce qu'elles sont menacées à la fois par l'incompréhension de ceux qui ne veulent pas se réformer et par l'impatience de ceux qui ne croient qu'aux moyens expéditifs, c'est-à-dire à la violence.

Martin Luther King s'est heurté à ce double obstacle. Qu'il ne se soit pas laissé vaincre en dit long sur les ressources profondes de la démocratie américaine. D'autres diront que c'est dans sa religion que le pasteur a puisé force et inspiration. Ils peuvent le dire. D'ailleurs, dans son message pour la fête du 20 janvier, le président Reagan fait une allusion explicite aux «principes» religieux du disparu.

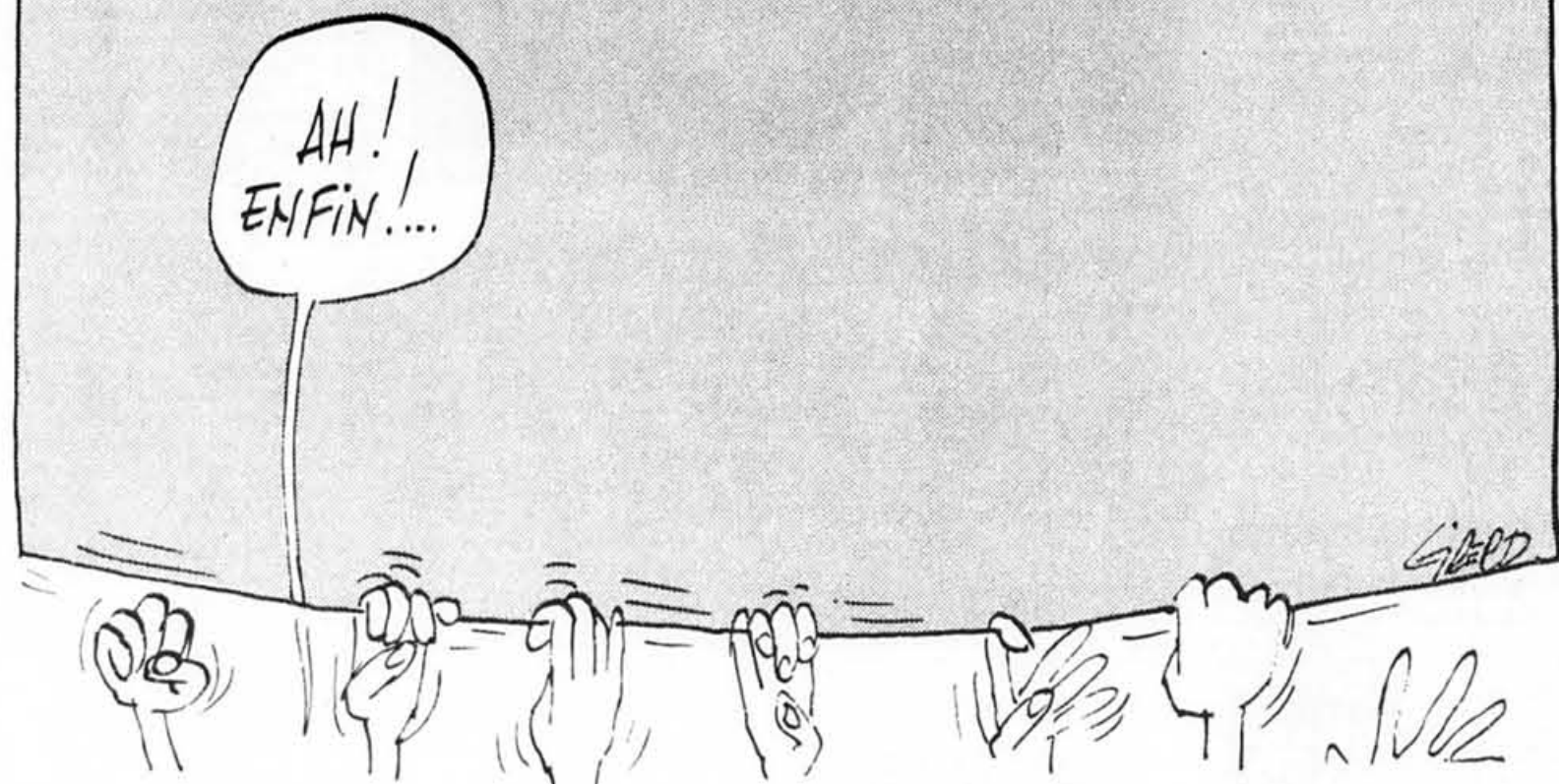
Martin Luther King est un héros américain; les Canadiens ne peuvent certainement pas le revendiquer comme leur; au reste, toute son action s'est déroulée dans un environnement qui n'a pas grand-chose de commun avec celui qui nous est familier.

Est-ce à dire que les abus contre lesquels le pasteur King luttait ne sont imaginables qu'aux États-Unis et que le racisme n'est pas exportable? Il faudrait être fou pour le penser et bien hypocrite pour le prétendre. Au reste, qu'est-ce que le racisme sinon une forme d'intolérance parmi tant d'autres? Ce n'est pas la couleur qui oppose les peuples d'Irlande.

Quant au racisme proprement dit, il se manifeste à partir d'un certain seuil, à partir du moment où l'homme de couleur différente devient assez nombreux pour être très visible. Ce n'est pas le cas ici.

Guy CORMIER

...FAUDRAIT QUAND MÊME PAS OUBLIER LES AUTRES PARTIS!



Reprise

(Droits réservés)



(Collaboration spéciale)

Marc Laurendeau

Leader affaibli, Arafat offre l'unique espoir

Dans son refuge de Badgad, en Irak, le président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), Yasser Arafat semble vouloir conquérir l'appui d'une partie de l'opinion publique canadienne. Mais son propos brille davantage par la force et la profondeur émotives que par la cohérence.

Cela ne diminue en rien le mérite de notre confrère Michel Vastel qui, au nom de LA PRESSE, a eu le flair d'attraper la balle au bond et de recueillir les propos de l'éternel combattant de la liberté. Agrémentée de détails très colorés, l'entrevue révélatrice était publiée samedi.

Yasser Arafat se dit en mesure de garantir la paix à l'État d'Israël dans l'hypothèse où serait constitué un État palestinien. Il fonde sa conviction sur son pouvoir moral et sur la cohésion de l'OLP comme force pour unir les Palestiniens. Évoquant le chaos au Liban, Arafat déclare: «Au moins quand on était là, on contrôlait les points chauds et les régions dont on avait la garde.»

Mais cette affirmation ne résiste pas totalement à l'analyse. Il est vrai que l'OLP suscite un sentiment d'appartenance même chez des personnages aussi pragmatiques et modérés que M. Elias Freij, maire

de Bethléem. Mais l'organisation d'Arafat, lorsqu'elle était installée au Liban, ne réussissait pas à freiner les raids, attentats et bombardements sur des établissements israéliens et des kibboutz en haute Galilée, opérations effectuées à partir du Sud libanais.

Les faucons du cabinet israélien de Menahem Begin (notamment Ariel Sharon) céderont à la tentation d'extirper par la force le mouvement palestinien de la capitale libanaise. L'État hébreu s'est cependant embourbé de cette manière dans la plus longue et pénible guerre de son histoire. Cela, il n'est pas inutile que Yasser Arafat le rappelle, tout en évoquant la confusion et l'anarchie qui ont saigné le Liban par la suite et laissé ce petit pays en proie à une perpétuelle lutte de factions.

L'objectif de Yasser Arafat, soit la formation d'un État palestinien, reste éminemment justifiable. Cette idée pourrait d'ailleurs trouver un soutien chez les leaders politiques modérés comme Shimon Peres qui, alors qu'il était dans l'opposition, déclarait à quelques journalistes québécois (dont votre serviteur) qu'il envisageait une sorte de confédération, comprenant un État israélien et un État palestinien.

Assez tragiquement toutefois, Yasser Arafat apparaît comme un chef écartelé, qui se fait rassurant, joue la carte de la négociation et, en même temps, annonce que son organisation n'a pas renoncé à la violence armée.

En effet, depuis 1985, Yasser Arafat a conclu avec le roi Hussein de Jordanie un accord qui prévoit qu'une «délégation commune jordano-palestinienne» puisse participer à d'éventuelles négociations de paix. Auparavant, cette approche conciliante avait fait surgir une aile radicale du mouvement palestinien: le groupe Abou Nidal, soutenu notamment par le colonel Kadhafi de Libye et voué à la destruction d'Israël.

Voulant se dissocier des deux attaques simultanées contre les comptoirs de la compagnie israélienne El Al, dans les aéroports de Vienne et de Rome, Yasser Arafat confie à Michel Vastel: «C'est bien facile d'envoyer trois gamins tirer sur des gens dans un aéroport. Ce qui est plus courageux, c'est de se battre contre l'armée israélienne.»

À ce propos, Arafat trace au journaliste de LA PRESSE une distinction intéressante entre terrorisme et résistance. Selon

sa vision, l'OLP résiste contre l'occupation de territoires jadis palestiniens (Cisjordanie et bande de Gaza). Mais le chef de l'OLP ne rassure guère les Canadiens lorsqu'il annonce (curieusement dans le *Globe and Mail* publié le même jour) un ouragan de terrorisme devant se déchaîner en Israël et dans les territoires occupés, contre les États-Unis et les intérêts européens.

Même son organisation, dit-il, pourrait ne pas parvenir à contrôler cet ouragan soulevé par l'impatience des jeunes militants de l'OLP et par l'intégrisme musulman. La contradiction est flagrante. Arafat avoue maintenant être débordé.

Le vieux leader révolutionnaire natif de Jérusalem, en dépit de la sympathie qu'il inspire, n'arrive plus à contenir ses troupes et à tenir un discours cohérent. Mais il offre la seule voie de négociation possible, une perche que l'Occident et Israël devront saisir malgré tout. Le Canada, s'inspirant du rapport de Robert Stanfield, ancien chef conservateur, pourrait jouer un rôle utile en adoptant une position moins monolithiquement axée sur Israël et effectuer une ouverture modérée vers l'OLP.

REVUE DE PRESSE

Extraits d'éditoriaux puisés dans les journaux canadiens de langue anglaise et traduits par la Presse canadienne.

Radio-Canada: ses ambitions

Nulla part dans le mandat de la CBC n'est-il fait mention de son devoir de créer une superstation.

Pourtant, malgré des subventions fédérales annuelles de l'ordre de \$900 millions, le réseau CBC n'a jamais répondu aux attentes mises en lui. Sa haute direction, à Toronto, préfère s'aventurer dans la création d'une superstation. C'est ridicule, inadmissible et révoltant.

Les Canadiens n'ont pas besoin d'une telle station. Ce que ce pays réclame, c'est une société efficace capable de répondre aux besoins régionaux. Pour CBC, la télévision régionale c'est l'Ontario et possiblement ce ce sera toujours.

CBC devrait peut-être faire le grand nettoyage dans ses services télévisés nationaux, afin qu'ils colent mieux aux réalités du pays et

qu'ils répondent mieux aux besoins régionaux, plutôt que de se lancer dans les grandes aventures coûteuses.

Advenant qu'Ottawa succombe devant les ambitions effrénées de CBC de créer une superstation, nous assisterons à la plus grande supercherie jamais réalisée par une société de la Couronne.

The Alberni Valley Times

Condamnation de la Libye

Malgré qu'elles soient d'une portée très limitée, les sanctions annoncées par le gouvernement canadien contre la Libye expriment au moins une condamnation tacite du terrorisme pratiqué par ce pays. C'est la plus que ce que beaucoup de pays ont fait.

Par ses actions, Ottawa reconnaît implicitement qu'il ne possède pas beaucoup de marge de manœuvre à ce chapitre, mais il est important qu'il exprime sa révolte, même si celle-ci n'est que symbolique.

Le terrorisme, s'il est institutionnalisé et étatisé, est un crime

que doivent combattre toutes les nations civilisées. On doit le combattre par des sanctions économiques, par la dénonciation des groupes et États qui le pratiquent et par la mise au ban de ces instances par la communauté internationale. Cette lutte doit également se manifester par la rupture de toutes les relations diplomatiques normales avec des pays comme la Libye dont le leader incontesté, Muammar Kadhafi, a choisi de jouer le rôle de renégat de la société internationale.

Si ces méthodes échouent et que les actes de terrorisme barbares persistent, ces États proterroristes devraient être soumis à des interventions militaires.

The Penttinton Herald

Une femme d'honneur

Depuis combien d'années un député fédéral a-t-il résigné ses fonctions ministérielles pour manifester son désaccord à l'endroit d'une politique gouvernementale?

Même les Canadiens les plus âgés auront de la difficulté à se souvenir des événements ayant

conduit à certaines démissions, durant la crise de la conscription, au cours de la Deuxième Guerre mondiale.

Malheureusement pour Mme Blais-Grenier, sa démission sera très probablement oubliée dans 40 jours... Il n'est donc pas question qu'elle appartienne à l'histoire, dans 40 ans.

Pourtant, cette démission mérite d'être retenue même si Mme Blais-Grenier, jusqu'à maintenant, s'est avérée un ministre «oublable» et même si sa démission semble tenir beaucoup plus d'un loyalisme régional que d'une question de principes.

Sa démission mérite d'être retenue parce qu'il s'agit d'un acte de courage politique comme nous en avons vu trop peu au cours des dernières décennies.

Elle était incapable d'apaiser sa conscience en se pourfendant seulement d'un désaccord public, comme l'ont fait plusieurs députés.

En qualité de membre du conseil des ministres, elle devait se tenir coite ou démissionner.

Sa décision mérite d'être soulignée.

Suzanne Blais-Grenier, vous êtes une femme d'honneur.

The Edmonton Sun

LIBRE OPINION

La sécurité d'emploi dans les cégeps

L'auteur est professeur de science politique au Collège de Valleyfield depuis 1969.

À chaque printemps, les professeurs de cégep se livrent à un exercice qui s'apparente à la roulette russe: il s'agit de déterminer lesquels parmi eux seront mis en disponibilité, c'est-à-dire à 80% de leur salaire.

Cette étrange et cruelle opération est l'héritage des décrets de

Gérard LORIOU

1983, qui ont augmenté la tâche des enseignants de plus de 15%, sans prévoir des mécanismes correspondants de recyclage et de réaménagement du travail. Dans les temps de forte croissance des effectifs étudiants, les divers gouvernements du Québec avaient promis à qui mieux mieux des mécanismes de sécurité d'emploi ronnflants; lorsque la situation s'est stabilisée récemment, les enseignants ont vu fondre ces promesses et ces garanties, au moment précis où ils en avaient le plus besoin.

La situation actuelle a atteint des sommets inquiétants. En avril 1981, par exemple (et les chiffres pour avril 1985 sont encore plus élevés), il y eut 1000 m.e.d. (mis en disponibilité) sur près de 10000 enseignants. (À ce chiffre officiel, il faut ajouter un autre 1000 enseignants menacés de l'être: ce qui représente 20% du corps profes-

sal.) De ce millier, il y eut 15 démissions et pré-retraites, et 245 annulations. Puis, 55 recyclages. Enfin, 345 m.e.d. ont assumé une pleine tâche en 81-85. Si on analyse le résultat final de l'opération, il ne reste que 341 véritables m.e.d. soit 66% de m.e.d. inutiles.

Le mécanisme actuel qui permet à un collègue de mettre en disponibilité un enseignant qui n'effectue pas une tâche complète est arbitraire et incohérent. Parce qu'il est basé sur des prévisions qui souvent ne correspondent pas à la réalité. Parce qu'il permet aux autorités locales de refiler la responsabilité de la gestion de toute la sécurité d'emploi au Conseil du Trésor, à Québec, sans examiner autrement les multiples possibilités d'attribution des tâches. Parce qu'il ne tient pas compte d'une politique à long terme concernant le personnel en place et son affectation.

On considère les collèges comme des universités, avec leur cloisonnement rigide, leur organisation départementale, et surtout, leur immobilisme disciplinaire. On oublie que si les universités enseignent à des clients spécialisés, les collèges doivent tenir compte d'un univers multidisciplinaire, mobile, non spécialisé, sujet à de multiples «virages». Le personnel enseignant devrait correspondre le plus possible à cette clientèle ainsi qu'aux besoins du niveau collégial. Il devrait donc devenir plus mobile, plus dédoisonné, plus multidisciplinaire. Le corps professoral de-

vrait correspondre à la clientèle étudiante.

Syndicats et gouvernement sont responsables de cette sclérose qui hante maintenant le réseau collégial. Les syndicats d'enseignants ont toujours prôné une politique nataliste: en cloisonnant étroitement chaque discipline, ils ont permis aux collèges d'accroître considérablement le nombre de professeurs.

Le gouvernement, pour sa part, a endossé cette pratique, pour ensuite sabrer arbitrairement dans les dépenses, en augmentant de façon unilatérale la tâche de tous les enseignants de tout le réseau.

La conjonction de ces deux attitudes contradictoires a eu des effets dévastateurs au niveau local. Des centaines de professeurs sont maintenant coincés entre les frontières de leur discipline et une carte de membre au club m.e.d.

Il n'y a qu'une façon de sortir de ce carcan, c'est de décloisonner et de briser les barrières disciplinaires. Pour ce faire, on doit viser les trois types de cours qui se donnent au collégial: au niveau des cours obligatoires, de concentration et complémentaires. Avec un peu d'imagination et d'efforts, on réalisera que la plupart des professeurs ont plus d'une corde à leur arc.

Un politologue peut enseigner ETHIQUE ET POLITIQUE. Et vice versa. Un mathématicien, MATHÉMATIQUES FINANCIÈRES. Et pourquoi ne pas prévoir des recyclages courts (trente crédits)? Bien sûr, on ne changera pas un

sociologue en thanatologue, mais l'obligation qui pourrait être faite aux collèges de recycler leurs m.e.d. — et aux syndicats d'abolir les carcans disciplinaires — aurait tôt fait d'éliminer cette insécurité permanente qui caractérise maintenant les enseignants du collégial.

Les étudiants qui fréquentent le collège ont droit à un enseignement de qualité. Mais le faible degré de spécialisation exigé (à moins qu'on ait renié le Rapport Parent) n'interdit pas un corollaire: le droit des enseignants à des conditions de travail décentes. La continuité pédagogique est plus importante que la surspécialisation disciplinaire: un professeur expérimenté peut très bien sortir de son univers disciplinaire pour développer d'autres secteurs d'enseignement, au profit de la collectivité étudiante.

Enfin, ce décloisonnement devrait aller de pair avec une véritable sécurité «réseau», qui éliminerait les territoires artificiels de 50 kilomètres. Ceux-ci ne font qu'accroître l'aberration des barrières disciplinaires, en les enchevissant pour l'éternité. Au maximum, la province pourrait être divisée en deux régions: Montréal et Québec. Mais l'essentiel, c'est qu'un professeur expérimenté pour qui un collège n'aurait vraiment plus rien à offrir, soit affecté immédiatement à des tâches pour lesquelles il est qualifié, là où le besoin se fait sentir. Cela éviterait le phénomène récent des «niches», qui empêche toute mobilité.

Sur Saint-Barthélemy

Monsieur Michel-G. Tremblay

Grande fut ma surprise, en parcourant le cahier «Vacances-voyage» dans LA PRESSE du 14 décembre, de lire dans votre reportage «Différence et indifférence à Saint-Barth» tant de propos négatifs et discriminatoires, propres à repousser tout voyageur désirant s'aventurer dans cette si charmante île des Antilles françaises. Pourquoi ce parti pris de dénigrement de l'île de Saint-Barthélemy, dont vous ne soulignez même pas les pittoresques inouï de ses côtes déchiquetées, ses paysages volcaniques, tout en collines abruptes. Vous ne dites rien du site grandiose du port de Gustavia, unique dans les Antilles.

Franchement, Monsieur, avez-vous visité l'île? Vos propos sont si près des sempiternels et sinistres lieux communs, véhiculés depuis toujours par les doctes et non-doctes messieurs venus de la France métropolitaine, que je soupçonne quelque aimable visiteur de vous avoir versé dans l'oreille son amertume, sous forme d'odieux clichés.

Vous commencez votre reportage, en écrivant: «Vous y découvrirez un monde étrange, coupé du monde... on y vit comme au 19^e siècle.» Les Antilles françaises ne sont pas l'Amérique. Heureusement! Pourquoi vouloir retrouver partout les stéréotypes américains, le confort américain, les hôtels américains, les hot dogs américains! Et si l'on ne vit pas avec tous les artifices de la vie américaine, on est coupé du monde, en retard d'un siècle sur l'humanité en marche?

Et cette gravure inspirée d'une carte postale, illustrant «le bonnet normand des vieilles femmes», vieux cliché, repris depuis au moins 25 ans et qu'on retrouvait dans toutes les boutiques de l'île. Cette vieille, morte depuis, ne pensait pas passer ainsi à la postérité, déguisée en affreuse sorcière endoctrinée. «Le bonnet normand» dont vous parlez s'appelle à Saint-Barthélemy la kichenotte, de l'anglais «kiss me not», originaire de l'île de Ré. Mais combien en avez-vous vu de vieilles portant la kichenotte? Il ne doit guère y en avoir qu'une ou deux, qui vivent enfermées dans leur quartier, car traquées par les photographes, avides de curiosités exotiques.

Mais venons-en à la suite de vos propos encore plus curieux, et je cite le passage intégralement: «Ses habitants sont tout à fait spéciaux. Cette race, ou cette fin de race, a survécu à des siècles de privation en vivant repliée à tel point sur elle-même qu'elle vit

dans un ordre social imaginaire, indépendant et surtout indifférent au monde du 20^e siècle.» Ne voilà-t-il pas un discours plus que discriminatoire? Lire cela sous votre plume, ici au Québec, est ahurissant! Vous parlez des mariages entre «jeunes plus ou moins parents pendant 350 ans». Mais c'est du passé! Et des isolats, il y en a partout, et ici même au Québec, le Saguenay-Lac-St-Jean, entre autres.

Et dites-moi, pourquoi ce goût de l'anecdote facile? Et cette pointe de mépris lorsque vous parlez de «l'indifférence et de l'entêtement des Saint-Barths à préserver leur autonomie». Est-ce un défaut, ce goût de l'indépendance?

Faisant référence à l'histoire de l'île de Saint-Barthélemy, vous mentionnez un certain oubli que reprochaient les Saint-Barths à la France: la métropole ne les a pas jetés aux oubliettes pendant 150 ans, mais pendant trois siècles, tout comme, il y a fort longtemps, elle a abandonné les «quelques arpents de neige» du Canada.

La place manque ici pour parler de plus de trois siècles d'histoire, de lutte acharnée menée par quelques poignées d'hommes, ballottés d'une île à l'autre, selon les caprices des gouvernements des différentes époques, mais revenant toujours à Saint-Barthélemy.

Où avez-vous lu ou entendu que «le dollar américain est la monnaie courante et l'anglais est presque la langue d'usage»? A Saint-Barthélemy, comme dans toutes les Antilles françaises, on parle français, un français très pur. Il n'y a qu'à Gustavia que les commerçants utilisent l'anglais, ainsi que les gens de couleur. Les habitants sont très fiers de leur langue, qu'ils parlent depuis plus de trois siècles et de leur culture.

Ne prenez pas l'histoire et les gens de Saint-Barthélemy avec hauteur. La petitesse de l'île ne justifie en rien vos propos discriminatoires. Et, entre nous, cher monsieur, pourquoi jouez-vous au «maudit Français aux Antilles»?

Agnès-G. BERNIER

Terrasse-Vaudreuil

Vous avez droit à votre opinion. Je n'estime cependant pas avoir tenu des «propos négatifs et discriminatoires, propres à repousser tout voyageur désirant s'aventurer dans l'île...».

J'ai simplement décrit ce que j'ai vu à Saint-Barth, et j'ai rapporté les propos de Saint-Barths, de Saint-Martin et de Québecois qui y vivent. Je ne peux donc rien retirer de ce que j'ai écrit puisque tous leurs témoignages concordent.

Michel-G. TREMBLAY

Problèmes des jeunes

J'ai été surpris du bilan plutôt superficiel que faisait Mme Fabienne Larouche dans sa chronique du 6 janvier au sujet de l'année internationale de la jeunesse (A.I.J.). Elle nous a habitués par le passé à des analyses beaucoup plus pertinentes et c'est pourquoi je me permets de lui reprocher le choix qu'elle a fait de parler de réalisme et d'espoir face aux «problèmes des jeunes».

S'il est un fait que cette année a bien mis en lumière, c'est que ce problème de la jeunesse n'en est pas un! Les nombreux forums et ateliers de discussion qui ont réuni ensemble jeunes et adultes tout au long de cette année ont fait au moins le consensus sur ce point: c'est l'ensemble de la société qui a un problème. Le problème des jeunes n'en est que l'indicateur le plus déchirant.

Nos discussions auront permis de faire le constat de situations tout aussi affligeantes: crise dans le secteur de la santé, refoulement hors de la société des personnes âgées, corruption morale des personnes très fortunées, effondrement du sens des responsabilités de nos dirigeants, affaiblissement chronique du sens critique des médias. La liste est longue et sera reprise mieux qu'ici si on lève la censure qu'on a imposée au discours des jeunes tout au long de leur année.

Je remarque cependant que vous avez repris timidement une des solutions qui nous semblaient des plus pertinentes: le travail partagé. À ce chapitre vous en appelez à un changement des mentalités. Il aurait fallu préciser de quelles mentalités vous parlez. Les nôtres sont prêtes, a-t-on dit et ce n'est point la faute des travailleurs qui le démontrent par des taux d'absentéisme élevés au travail. Ils sont les premiers à en témoigner ainsi.

Non, c'est plutôt la faute des gouvernements! Encore... En effet, ceux-ci ont fait le calcul que le travail partagé ferait diminuer les recettes fiscales. Ce n'est pas en leur parlant d'espoir qu'on responsabilise les technocrates.

La volonté de changement chez la population est claire. Ce n'est pas de sa faute si elle est absente chez ceux qui cautionnent l'ordre établi. J'évous invite si vous voulez faire davantage oeuvre utile à vous renseigner auprès du gouvernement fédéral pour savoir ce qu'il a l'intention de faire avec les recommandations des jeunes du Québec consultés il y a plusieurs mois par la ministre Champagne à Comptondans les Cantons de l'Est. L'année des jeunes est finie et, si on ne réagit pas rapidement, nous tous aussi.

Marc-Olivier RAINVILLE, b.s.
Montréal

L'excuse de la drogue

De nos jours, voler, aggraver, tuer sous l'effet de l'alcool ou de la drogue permet à la défense de plaider l'inconscience ou l'absence de facultés permettant de comprendre les conséquences de nos actes.

Si la loi nous dit que personne ne doit ignorer la loi, alors il me semble logique que cette même loi doit contenir dans son code le fait que personne ne doit se placer en situation de ne pas être conscient ou conséquent avec ces mêmes lois.

Par conséquent, toute personne prise en situation allant à l'encon-

tre de cette même loi devrait faire l'objet d'une condamnation exemplaire puisqu'elle met en danger la vie des citoyens qui ont encore le souci de s'y conformer et de respecter le droit de leurs vis-à-vis.

S'acharner sur les effets négatifs de l'alcool ne m'apparaît pas exagéré, mais ne pas s'acharner davantage sur la drogue qui, à mon avis, fait encore beaucoup plus de mal, m'apparaît un manque évident aux chapitres de nos lois.

Réjean VAUDREUIL
Montréal

La solitude de Reagan

Suite aux attentats de Vienne et de Rome, le président des États-Unis, M. Ronald Reagan, a posé des gestes d'ordre économique contre Kadhafi et la Libye, en l'accusant de soutenir des groupes de terroristes palestiniens qui sont les responsables de plusieurs coups d'État, qui ont causé la mort de plusieurs victimes innocentes. Le monde entier est consterné et scandalisé.

Pourtant, lorsque Reagan proposa à ses alliés européens, un isolement économique et militaire de la

Libye, il eut comme réponse un non catégorique.

C'est à se demander où se situent leurs réelles convictions. C'est dans des moments pareils qu'on distingue ceux qui protègent la justice de ceux qui se contentent de subir les conséquences négatives que peuvent provoquer des illuminés tels que Kadhafi.

Lorsque l'Europe occidentale sera attaquée par les forces musulmanes, il sera trop tard pour réagir.

Stephen SZCZERBINSKI
Jonquière

Difficile à comprendre

L'article d'Alain Dubuc dans LA PRESSE sur l'effet catastrophique de nos hivers sur l'économie me laisse songeur.

Comment se fait-il que des centaines de milliers d'immigrants, visiblement originaires de climats beaucoup plus cléments que le nôtre, ont choisi de venir vivre ici?

Pourquoi trouve-t-on les peuples les plus pauvres économiquement dans les climats les plus beaux?

Comment se fait-il que ce soit les pauvres pays hivernaux comme le Canada qui leur expédient le blé et le lait?

Louis DE KINDER
Montréal

POINT DE VUE

Le cas de la raffinerie de Gulf: en deux temps trois mouvements

L'auteur est professeur au département des Sciences de la terre à l'Université du Québec à Montréal.

Premier temps:
le bon vieux temps

Il y a 15 ans, en 1970, la gazoline se vendait à Montréal de 15 à 30¢ le gallon (de 10 à 12¢ le litre), aujourd'hui, c'est cinq fois plus. Il y a 6 ans à peine, Montréal-Est c'était avec Esso, Shell, BP, Gulf, Petrofina et Texaco, un des plus grands complexes de raffineries non seulement de l'Est du Canada mais même de l'Est de l'Amérique du Nord. Il y a moins de 10 ans, ces raffineries étaient alimentées principalement par un pipeline en provenance de Portland, Maine (près d'Old Orchard Beach). Ce pétrole venait surtout du Venezuela. Les autres pétroliers payaient des redevances à Esso pour s'alimenter à l'oléoduc de Portland qui aboutissait à Montréal.

YVON PAGEAU

En 1947, il y aura bientôt 30 ans, Esso trouvait son premier puits de pétrole à Leduc en Alberta. Esso établit la politique canadienne si non de l'énergie du moins du pétrole: le pétrole de l'Ouest ira jusqu'en Ontario, mais s'arrêtera à Borden aux limites du Québec. C'était la fameuse ligne Borden. Elle favorisait Esso qui pouvait approvisionner sa raffinerie de Montréal et ses consociés par son oléoduc de Portland avec du pétrole du Venezuela qui lui coûtait moins cher que celui produit en Alberta. En réalité, Esso protégeait son investissement, sa raffinerie et son marché de Montréal. Si le gouvernement de l'époque était intervenu pour forcer Esso à utiliser à Montréal le pétrole de l'Alberta, il lui aurait subventionné un pipeline sans doute. Heureusement, dans ce temps-là, le gouvernement n'avait pas encore la manie de l'interventionnisme.

Dans ce temps-là et jusqu'en 1973, voire même jusqu'en 1975, l'industrie du raffinage était très payante notamment à Montréal et ce pour trois raisons: 1 — La première raison, c'est que le baril de pétrole en provenance du Venezue-

la coûtait à peine 2,50\$ le baril de 35 gallons (moins de 7¢ le gallon) et il n'en coûtait que 7¢ pour en faire de l'essence. 2 — La seconde raison, c'est que le raffinage du pétrole ne permet la production d'essences légères (carburant pour automobiles et avions) que pour un tiers de baril, les deux autres tiers se répartissent en huiles légères et lourdes (pour le chauffage des maisons, des édifices à bureaux, etc.). Le chauffage des espaces au Québec était assuré à 75% par ces huiles. 3 — La troisième raison, c'est que le surplus d'essence était vendu dans les États voisins de la Nouvelle-Angleterre. Avec un tel marché, les produits pétroliers de Montréal étaient écoulés à 95%. Il n'y avait presque pas de perte. C'était la belle époque des pétrolières.

Deuxième temps:
les crises pétrolières

1973. Sans crier gare, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) décide de quadrupler le prix de base du baril de pétrole qui passe de 3\$ à 12\$ en quelques mois. Pour les États-Unis c'est un dur coup. Car de pays exportateurs de pétrole qu'ils étaient encore en 1950, ils étaient devenus importateurs de pétrole étranger dans les années 50-60. Le pétrole est une ressource stratégique. Ils ripostent par le projet «Indépendance» en incitant les pétroliers à une plus grande exploration et exploitation domestiques. La vitesse sur les routes est réduite à 55 mph. Le même mouvement suit au Canada mais avec du retard.

Toutefois, en 1976, le gouvernement canadien établit les bases de sa politique énergétique dont l'objectif premier est l'autosuffisance dont la pierre angulaire est l'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta. Plus le prix mondial du baril de pétrole monte, plus l'exploitation des sables deviendra rentable. C'est là le pari. Pour accélérer l'exploration et l'exploitation pétrolières, le gouvernement canadien accorde des subventions généreuses et consent d'importantes exemptions fiscales aux sociétés qui investissent.

C'est alors que naissent les mégaprojets. Les chiffres sont astronomiques: on parle de cental-

nes de milliards. Parmi ces projets, il y a celui du regroupement de compagnies pétrolières en Ontario pour constituer le grand complexe de raffinage et de pétrochimie de Sarnia. Des lors, le complexe de raffineries de Montréal est menacé. Le complexe de Sarnia, soutenu en partie par le gouvernement fédéral de l'époque, n'était pas tant créé pour briser celui de Montréal que pour contre le complexe pétrochimique Petro-sar que le gouvernement de l'Alberta mettait sur pied.

L'Alberta voulait briser le monopole industriel historique de l'Ontario même au détriment du complexe de Montréal. C'était l'époque des mégaprojets et de l'interventionnisme du gouvernement d'Ottawa. C'est ainsi que Texaco construisait à Come-by-Chance, à Terre-Neuve, une raffinerie géante au coût de près d'un demi-milliard de dollars. Elle n'a jamais raffiné quoi que ce soit. Elle est à vendre pour un tas de ferraille. Si cette raffinerie avait vu le jour, Montréal aurait perdu aussi son marché des Maritimes. Il devenait clair que trois grands complexes de raffinage et de pétrochimie au Canada c'était trop.

1979. C'est la chute du shah d'Iran et la venue de l'ayatollah. La production pétrolière de l'Iran tombe de 3,5 à 1 million de barils par jour. Cette fois, l'Amérique entre en crise. C'est la panique. Cet été-là, aux États-Unis, on fait la queue aux stations d'essence. Il y a même quelques meurtres qui sont commis pour quelques gallons d'essence. Ici, au Canada, c'est le fameux incident du tanker d'Exxon (destiné à Esso de Montréal) qui est dérivé vers un port américain. Exxon étant la compagne-mère de Esso, le gouvernement canadien est outré. Ce sera la canadiation et l'achat à gros prix de Petrofina qui devient Petro-Canada. Pour se protéger, le gouvernement canadien restreint les ventes de gaz et de pétrole canadiens aux États-Unis. C'est l'affrontement Ottawa-Alberta.

Entre-temps, le Canada a autorisé le prolongement de l'oléoduc de l'Ouest jusqu'à Montréal pour en assurer l'alimentation en pétrole et le mettre à l'abri des aléas du pétrole importé. La ligne Borden était brisée. C'était le divorce en-

tre Esso et le gouvernement canadien après 25 ans de vie commune!

Les mesures prises par les gouvernements des pays industrialisés auront eu raison, pour un temps du moins, de leur dépendance absolue du pétrole de l'OPEP. Pour combien de temps?

Premier mouvement:
l'Ontario gagne

La politique canadienne de l'énergie de 1976 à 1981 s'accompagne d'un train de mesures d'économie du pétrole en favorisant l'industrie nucléaire, l'économie du carburant par de petites voitures, la modernisation des industries (pâtes et papier, chimie, etc.), l'utilisation et la pénétration du gaz naturel canadien (dont les réserves connues sont bien plus importantes que celles du pétrole), la conversion du chauffage à l'huile par le gaz naturel, etc.

Dès 1980, il y a une surcapacité de production aux raffineries de Montréal, Petro-Canada, la bonne canadienne qui a été créée pour protéger les consommateurs canadiens (et québécois sans doute), la conscience des pétroliers, somme elle-même le glas: elle ferme une de ses raffineries de Montréal, la BP.

L'Ontario gagne sur tous les plans. Demain, Montréal sera alimentée en essence de l'Ontario! Un beau gâchis. Petro-Canada, le fer de lance de la canadiation, l'invention magique du gouvernement fédéral d'alors, dépense 200 millions de dollars pour redorer les stations d'essence de Petrofina et en acheter d'autres. C'est la guerre des pétroliers. L'apprenti sorcier est débordé.

Deuxième mouvement:
Montréal perd

En 1976, le Québec se dote d'une politique de l'énergie. Par SOQUIP, il achète le réseau de distribution de Gaz Métropolitain. Par la Société générale de financement, le gouvernement du Québec achète une partie du complexe pétrochimique de Gulf à Varennes qui devient Pétronomie. Gulf demeure partenaire. Gaz Métropolitain, maintenant Société d'État du Québec, favorise la pénétration du gaz naturel pour le chauffage des espaces. A Montréal, pour abaisser le niveau de pollution atmo-

sphérique, on pousse la conversion au gaz naturel des édifices qui brûlent encore des huiles lourdes pour se chauffer. Pour sa part, Hydro-Québec favorise la biénergie (huile-électricité) ou la conversion pure et simple de l'huile à l'électricité. Conséquence: le marché de l'huile à chauffage s'effondre. Ce n'est plus renouvelable d'extraire un tiers d'essence d'un baril de pétrole si on ne peut vendre les deux tiers d'huile qui restent. Après BP, Esso ferme ses portes, Texaco suit, maintenant c'est Gulf.

Troisième mouvement:
l'irréparable ou l'espoir

Le gouvernement fédéral actuel ne peut faire de miracles et il ne peut réparer en quelques années, dix ans d'interventions inopportunes et intempestives par le gouvernement qui l'a précédé. Si le gouvernement actuel intervient encore il faussera davantage le jeu de la libre-entreprise. Cependant, tant et aussi longtemps que Petro-Canada est une société d'État, il doit s'en servir pour au moins limiter les dégâts pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, advenant une crise pétrolière, pour des raisons de sécurité, il ne serait pas raisonnable ni rationnel que Montréal soit acculée à s'alimenter en produits pétroliers finis (essence, éthylène, etc.) en provenance de l'Ontario. Le transport de ces produits en

quantité industrielle est dange-reux. Mississauga doit nous le rappeler.

Deuxièmement, il est inconcevable qu'une région industrielle comme la grande région de Montréal devienne dépendante de produits pétroliers de base en provenance de l'Ontario. Ici, c'est la réalité industrielle qui le commande. De plus, en termes de défense et de stratégie, il serait irresponsable de laisser Montréal sans un complexe de raffinage et de pétrochimie qui lui soit propre.

La décision du gouvernement d'assurer l'avenir de la pétrochimie à Varennes est un signe d'espoir et un signe du sens des responsabilités qu'a le gouvernement actuel en matière de sécurité.

Le plus grand espoir est celui du libre-échange avec les États-Unis. Les surplus d'huile de nos raffineries pourraient être vendus dans les États voisins de la Nouvelle-Angleterre. Le gouvernement pourrait alors favoriser ces ventes en établissant une structure tarifaire alléchante pour nos voisins comme Hydro-Québec fait avec son électricité.

Les employés de Gulf ont toute notre sympathie car ils sont les victimes d'un ensemble de décisions prises depuis dix ans par le gouvernement fédéral de l'époque et par les gouvernements de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec. Ils méritent la considération de l'État.

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400. » Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.		Commandes ou corrections	285-7111
RÉDACTION	285-7070	lundi au vendredi de 8h à 17h.	
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES	
COMPTABILITÉ		Détachements	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Télé-Presse	285-7306
Années classées	285-6900	Vacances, Voyages	285-7265
		Carnets et professions, nominations	285-7320

L'aube d'une nouvelle ère pour les voyageurs d'affaires



À partir du 2 février 1986

Air Canada vous présente la classe Affaires

La nouvelle conception du service en Amérique du Nord. Une classe supérieure conçue par des voyageurs d'affaires. Avec plus d'espace, plus de confort, plus de vols et un service exceptionnel.

Plus d'espace

Air Canada est la première ligne à avoir réaménagé une flotte de gros-porteurs 767 pour répondre aux besoins spécifiques des voyageurs d'affaires nord-américains. Et surtout la première à lancer la classe Affaires, un service exceptionnel qui saura combler les voyageurs les plus exigeants. Pour quelques dollars de plus que le plein tarif classe économique.

Plus de service

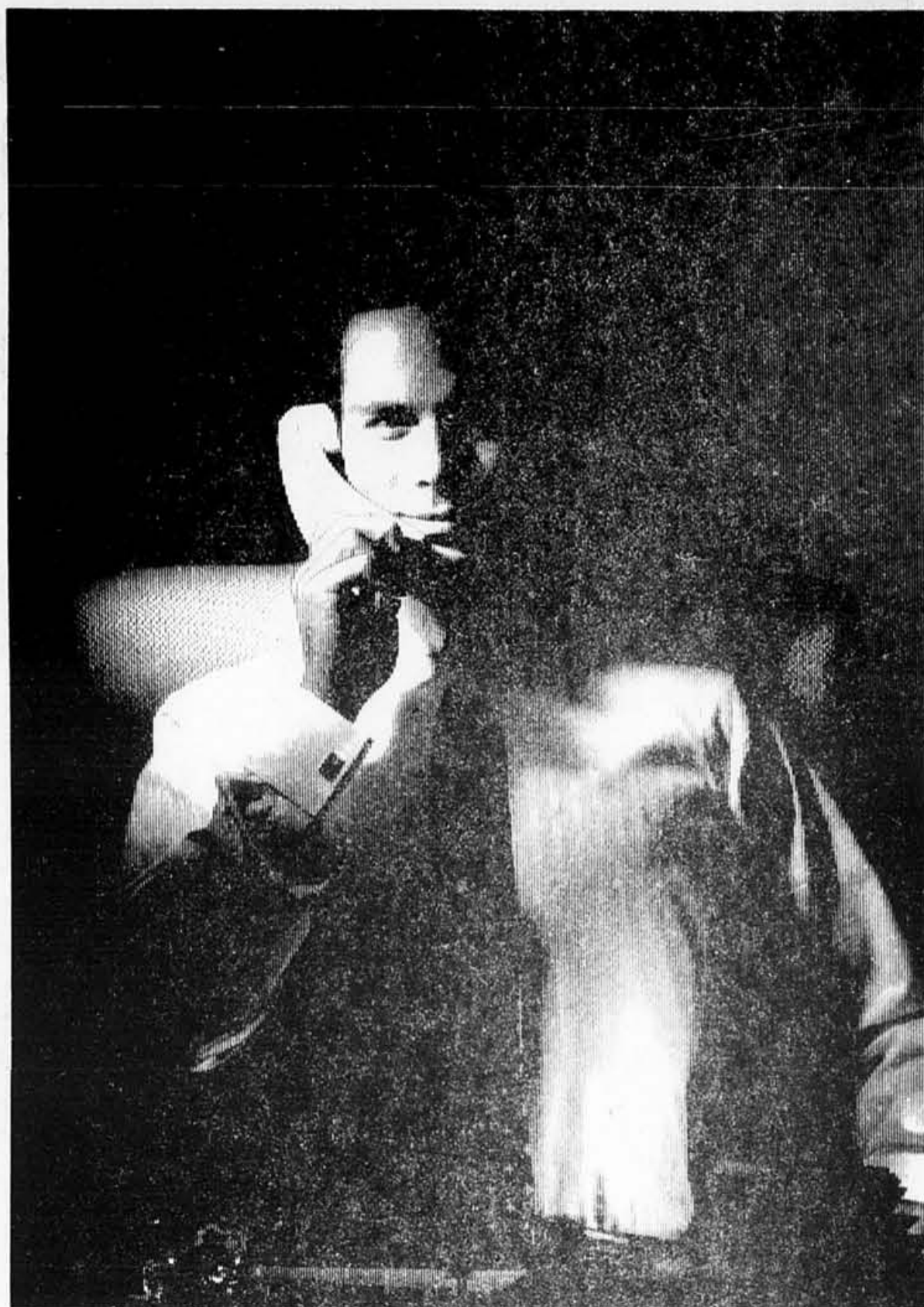
Vous serez sensible à l'attention qui vous est portée à l'instant même où vous appellerez Air Canada ou votre agent de voyages. En effet, priorité vous est accordée pour le choix du siège, l'envoi de billets ainsi que pour les éventuels avis de retard.

À l'aéroport, votre enregistrement au comptoir classe Affaires ne prend que 2 minutes: vous embarquez et débarquez en un clin d'oeil. Vos bagages vous suivent tout aussi rapidement, grâce à leur étiquette "Priorité, classe Affaires".

Plus de confort

Dans la cabine de la classe Affaires: confort et exclusivité. Votre siège, plus large, est spécialement conçu pour épouser parfaitement les lignes de votre dos. Son inclinaison de 30° vous assure un repos réparateur. De plus, Air Canada est la seule ligne aérienne en Amérique du Nord à vous offrir un repose-pieds. Si vous travaillez, vous apprécierez la tablette plus large. Enfin, tous les sièges donnent sur le hublot ou l'allée et sont disposés 2x2x2 pour vous assurer encore plus de place.

La classe Affaires, c'est aussi des repas gastronomiques, des grands crus, des alcools de renom et des desserts succulents. Avec le raffinement de la porcelaine, de la verrerie et du lin.



Plus d'avantages

En classe Affaires, tout est conçu pour l'efficacité et la détente; des téléphones à bord jusqu'aux écouteurs électroniques en passant par les cache-lumière et les chaussons. De plus, les membres de l'Aéropian bénéficient d'une prime de 35 % chaque fois qu'ils voyagent en classe Affaires. Ils bénéficient aussi d'un boni de 3 200 kilomètres (2 000 milles) à chaque voyage vers certaines destinations et ce, jusqu'au 31 mars 1986.

Plus de vols vers plus de destinations

La classe Affaires. Jusqu'à 44 vols quotidiens vers 8 centres en Amérique du Nord. Plus de vols vers plus de centres d'affaires que toute autre compagnie aérienne canadienne. Et bientôt vers d'autres destinations au Canada et aux États-Unis. Avec l'une des meilleures performances en Amérique du Nord pour la ponctualité.

De Montréal:	Numéro de vol	Départ	Arrivée
À: Calgary	117	07h20	11h25
Edmonton	123	06h50	10h50
	137	17h50	21h55
Vancouver	109	10h00	12h20
	129	19h05	21h25

Il peut arriver que la classe Affaires ne soit pas offerte sur certains vols de fin de semaine.



**Vous visez le sommet.
Nous sommes à la hauteur.**



AIR CANADA

ÉCRASEMENT DE LA CARAVELLE D'AEROVIAS

Les deux Canadiens tués étaient des journalistes

■ GUATEMALA (d'après CP et AFP) — Deux Canadiens, un haut fonctionnaire de la Communauté économique européenne et un ancien ministre des Affaires étrangères du Venezuela ont péri samedi dans l'écrasement d'un appareil Caravelle qui transportait des touristes vers des ruines Mayas dans le nord du Guatemala, a fait savoir hier la société aérienne Aerovias. Au total, 93 personnes, dont 34 étrangers, ont trouvé la mort dans cet écrasement survenu dans le département d'El Peten.

Le journal *The Province*, de Vancouver, citant des porte-parole du ministère des Affaires étrangères du Canada, a identifié les victimes canadiennes comme étant le photographe à la pige Alain Abrams et sa fiancée Maxine Sevak, une journaliste pigiste. Les deux sont de Vancouver, indique le journal, qui précise que Miss Sevak était originaire de Montréal, où ses parents vivent encore.

Abrams et Sevak, qui étaient âgés de près de 30 ans, faisaient un voyage en Amérique centrale à titre de journalistes pigistes, écrit *The Province*.

Dans un premier temps, les porte-parole du ministère des Affaires étrangères du Canada semblaient mettre en doute les informations diffusées par la société aérienne guatémaltèque voulant que deux Canadiens se trouvaient effectivement à bord de l'appareil au moment de l'écrasement. Ils faisaient valoir que les deux personnes se trouvaient sur la liste des passagers sans toutefois pouvoir préciser s'ils avaient effectivement pris place à bord de l'appareil.

Les dirigeants de la société Aerovias ont indiqué que l'appareil s'était écrasé au terme de son deuxième passage au-dessus de l'aéroport de Santa Elena, le premier passage s'étant effectué à une altitude trop élevée.

Pour sa part, la Force aérienne guatémaltèque (FAG) a poursuivi hier ses opérations de récupération des corps des 93 personnes tuées dans la ca-



L'un des corps retrouvés sur les lieux de l'écrasement de la Caravelle d'Aerovias (photo du haut) vient d'être transporté par hélicoptère sur l'aéroport de Santa Elena, où l'on va tenter de l'identifier. Pendant ce temps à l'aéroport La Aurora, à Guatemala (photo de droite), les parents des victimes apprennent la triste nouvelle.

photolaser AP

tastrophe aérienne survenue samedi.

Jusqu'à présent, seulement 22 corps, mutilés ou calcinés, ont été évacués jusqu'à Guatemala, la capitale. À l'aéroport La Aurora, des centaines de personnes se pressaient pour identifier les victimes.



LORS D'ÉCRASEMENTS OU D'INCENDIES

Un masque pour sauver des vies

■ TORONTO (d'après CP) — Une étude qui sera présentée cette semaine au gouvernement fédéral recommande aux sociétés aériennes d'adopter des mesures qui pourraient sauver la vie de centaines de personnes susceptibles de succomber à des inhalations de fumées lors de l'incendie ou de l'écrasement d'un appareil, a déclaré hier le responsable de ce projet.

M. Pascal Dranitsaries, qui dirigeait l'étude de la Ontario Research Foundation, a déclaré à ce sujet qu'au cours des 20 dernières années, plus de 2 500 personnes ont trouvé la mort dans des incendies qui se sont déclarés à bord d'avions et 80 p. cent de ces décès sont attribuables à l'inhalation de fumée.

En conséquence, l'étude réalisée par l'équipe de M. Dranitsaries au cours des 18 derniers mois et portant sur un système de masques à l'usage des passagers, va faire des recommandations à ce sujet au ministère fédéral des Transports.

Si ces recommandations sont adoptées, tous les avions commerciaux du Canada devraient être munis de masques à gaz, lesquels feraient partie de l'équipement de secours.

Ces masques, qui seraient également des systèmes respiratoires autonomes, seraient placés sous le siège des passagers. Ils serviraient à filtrer les fumées toxiques lors d'un incendie et les passagers qui en feraient usage auraient le temps de s'échapper ou de respirer jusqu'à ce que l'appareil puisse atterrir.

Parmi les autres recommandations de l'étude, l'une porte sur l'utilisation de nouveaux matériaux pour la fabrication des coussins des sièges et l'installation de matériaux ignifuges dans tout le reste de l'appareil.

De plus, des lumières spéciales devraient être installées sur le plancher des appareils pour guider les passagers vers les sorties en cas de fumée dense.



Pascal Dranitsaries et un des masques testés

Les aéroports de Montréal, Toronto et Ottawa toujours en état d'alerte

■ OTTAWA (PC) — Les aéroports de Montréal, de Toronto et d'Ottawa sont toujours placés en état d'alerte depuis la fin de semaine, en raison du peu de progrès enregistrés dans l'enquête menée au Canada et aux États-Unis relativement à une menace à la bombe contre des vols en partance pour les États-Unis.

Les travailleurs et les clients des aéroports semblaient cependant moins tendus hier et heureux que la fin de semaine se soit déroulée sans incident.

Mais, ont indiqué les autorités policières, les mesures de sécurité extraordinaires demeureront en vigueur aussi longtemps qu'il le faudra.

« Cela pourrait prendre deux jours, une semaine ou plus », a déclaré le sergent Bernard Gagnon, un des officiers de la GRC qui patrouille l'aéroport international d'Ottawa.

Pendant ce temps, du côté de Transport Canada, on se refusait toujours hier à commenter les rumeurs qui circulent au sujet de l'origine de la menace, sauf pour admettre que celle-ci est dirigée contre les destinations américaines.

Kadhafi ou les Indiens?

Certaines rumeurs veulent qu'un sympathisant du régime Kadhafi ait offert \$80 000 pour placer une bombe dans un avion en partance pour les États-Unis.

D'autres informations veulent que la GRC enquête sur une association appelée « American Indian Movement » qui avait envoyé en août dernier une délégation en Libye.

A cet effet, le caporal Pierre Bélanger de la GRC a confirmé qu'on avait bel et bien interrogé un résident d'Ottawa connu comme un ardent défenseur des droits des Indiens du Canada, tout en le remettant en li-

berté au terme de l'interrogatoire.

« Nous n'avons pas été en mesure de prouver qu'il était impliqué dans la menace à la bombe », a déclaré samedi le caporal Bélanger.

En attendant de résoudre le mystère, on peut remarquer l'omniprésence policière dans les aéroports. À Ottawa, des chiens entraînés pour détecter des bombes font avec leurs maîtres une tournée de l'aéroport, pendant que les portes terminales, les carrousels de bagages et les détecteurs de métal sont flanqués de gendarmes fédéraux prêts à toute éventualité.

Des affaires d'or

Les employés de l'aéroport ont été avisés de signaler toute personne d'apparence suspecte, tandis que les passagers sont contraints de se plier à des vérifications inhabituelles de vé-

tements et de bagages personnels.

Des mesures spéciales ont également été ajoutées pour s'assurer que toutes les personnes qui ont enregistré des bagages embarquent dans leurs avions.

Les commis aériens ont cependant indiqué hier que les mesures extraordinaires n'ont causé aucun retard dans les départs d'Ottawa de Montréal ou de Toronto.

Un agent de la compagnie aérienne Pilgrim a indiqué que seulement un passager a demandé d'être remboursé en raison de la menace.

Aux comptoirs d'assurance-voyage, les affaires sont exceptionnellement bonnes : un agent relate avoir vendu 25 polices d'assurances en matinée alors qu'en temps normal il atteint ce taux de vente seulement en fin de journée.

PLEINS FEUX

SUR L'ACTUALITÉ



Michael Heseltine, le « Tarzan » démissionnaire...



Margaret Thatcher, la « Dame de fer » égratignée...

AFFAIRE WESTLAND

Mme Thatcher continue de choisir « le grand large »

■ En pleine guerre mondiale, alors qu'entre alliés européens se redessinent la carte des intérêts permanents et antagonistes, le premier ministre Winston Churchill avait rappelé au général de Gaulle une des vérités fondamentales de la démarche britannique : « À chaque fois que nous devons choisir entre l'Europe et l'Amérique, ne vous faites aucune illusion, nous choisirons toujours le grand large ». Les récentes péripéties de l'affaire Westland, en dépit de fissures profondes, viennent une fois de plus de remettre en lumière la constance de ce choix.



CHARLES DAVID

Quelle que soit la décision des actionnaires de Westland, le débat provoqué par la démission fracassante du ministre de la Défense, M. Michael Heseltine, aura eu le vif mérite de redéfinir clairement certains paramètres de la politique britannique, en dépit d'engagements solennels de Mme Thatcher sur « une certaine idée » de l'Europe. Il aura surtout permis à « Tarzan » — surnom accolé à l'ex-ministre Heseltine — de tordre le bras à la « Dame de fer ». En d'autres termes, d'ébranler profondément le cabinet Thatcher et de se profiler sur la cohorte des prétendants.

Dans la mesure où elle éclaire un certain nombre de contradictions flagrantes de la politique étrangère de Londres, l'affaire Westland — malgré les dires des partisans de Mme Thatcher — ne se résume pas par une simple survie d'une entreprise, confrontée aux dures lois du marché économique dans le système libéral. Certes, soumise à des mécanismes, elle n'en demeure pas moins politique et s'apparente, de beaucoup, aux controverses, en France, autour de l'épisode Bull-Thompson qui avait suscité, à l'époque, l'ire du général de Gaulle.

Les éléments de l'affaire, qui a dégénéré en une véritable crise politique, sont maintenant connus. Les données apparentes du problème se cristallisent autour des difficultés financières de la société Westland. Le bilan, en effet, est très lourd : un déficit, en 1985, de 100 millions de livres — le tiers du chiffre d'affaires de la compagnie — et une dette équivalente, alors que le chiffre des commandes diminue. Seul, un apport de capitaux extérieurs peut maintenir à flot la barque de Westland, menacée de faillite, si l'on en croit son président-directeur général, Sir John Cuckney.

Les manœuvres du sauvetage financier de Westland ont, depuis, déclenché une lutte féroce entre le groupe américain Sikorsky — qui domine le marché mondial — associé à la société italienne Fiat, et un consortium de constructeurs aéronautiques européens et britanniques pour s'emparer du contrôle de la seule entreprise britannique de construction d'hélicoptères. En clair,

un véritable combat à coups de trébuchets tirés entre les sociétés aéronautiques européennes qui veulent préserver les chances de leurs ambitions, et Sikorsky désireux de s'assurer presque un monopole. Avec, en bout de course — le véritable fond du problème —, la sempiternelle question du devenir de l'Europe face aux États-Unis : indépendance ou vassalisation ?

Apparemment écartelée entre ses sentiments profonds — « le grand large » — et ses engagements solennels à l'égard du Marché commun, Mme Thatcher s'est réfugiée derrière la volonté des actionnaires pour privilégier la main-mise américaine sur un volet important de la défense britannique. À la veille de la présidence britannique de la CEE (deuxième semestre de 1986), l'Europe — dans le domaine de l'aéronautique — voit surgir le spectre d'une nouvelle défaite après l'échec du projet de l'avion de combat européen.

En tout état de cause, cette affaire a surtout mis à nu le comportement faussé du « grand large » de la « Dame de fer », qui révèle une tendance profonde à toujours rectifier l'alignement au moindre claquement de Washington. M. Heseltine ne s'est pas fait faute d'accuser le premier ministre d'avoir bloqué « délibérément » tout examen sérieux des propositions européennes. Il a surtout dévoilé la décision du premier ministre de dessaisir ses ministres du droit de prendre position dans le débat, ce qui est fondamentalement contraire à la responsabilité collective du cabinet prévue par les institutions britanniques. Ce « scandale historique » en amenant un autre, Michael Heseltine a démissionné avec fracas et étalé en public ses griefs à l'encontre du premier ministre. Une « première » en Grande-Bretagne.

Depuis, les nombreux rebondissements survenus dans cette affaire Westland — qui a évolué en « bras de fer » entre Mme Thatcher et son ancien ministre — ont pratiquement miné politiquement la position déclinante du chef du gouvernement britannique, en butte déjà aux conséquences fâcheuses d'une situation économique désastreuse.

Avec tous les clignotants au rouge — notamment celui du chômage — qui relancent, par le fait de l'extrême rigorisme de sa politique économique, la tension dans les quartiers dévalorisés, avec les démêlés de l'affaire Westland qui éclairent brutalement son style de gouvernement et alimentent une opposition regaillardie par les sondages d'opinion, Mme Thatcher voit surtout poindre les signes avant-coureurs d'une rébellion ouverte au sein du parti conservateur.

D'autant que « Tarzan » — Michael Heseltine hérita de ce surnom un jour qu'exécuta par les commentaires d'un adversaire travailliste, il tournoya la masse du « speaker » pour en menacer son interlocuteur — en faisant concilier « le sens de l'honneur avec son intérêt personnel », s'est découvert, avec l'hélicoptère de Westland, une véritable « liane » pour se lancer à l'assaut du 10 Downing Street.

Marcos croit en la possibilité d'un putsch en cas de défaite

WASHINGTON — À trois semaines des élections aux Philippines, le président Ferdinand Marcos n'écarter pas la possibilité d'un coup d'État militaire si sa rivale, Mme Corazon Aquino, est élue et favorise l'entrée de communistes au sein du gouvernement.

Dans deux interviews accordées samedi et dimanche aux chaînes de télévision américaines NBC et CNN, M. Marcos exprime son inquiétude face à l'inexpérience de ses opposants, même s'il se déclare confiant, en ce qui le concerne, dans les résultats de la consultation du 7 février prochain. « Une victoire de Mme Aquino, dit-il, signifierait une confrontation sanglante, surtout si cette dernière confie à trois ministres (communistes) les portefeuilles de la Défense, du Budget et des Finances. »

Interrogé sur l'éventualité d'un coup d'État militaire si sa rivale est élue, le président Marcos a répondu: « Je pense que ce serait possible. » A ce sujet, le cardinal Sin a mis en garde hier le président Ferdinand Marcos contre toute tentation de recourir au truquage lors de l'élection



En tournée à Tagbilaran, le président Marcos a expliqué les blessures à ses mains par une bousculade provoquée par l'enthousiasme de ses partisans...

présidentielle du 7 février, estimant qu'un tel recours précipiterait les Philippines dans un « désastre national ».

Le prélat, qui dirige l'Église des Philippines, accuse « certaines personnes et certains groupes » d'avoir d'ores et déjà ourdi une « conspiration » en vue de « fausser l'expression honnête et légale de la volonté populaire ».

Mgr Sin met également en garde certains « cercles du pou-

voir » contre le « recours aux mensonges et au chantage », une allusion aux accusations portées par le président Marcos lui-même contre Mme Corazon Aquino la candidate de l'opposition, engagée, selon lui, dans un « complot communiste » visant à l'instauration d'un « régime communiste ».

Également interrogé sur NBC, Mme Aquino, veuve du leader de l'opposition philip-

pine assassiné à Manille en 1983, a démenti catégoriquement avoir l'intention de nommer des ministres communistes, en cas de victoire aux élections.

Interrogée sur les bases américaines aériennes et navales aux Philippines, Mme Aquino a réaffirmé qu'elle respectera leur maintien jusqu'en 1991 et souhaite garder une option ouverte quant à leur avenir. A cet égard, M. Marcos a estimé qu'il n'est pas réaliste qu'un leader sérieux puisse faire partir les Américains de ces bases. « Nous devons, a-t-il dit, maintenir un équilibre militaire, même précaire, en Asie, ou nous attendre à une guerre mondiale. »

Le président philippin a également affirmé qu'il souhaite continuer à guider la nation quel que soit le résultat des élections. Dans l'éventualité d'une victoire du candidat de l'opposition à la vice-présidence, M. Salvador Laurel, M. Marcos a estimé qu'il pourrait parfaitement s'accommoder de ce partenaire, si lui-même était élu.

En revanche, M. Laurel a accusé le président Marcos d'être l'instigateur de l'explosion d'une grenade, hier, à Zamboanga, lors d'un meeting électoral de la candidate de l'opposition. L'explosion, qui a eu lieu à 300 mètres du lieu où parlait Mme Aquino, a fait trois victimes, déclenchant la panique parmi les 50 000 personnes de l'assistance. C'est la première fois que la rivale du président Marcos est personnellement confrontée avec la violence.

— AFP, Reuter, AP

Une paix très frêle au Liban

BEYROUTH — Les dirigeants libanais musulmans ont rencontré hier le président syrien Hafez el-Assad pour tenter de sauver le plan de paix d'inspiration syrienne compromis par de nouveaux affrontements entre faction pro et anti-syriennes. De sources syriennes à Damas, le président Assad a rencontré une délégation dirigée par Rachid Karamé, premier ministre libanais et musulman sunnite.

Les pourparlers, dont la teneur n'a pas été révélée, se tenaient alors que les partisans du président Amine Gemayel et les milices pro-syriennes et musulmanes continuaient de s'opposer pour la cinquième journée consécutive au nord-est de Beyrouth. Les milices pro-syriennes avaient lancé une offensive contre les partisans du président Gemayel, quelques heures après que ses propres milices eurent écrasé la faction chrétienne rivale.

Depuis, Nabih Berri, chef de la milice chiite Amal, a affirmé qu'aucune solution n'était possible avec Gemayel et le chef druze Walid Joublatt a dénoncé comme traître quiconque accepterait de négocier avec lui. Le président Gemayel ne s'est pas rallié à l'accord de Damas mais les dirigeants chrétiens ont assuré la Syrie qu'ils n'y tournaient pas le dos.

La police a annoncé que neuf personnes ont été tuées dans la nuit de samedi à dimanche dans des affrontements entre combattants pro-syriens et forces fidèles au président Gemayel, à cinq kilomètres à l'est de Bikfaya, ville où réside le président Gemayel. Les combats se sont poursuivis durant la journée de dimanche à Dhour Sheir, ville de montagne en face de Bikfaya.

M. Samir Geagea, chef d'état-major des Forces Libanaises (FL, milices chrétiennes unifiées), a affirmé hier soir dans un discours diffusé par la *Lebanese Broadcasting Corporation* (LBC, télévision des FL), que « toutes les forces militaires chrétiennes étaient désormais incorporées aux FL ».

S'adressant aux cadres militaires de la milice chrétienne, il a ajouté que les FL constituaient « l'institution militaire des chrétiens du Liban » et qu'il ne tolérerait dorénavant aucune double appartenance dans cette institution, qu'elle soit partisane ou régionale.

Commentant les combats meurtriers inter-chrétiens de mercredi dernier qui se sont soldés par l'éviction du chef de la milice chrétienne, M. Elie Hobeika, et l'ont contraint à l'exil, M. Geagea les a qualifiés « d'opération chirurgicale nécessaire pour empêcher le mal de se propager dans tout le corps chrétien ».

« Il fallait mettre un terme aux agissements d'un groupe de personnes qui, usant de la terreur et de l'argent, ont voulu monopoliser la représentativité des chrétiens, et ont menacé l'autonomie de décision » chrétienne, a-t-il souligné. M. Geagea a enfin indiqué que le bilan des combats inter-chrétiens a été amplifié et n'a pas dépassé le chiffre de 100 morts. La presse libanaise a fait état au lendemain des combats de deux cents morts, alors que le chef vaincu des FL, M. Elie Hobeika, a indiqué à Paris, vendredi dernier, que le bilan était de plus de 400 morts.

— AP, Reuter, AFP

Coup d'État au Lesotho



Le premier ministre Leabua Jonathan respirait la confiance, quelques heures avant d'être renversé...

JOHANNESBURG — Le gouvernement du premier ministre Leabua Jonathan, du Lesotho, a été renversé par un coup d'État, annonçait hier soir une agence de presse sud-africaine.

L'agence affirme avoir capté une radio du Lesotho affirmant que le général Justin Lekhanya, commandant des forces paramilitaires, avait pris le pouvoir.

Pourtant, quelques heures plus tôt, après cinq jours de tension politique et la mini-rébellion militaire qui a fait, vendredi dernier, au moins cinq morts et un nombre indéterminé de blessés, le premier ministre Jonathan avait nié avoir été écarté du pouvoir. Il avait par ailleurs laissé clairement entendre que

ce petit pays (30 000 km², 1,5 million d'habitants), qui est entièrement entouré par l'Afrique du Sud, pourrait réviser certains aspects de sa politique étrangère.

Le premier ministre — qui a mis son pays, selon sa propre expression, en vacances politiques, depuis de nombreuses années (les élections prévues l'an dernier n'ont pas eu lieu) — avait reconnu cependant que le Lesotho ne pouvait pas tenir longtemps face au blocus sud-africain. Le Lesotho est victime, depuis le 1^{er} janvier dernier, d'un blocus économique sud-africain tendant à lui faire expulser les activistes du Congrès national africain (ANC, interdit en Afrique du Sud) qui y sont réfugiés.

Il s'est montré déçu de ce que ses appels de la semaine dernière aux États-Unis et à la Grande-Bretagne, à qui il avait demandé d'instaurer un pont aérien pour ravitailler son pays en carburant et en vivres, n'aient reçu aucune réponse. Si ses alliés traditionnels ne lui viennent pas en aide, a-t-il dit, le Lesotho pourrait se voir obligé de se tourner vers les pays de l'Est.

Trois pays communistes — l'URSS, la Chine et la Corée du Nord ont chacun un ambassadeur au Lesotho, où un haut fonctionnaire du ministère cubain des Affaires étrangères se trouve actuellement en visite.

Déjà, depuis plusieurs jours, tant dans les rues de Maseru, la capitale du Lesotho, que dans les milieux diplomatiques à Pretoria, on affirmait que le nouvel homme fort du pays était, depuis mercredi dernier, le chef de sa Force paramilitaire (armée), le général Justin Lekhanya. Hier, au cours d'une réunion avec la presse, le premier ministre Jonathan avait ironiquement affirmé que « celui que vous appelez le nouvel homme fort est un homme à moi ».

M. Jonathan, au pouvoir depuis 20 ans (avec, au départ, l'aide de Pretoria), a déclaré d'autre part qu'il n'y avait pas d'opposition politique dans son pays. « Celle qu'il peut y avoir, a-t-il ajouté, semble fomentée par l'Afrique du Sud. » M. Jonathan a dit qu'en homme de principe qu'il était, il ne livrera pas à Pretoria les réfugiés de l'ANC qui séjournent au Lesotho.

En revanche, a-t-il indiqué, il leur demandera de se trouver un pays d'accueil de rechange, formule sur laquelle il s'est mis d'accord avec M. Oliver Tambo, le président de l'ANC exilé à Lusaka.

— AFP, Reuter

Moscou-Tokyo : un rapprochement « pas à pas »

TOKYO — L'URSS et le Japon ont annoncé hier la reprise, après une longue interruption, de négociations de paix entre les deux voisins opposés depuis 1945 par un grave différend territorial et les tensions Est-Ouest. Ils ont également échangé des invitations pour un sommet entre le dirigeant soviétique Mikhaïl Gorbatchev et le premier ministre japonais Yasuhiro Nakasone. Le texte d'une communication commun a été publié à Tokyo après le départ de M. Edouard Chevardnadze, premier ministre soviétique des Affaires étrangères à se rendre au Japon en dix ans.

La décision de reprendre la négociation sur un traité de paix constitue le résultat majeur des entretiens. Consacrant la reprise d'un dialogue régulier interrompu depuis 1978, M. Chevardnadze et son homologue Shintaro Abe ont également décidé de tenir des consultations au moins

une fois par an. M. Abe doit se rendre à Moscou dès cette année et M. Chevardnadze revenir à Tokyo l'an prochain, précise le communiqué.

« Je suis très satisfait que nos deux pays soient tombés d'accord pour renforcer le dialogue politique. Le Japon est déterminé à négocier patiemment avec l'Union soviétique le retour des territoires du nord sur la base du communiqué », a commenté M. Abe au cours d'une conférence de presse. L'URSS refusait depuis 1978 toute discussion entre les deux adversaires de la seconde guerre mondiale, aussi longtemps que Tokyo soulèverait sa revendication sur quatre petites îles au nord de Hokkaido, annexées en 1945 par l'Armée Rouge.

La visite de M. Chevardnadze, a souligné un haut responsable des Affaires étrangères, marque « le retour de Moscou à la table

de négociations ». Mais, a-t-il ajouté, Moscou refuse toujours de rendre les territoires, une condition préalable japonaise à un traité de paix toujours en discussion, malgré le rétablissement de relations diplomatiques en 1956.

M. Chevardnadze a lui-même souligné, au cours d'une conférence de presse que « la position de l'URSS n'a pas changé ». Il a ajouté que le rapprochement nippon-soviétique devait se poursuivre « pas à pas », malgré la persistance de différends. Le communiqué ne mentionne d'ailleurs pas directement l'existence d'un différend territorial. Il précise que MM. Abe et Chevardnadze « ont tenu des négociations sur la conclusion d'un traité de paix » et décidé de les poursuivre lors de leur prochaine rencontre à Moscou, « sur la base d'une déclaration conjointe... de 1973. »

— AFP, Reuter



De passage à Atlanta, Mgr Desmond Tutu archevêque sud-africain et prix Nobel de la paix, a assisté à un service spécial en mémoire de Martin Luther King, en compagnie du révérend Joseph Lowery, de la Conférence épiscopale du sud des États-Unis.

Nombreux hommages à Martin Luther King

WASHINGTON — Entre une manifestation du Ku Klux Klan et une déclaration enflammée du président Reagan sur l'intégration des Noirs, les Américains consacrent ce lundi à la mémoire de Martin Luther King, le leader de la lutte pour les droits civiques, assassiné il y a 18 ans.

Jour férié pour la première fois, l'anniversaire de la naissance de Martin Luther King, qui aurait fêté ses 57 ans il y a quelques jours, a été précédé de multiples discours, expositions, concerts de chorales et doit s'achever ce soir par un grand spectacle organisé par le chanteur noir Stevie Wonder.

Samedi, le président Ronald Reagan a proclamé officiellement le lundi 20 janvier jour férié, dans un texte enthousiaste sur la vie du pasteur qui galvanisa des foules dans les années soixante et son « rêve » d'intégration des Noirs à la société américaine.

« Champion intransigeant de la non-violence, Martin Luther King fut souvent victime de la violence et c'est, comme nous le savons, un acte de violence honteux qui mit fin à sa vie alors qu'il n'avait pas atteint ses quarante ans. Mais, a poursuivi le président Reagan, sa voix prophétique a dépassé les abîmes de l'hostilité, du préjudice et de l'ignorance... La majesté de son message, la dignité de son attitude, la droiture de sa cause sont des legs durables... ».

M. Reagan a également appelé les Américains « de toutes races, de toutes croyances et de toutes couleurs à œuvrer ensemble pour construire sur cette terre bénie une cité brillante de fraternité, de justice et d'harmonie ». Plus tôt samedi, le président avait affirmé, à l'occasion de son allocution hebdomadaire à la radio, et pour citer le pasteur noir assassiné, qu'une vraie société « sans différence de couleurs » est celle qui permet à chacun de réussir.

M. Reagan s'était également félicité de ce que les Noirs aient bénéficié d'une amélioration de leurs conditions de vie depuis son premier mandat, notamment dans les domaines du logement et de l'emploi. Un satisfecit qui ne semble pas avoir convaincu tout le monde.

Repondant à ce discours, le Représentant William Gray (démocrate - Pennsylvanie) a déclaré: « Nous avons créé moins d'emplois dans les cinq premières années de votre administration que dans celle qui vous a précédé. 15,6 p. cent des adultes noirs sont au chômage aujourd'hui: ils n'étaient que 12,3 p. cent en 1978. Le revenu moyen d'une famille noire représente 56 p. cent de celui d'une famille blanche. Les faits sont là, M. le Président, a-t-il poursuivi. 32 p. cent des familles noires vivaient dans la pauvreté en 1980, maintenant, elles sont 42 p. cent ».

Samedi matin, les résultats d'un sondage réalisé par le *Washington Post* et la chaîne de télévision américaine ABC, montraient que près de deux Noirs sur trois désapprouvent la façon dont le président s'acquitte de son mandat et que la moitié estime que « Ronald Reagan est un raciste ». Il est vrai que les récentes manifestations de Philadelphie, où deux couples de couleur ont été en butte à l'hostilité des Blancs et où la maison de l'un d'eux a été incendiée, n'ont pas vraiment témoigné du rêve de Martin Luther King.

Samedi encore, une manifestation d'une centaine de membres du *Ku Klux Klan* s'est déroulée dans le Tennessee pour protester contre la tenue d'un jour férié commémorant la mémoire du pasteur et pour se proclamer « les sauveurs de l'Amérique ».

C'est aussi dans le Tennessee, à Memphis, qu'avait été assassiné, le 4 avril 1968, Martin Luther King.

— AFP

Proche-Orient: Peres fait appel à l'Europe

JERUSALEM — Le premier ministre israélien Shimon Peres a entamé hier une tournée de 12 jours aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne et en RFA, qui pourrait déboucher sur une relance spectaculaire du processus de paix au Proche-Orient. Contrairement à ses prédécesseurs, l'actuel chef de gouvernement israélien a toujours souligné le rôle capital que l'Europe peut être appelée à jouer pour favoriser un dialogue israélo-arabe.

Arrivé hier à La Haye pour une visite de trois jours, le premier ministre israélien y a rencontré son homologue espagnol M. Felipe Gonzalez, pour sceller solennellement l'établissement de relations diplomatiques conclu 48 heures plus tôt entre l'État hébreu et l'Espagne, en présence du chef du gouvernement néerlandais Ruud Lubbers.

Lors d'une conférence de presse commune, les deux hommes ont évoqué l'âge d'or de l'Espagne avant la rupture de 1492 avec les Juifs, et l'apport de la culture juive à ce pays. M. Gonzalez a réaffirmé sans ambiguïté que l'ambassade d'Espagne en Israël aura son siège à Tel Aviv. Il a estimé que l'échange des ambassadeurs pourrait intervenir dans les deux prochains mois. Cette reconnaissance d'Israël par Madrid a déclenché l'ire de l'Iran et attiré des commentaires peu élogieux des organes gouvernementaux du Maroc et de l'Algérie.

M. Peres a cependant éludé une question sur d'éventuelles négociations avec le roi Hussein de Jordanie. Il a cependant

rendu hommage au sérieux avec lequel le souverain hachémite tente de trouver des solutions au conflit du Proche-Orient. M. Peres devait rencontrer dès hier M. Murphy, officiellement envoyé en Europe par le président américain Ronald Reagan pour y envisager l'éventualité d'une conférence internationale sur le Proche-Orient.

Selon son programme, M. Peres s'entretiendra mardi en tête-à-tête pendant une heure et demie avec son homologue britannique, Mme Margaret Thatcher, à l'occasion de sa visite officielle en Grande-Bretagne — la première d'un chef de gouvernement israélien depuis celle, unique, de M. Menahem Begin en 1977. M. Peres demandera, selon une source officielle, à Mme Thatcher d'user de son influence pour que le souverain jordanien écarte formellement la centrale palestinienne et se joigne à des personnalités palestiniennes modérées afin d'entamer des négociations avec Israël.

Perçu comme un pays qui s'est toujours fidèlement fait l'avocat des intérêts israéliens au sein de la CEE, la RFA pourrait, elle-aussi, user de son influence et de son poids économique pour encourager un déblocage de la situation.

Certains commentateurs à Jérusalem n'hésitent pas à souligner que M. Peres se trouvera encore en RFA, lors de l'arrivée du président égyptien Hosni Mubarak à Strasbourg, où il doit s'exprimer devant le Conseil de l'Europe.

— AFP, Reuter

Exigez-vous assez de votre RER?



Au cours des trois dernières années, nos RER ont rapporté des taux de rendement qui ont atteint 20% sur un an et 67% sur trois ans. C'est vrai!

Intéressant, n'est-ce pas? Venez nous consulter: nous nous ferons un plaisir de vous expliquer comment nous réalisons d'aussi bons résultats.

Quand arrive la période des RER, la plupart des gens attendent à la dernière minute pour vérifier dans les journaux les "taux du jour".

Le Trust Royal offre toujours des taux très avantageux sur son RER Compte d'épargne. C'est pourquoi nous avons conquis une large part de ce marché.

Mais nous estimons que cette option n'est pas la plus avantageuse et c'est pourquoi nous incitons nos clients à découvrir les autres possibilités que nous offrons.

À notre avis, vous devriez envisager votre RER non comme un simple mode d'épargne, mais comme un placement.

Un RER peut aussi faire fructifier votre argent.

Au Trust Royal, nous vous donnons le choix. (Voilà ce qui s'appelle un partenaire, n'est-ce pas?)

Que vous recherchiez la souplesse d'un RER Compte d'épargne ou la sécurité d'un dépôt à terme de 1 à 5 ans, le Trust Royal a ce qu'il vous faut. Ou peut-être voudrez-vous investir dans notre Fonds d'actions ou d'obligations, ou encore dans notre Fonds hypothécaire. Et si vous voulez vous occuper vous-même de l'administration de votre portefeuille, nous vous conseillons notre RER autogéré.

N'oubliez pas: l'argent perdu ne se rattrape jamais.

Le transfert de votre RER au Trust Royal ne vous coûtera pas un sou. (Certaines institutions financières perçoivent des frais de transfert.)

Passez nous voir

Rendez-vous à l'une de nos succursales et renseignez-vous sur nos RER. C'est avec plaisir que nous répondrons à vos questions et que nous vous aiderons à faire le meilleur choix; ou composez l'un de nos numéros de téléphone sans frais pour demander notre brochure gratuite sur les RER et l'adresse de la succursale du Trust Royal la plus proche de chez vous.

Appelez sans frais le 1-800-387-1808.

A Québec, appelez le 1-800-387-1610.

Partenaire de votre avenir



TRUST ROYAL

QUOI FAIRE AUJOURD'HUI

Pour cette chronique, veuillez adresser vos lettres comme suit: «Quoi faire aujourd'hui» LA PRESSE, 7, Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9

COLLECTES DE SANG

■ Le 20 janvier: à l'hôpital Royal Victoria, salle des employés, 4e étage, résidence des infirmières, 687 ouest, avenue des Pins, de 9 h 30 à 16 h 30; à l'Université de Montréal, École Polytechnique, 2 500, chemin Polytechnique, de 9 h 30 à 16 h 30; à Pierrefonds, Aréna, 13 777, boulevard Pierrefonds, de 14 h 30 à 20 h 30.

■ Le 21 janvier: à l'Université de Montréal, École Polytechnique, 2 500, chemin Polytechnique, de 9 h 30 à 16 h 30; au Buffet Ciociaro, 8 600, boulevard Maurice Duplessis, quartier Rivière-des-Prairies, de 14 h 30 à 20 h 30; à Gatineau, Caisse Populaire, 195, boulevard Maloney, de 14 h 30 à 20 h 30.

CONFÉRENCES

■ L'Association québécoise des professeurs de français, section de Montréal, présente une conférence de M. Jacques Dufresne, philosophe et éditeur, intitulée «Le professeur de français face aux pressions sociales», le 20 janvier, à 20 h, à l'hôtel Sheraton-Laval, 2 440, Autoroute-des-Laurentides (Centre commercial Le Carrefour Laval). Prix d'entrée: membres, 4 \$; autres, 6 \$.

■ L'École des Hautes Études Commerciales offre un cours public sur le thème «Problèmes juridiques à l'acquisition d'une propriété», le 20 janvier, à 18 h, dans les locaux de l'École. Renseignements: 340-6542.

■ Le Réseau des femmes de carrière de Montréal présente une conférence de Me Hélène Le Bel intitulée «Le dossier CN: précurseur de la loi d'équité en matière d'emploi», le 20 janvier, au cours de son dîner-causette, à 17 h 30, au club Mount Stephen, 1 440, rue Drummond. Réservations: 875-0595.

■ La Société royale d'astronomie du Canada, section de Montréal, présente une conférence du Dr Pierre Bastien intitulée «Halley's Comet (Encounter 1986)», le 20 janvier, à 20 h, au Planétarium Dow. Renseignements: 488-6078. Entrée libre.

■ Le Mouvement Allo Mondial présente une causerie de Mme Lucienne Hick sur l'alimentation naturelle, le 20 janvier, à 18 h, ainsi qu'une conférence de M. Yvan Labelle, naturopathe, sur les médecines douces, à 20 h, au Commensal, 2 115, rue Saint-Denis (coin Sherbrooke). Entrée libre.

■ Le Mouvement du Graal au Canada présente une conférence sur l'œuvre «Dans la lumière de la vérité» de Abd-ru-shin, le 20 janvier, à 20 h, au COFI NORD, 8 305, rue Saint-André. Entrée libre. Renseignements: 671-5117.

■ L'écrivain Naim Kattan, président du Conseil des arts du Canada donnera une causerie intitulée «Free Expression: Canada and Iran», le 20 janvier, à 19 h, au pavillon Leacock de l'Université McGill, local 232 (metro Peel), dans le cadre d'une série de conférences sur le thème «Anti-imaginaire: les censures et la censure». Entrée libre. Renseignements: 482-2963.

■ Le mouvement Eckankar présente deux causeries d'introduction à Eckankar, le 20 janvier, à 20 h, au 1319 est, rue Sainte-Catherine. Entrée gratuite. (521-6518) et au 215, boulevard des Laurentides, local 101, quartier Pont-Viau, Laval. Entrée libre. (669-0358).

RÉUNIONS

■ Les jeunes de 18 à 30 ans sont invités à une soirée de discussion sur le thème «Qui donc est le Dieu Trinité?», le 20 janvier, à 20 h, au centre Leunis, 4 100, avenue Vendôme. Renseignements complémentaires: 481-1781 (le jour), 487-5399 ou 484-7783 (le soir).

■ Jacqueline Nault et Raymonde Leclercq animeront la première rencontre d'une série de cinq portant sur l'approfondissement des techniques d'animation du chant d'assemblée, le 20 janvier, à 19 h 30, au 2000 ouest, rue Sherbrooke. Frais d'inscription payables à l'avance, 15 \$. Renseignements et inscription: Service de pastorale liturgique, 931-7311.

Plainte au Festival de danse contemporaine

■ Le festival international de danse contemporaine de Montréal a annoncé récemment que la remise du prix de la meilleure chorégraphie, accordé l'été dernier à la pièce *Shared Distance*, présentée par la troupe Bill T. Jones et Arnie Zane and Company, a été temporairement reportée. Cette suspension fait suite à une plainte

du Forum des citoyens âgés de Montréal tient une séance d'information sur le logement (négociation d'une augmentation raisonnable), le 20 janvier, à 13 h 30, au 1 800 ouest, boulevard Dorchester, 4e étage, salle 410. Renseignements: 937-7401.

■ La Corporation des propriétaires immobiliers du Québec tient une soirée d'information sur les augmentations de loyer en 9186, avec MM. Robert Soucy et André Des Rochers pour faire une analyse des éléments de coûts inhérents entrant dans une fixation de loyer, le 20 janvier, à 19 h, à la salle D de la mezzanine du Holiday Inn, 420 ouest, rue Sherbrooke. Entrée gratuite.

■ Le Gesù présente une rencontre sur le thème «Les psaumes, une prière pour aujourd'hui», avec le père Jean L'Archevêque, s.j., à 19 h 30, le 20 janvier, à la salle du Gesù, 1 200, rue de Bleury (métro Place-des-Arts; stationnement rue Saint-Alexandre). Les frais sont de 2 \$ pour chaque soirée. Renseignements complémentaires: 866-2305.

■ L'Association des Déprimés anonymes invite les personnes se sentant déprimées à participer à des réunions sous la responsabilité d'animateurs et d'animatrices permettant d'explorer ensemble diverses facettes de la dépression afin de mieux s'identifier et d'être plus en mesure de se donner les moyens d'en sortir. Des réunions se tiennent les lundis, à 19 h 30, au CLSC Ahuntsic, 1 649 est, rue Fleury; au 370, chemin de Chamblay, à Longueuil, les lundis, à 19 h 30, au Centre culturel et sportif Roussin, 12 125 est, rue Notre-Dame, salle 227; au 750, rue Saint-Louis, à Joliette (résidence des Soeurs de l'Immaculée-Conception). On peut joindre l'association 24 heures par jour et sept jours par semaine en composant le 937-3581.

■ Le Comité Chômage du Sud-Ouest, 1 640 ouest, rue Saint-Antoine, offre un service gratuit d'information sur les droits et obligations des chômeurs face à l'assurance-chômage, ainsi que des services de représentation devant les fonctionnaires de la CEIC et le Conseil arbitral. Des séances d'information se tiennent tous les lundis, à 10 h 30. Renseignements complémentaires: 933-5915, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 16 h 30.

■ L'Association des gens à pourboire organise des rencontres pour informer les employés et employées à pourboire sur les droits qui leur sont accordés par les diverses lois (loi de l'impôt sur les pourboires; loi des normes minimales du travail). Les dates seront fixées en fonction des demandes. Ces rencontres sont gratuites. Renseignements complémentaires: 598-2358.

SANTÉ

■ Le CLSC Centre-Ville organise un week-end de formation en santé et sécurité au travail à l'intention de travailleurs et travailleuses non syndiqués et leur conjoint, les 8 et 9 février. La session se tiendra dans une maison de campagne dans les Cantons de l'Est. Il y aura un service de garde sur place. Pour inscriptions, communiquer avec Lucie Biron, 866-5761, avant le 24 janvier.

■ Dans le cadre de la Semaine des non-fumeurs, le centre hospitalier Mont-Sinai invite le public à subir un test de fonction respiratoire, au Complexe Desjardins, du 16 au 24 janvier. Au même endroit, le regroupement «Mieux vivre sans fumer» donnera des renseignements sur une méthode à la disposition de ceux qui veulent cesser de fumer, du 20 au 24 janvier. Entrée libre.

■ Le CLSC du Richelieu organise une session sur le thème «Prenez soin de votre dos» débutant le 5 février, à 19 h 30, au siège du CLSC, à Richelieu. Renseignements complémentaires: Micheline Albert, Michel Leblanc ou Ruben d'Urbano, 658-7561 ou 460-4417.

■ L'Institut de recherches cliniques de Montréal, 110 ouest, avenue des Pins (842-1481), présente une conférence médicale gratuite ouverte au public intitulée «Vasopressine et régulation de la pression artérielle» donnée par le Dr Allen Cowley de Mil-

waukee, le 20 janvier, à 11 h 30.

■ Le Centre de santé holiste Hito présente une conférence sur l'intrapsychie (recherche inconsciente d'un sixième sens perdu), le 20 janvier, à 19 h 30, au 4 237, rue Des Érables. Renseignements: 523-2303.

ACTIVITÉS PHYSIQUES

■ Il est possible de s'inscrire aux activités du Service des sports de l'Université de Montréal à partir du 20 janvier, de 9 h à 20 h, au secrétariat, 2 100, boulevard Édouard-Montpetit, 5e étage. Renseignements: 343-6150.

■ Le Centre Immaculée-Conception, 4 265, rue Papineau, reçoit actuellement les inscriptions pour ses diverses activités physiques organisées au cours de sa troisième session débutant le 10 février. Renseignements complémentaires: 527-1256.

FILMS, SPECTACLES

■ La Faculté de musique de l'Université de Montréal présente un récital de chant avec auréli Calabrese, Jean-Marc Pilon, Elizabeth Pomés-Turpin, Marie Racine et Johanne Vinette. Au piano, Suzanne Goyette et Hélène Trépanier. Œuvres de Bellini, Donizetti, Chausson, Debussy, Fauré et Ravel. C'est à 17 h 30, le 20 janvier, à la salle B-484 salle B-421 du Pavillon de la musique, 200, avenue Vincent-d'Indy.

■ Le Service des activités culturelles de la Ville de Montréal présente un récital de poésie avec Suzanne Jacob, le 20 janvier, à 20 h, à la maison de la culture de Maisonneuve, 4 120 est, rue Ontario (872-2200). On doit se procurer des billets gratuits à la maison de la culture ou à l'une des succursales de la Banque d'Épargne du quartier.

DEMAIN

■ «Les sans-emploi de 40 ans et plus du Québec» organisent des ateliers-rencontres pour les sans-emploi de Laval, tous les mardis, de 14 h à 16 h 30, au centre Lester B. Pearson, 387, boulevard des Prairies, quartier Laval-des-Rapides. Renseignements complémentaires: 662-1483.

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

■ Le Centre de yoga Hélène Beauchamp, 2 124, rue Drummond, offre un cours gratuit de yoga et respiration-détente à l'occasion des inscriptions pour la session, le 20 janvier. Renseignements: 351-2656.

■ Une soirée d'information sur le développement émotivo-rationnel se tient le 20 janvier, à 19 h 30, au Centre interdisciplinaire de Montréal, 5 055, avenue gâtineau (angle Côte-des-Neiges). Renseignements: Andrée Langlois, psychologue, 489-9476.

■ Le Carrefour populaire Saint-Michel offre les cours suivants: Se reconnaître comme femme II, le lundi, à 13 h; Auto-défense psychologique et physique, le lundi, à 19 h; La femme et la terre (poterie), le mardi, à 19 h; Relation parent-enfant pour homme ou femme monoparental, le mercredi à 19 h. Début de la session à la fin de janvier. Inscriptions, du 20 au 23 janvier, au 7 950, 2e Avenue. Renseignements: 722-1211 ou 8721, du lundi au jeudi, de 9 h 30 à 16 h 30 (Nicole ou Jeanne).

■ Solidarité Psychiatrie, groupe d'entraide et de sensibilisation, offre pour la session d'hiver les ateliers suivants: théâtre, soirées de discus-

sion, écriture, relaxation, massage, droits, rêves, sorties socio-culturelles, artisanat. Début de la session: 3 février. Renseignements complémentaires: 271-1653.

■ Le Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal organise une série de dix rencontres sur la situation économique des travailleuses au foyer (valeur sociale et économique du travail domestique, fiscalité, autonomie financière), les jeudis, à 13 h 30, à partir du 6 février, au 2 314 est, rue Sainte-Catherine. Coût: 10 \$. Inscriptions du 20 au 23 janvier, de 9 h 30 à 16 h 30. Renseignements: Linda ou Michèle, 524-3901.

DIVERS

■ L'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture invite toutes les personnes sensibles à l'occumisme et au respect des droits de l'homme à des rencontres de prière quotidiennes, du 20 au 25 janvier inclusivement, de 12 h 10 à 12 h 40, en la chapelle anglicane Saint James the Apostle, 1 439 ouest, rue Sainte-Catherine (métro Guy, autobus 15). En lien avec la prière pour l'unité des chrétiens, il y aura un geste concret de solidarité avec nos frères toturés dans le monde. Bienvenue à tous. Renseignements: 933-2978.

■ Le Planétarium Dow de la Ville de Montréal, 1 000, rue Saint-Jacques, offre tous les lundis soirs un spectacle gratuit intitulé «Le ciel ce soir». Le ciel tel qu'on peut le voir à l'œil nu, le soir même du spectacle, fait l'objet d'une présentation de 20 minutes. Suit une période de questions. Commentaires anglais, à 19 h 30; commentaires français, à 20 h 30. Renseignements complémentaires: 872-4530.

■ L'Association des Déprimés Anonymes fait appel aux services bénévoles pour l'écoute téléphonique le jour, le soir et la nuit. Renseignements complémentaires: 937-3581.

■ L'association PRAD de Verdun invite les jeunes de 15 à 20 ans à participer aux activités organisées à leur intention, au 1 000, rue Gordon, du lundi au vendredi, de 15 h à 23 h. Renseignements complémentaires: 767-2178.

■ L'Atelier d'artisanat Centre-Ville, 159 est, rue Duluth (288-3343) présente une exposition de pièces produites par des handicapés: les mardis et mercredis, de 10 h à 18 h; les jeudis et vendredis, de 10 h à 21 h; les samedis, de 10 h à 17 h.

■ Le Bois de Belle-Rivière, centre d'interprétation de la nature, invite le public à visiter son centre d'accueil où une équipe de naturalistes est à la disposition des visiteurs pour les aider à mieux connaître la nature. Il est ouvert en semaine, de 8 h 30 à 16 h 30, jusqu'à la fin de février. Il y a un réseau de sentiers pédestres avec haltes aménagées. On peut visiter les salles d'exposition du Centre. Le Bois de Belle-Rivière est au 9 009, route 148, à Sainte-Scholastique, sortie 35 de l'autoroute des Laurentides, à mi-chemin entre Saint-Eustache et La Chute. Renseignements complémentaires: 476-0476 (sans frais) ou 258-3433 (Mirabel).

■ «Au Bas de l'Échelle», groupe populaire voué à la défense des non-syndiqués offre des sessions d'information en français, anglais et espagnol sur les droits et recours des travailleurs et travailleuses non-syndiqués. Ces séances sont données gratuitement, sur demande, dans les groupes, dans les collèges et autres établissements. Renseignements complémentaires: Nora Solervicens, 270-7878.

SPECTACLES

CINÉMA

ASTRE (1): «Rocky IV»: 19 h, 21 h.

ASTRE (2): «Black moon rising»: 19 h 20, 21 h 20.

ASTRE (3): «Les Goonies»: 19 h, 21 h 10.

ASTRE (4): «White Nights»: 19 h 30.

BEAVER: «My sister Sam»: 12 h, 16 h, 19 h 45.

BEAVER: «Sinthia»: 11 h, 15 h, 18 h 45.

BEAVER: «Sweet Sodie»: 13 h 30, 17 h 25, 21 h 15.

BERRI (1): «Trois hommes, un couffin»: 12 h 15, 14 h 35, 16 h 55, 19 h 20, 21 h 35.

BERRI (2): «Opération Beurre de Pinottes»: 12 h 15, 14 h 35, 16 h 55, 19 h 15, 21 h 30.

BERRI (3): «L'Éprouvée»: 12 h 45, 15 h, 17 h 15, 19 h 30, 21 h 40.

BERRI (4): «Les Goonies»: 12 h 15, 14 h 45, 17 h, 19 h 30, 21 h 45.

BERRI (5): «Agnès de Dieu»: 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h.

BIJOU: «Cécile aime ça»: 13 h 10, 15 h 40, 18 h 10, 20 h 40.

BIJOU: «Club 66»: 12 h, 14 h 30, 17 h, 19 h 30, 22 h.

BONAVENTURE (1): «White nights»: 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.

BONAVENTURE (2): «Head Office»: 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

BROSSARD (1): «Soleil de nuit»: 19 h, 21 h 30.

BROSSARD (2): «Trois hommes, un couffin»: 19 h 30, 21 h 40.

BROSSARD (3): «Rocky IV»: 19 h 45, 21 h 45.

CAPITOL: «Tristesse et Beauté»: 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.

CARREFOUR (1) (Saint-Jérôme): «L'année du dragon»: 21 h 15.

CARREFOUR (2): «Rocky IV»: 21 h 30.

CARRE SAINT-LOUIS: «Vierge, façon de parler»: 11 h 30, 15 h 20, 19 h 15.

CARRE SAINT-LOUIS: «Par-toutte très spéciale»: 12 h 45, 16 h 35, 20 h 30.

CARRE SAINT-LOUIS: «Marilyn mon amour»: 13 h 55, 17 h 50, 21 h 40.

CARTIER-LAVAL: «Rocky IV»: 19 h 15, 21 h 05.

CHAMPLAIN (1): «Rocky IV»: 19 h 25, 21 h 25.

CHAMPLAIN (2): «Retour vers le futur»: 19 h 05.

CHATEAUGUAY (1): «Astérix»: Sam, 10 h 30, 12 h, 13 h 45, 15 h 20.

CHATEAUGUAY (2): «L'année du dragon»: Ven, 19 h, 21 h 30; du lun. au jeu, 19 h, 21 h 30.

CHATEAUGUAY (3): «Rocky IV»: 19 h 15.

CINÉMA V: «Plenty»: 19 h.

CINÉMA V: «Black Orpheus»: 19 h 15.

CINÉMA V: «When father was away on business»: 21 h 15.

CINÉMA DE MONTRÉAL (1): «Opération Beurre de Pinottes», «Les destructeurs».

CINÉMA DE MONTRÉAL (2): «Les Goonies», «Pole Rider, le cavalier solitaire».

CINÉMA DE PARIS: «Black moon rising»: 13 h 15, 15 h 10, 17 h 05, 19 h, 21 h.

CINÉMA DU PARC (1): «Jewel of the Nile»: 19 h, 21 h 15.

CINÉMA DU PARC (2): «Young Sherlock Holmes»: 19 h 10, 21 h 20.

CINÉMA DU PARC (3): «Clue B»: 18 h, 19 h 45, 21 h 30.

CINÉMA DU VILLAGE: «Jobsite»: 13 h, 14 h 30, 16 h, 17 h 30, 19 h, 20 h 30, 22 h.

CINÉPLEX (1): «Jagged Edge»: 13 h 10, 15 h, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.

CINÉPLEX (2): «St. Elmo's Fire»: 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.

CINÉPLEX (3): «Agnès de Dieu»: 13 h 20, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.

CINÉPLEX (4): «Head Office»: 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.

CINÉPLEX (5): «Escalier C»: 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

CINÉPLEX (6): «Kiss of the Spider Woman»: 13 h, 15 h 10, 17 h 15, 19 h 20, 21 h 35.

CINÉPLEX (7): «To Live and die in L.A.»: 13 h 05, 15 h 10, 17 h 15, 19 h 25, 21 h 35.

CINÉPLEX (8): «Back to the future»: 13 h, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 30.

CINÉPLEX (9): «Prizzi's Honor»: 13 h 15, 16 h 15, 19 h, 21 h.

COMMODORE: «Joséphine est de la fête», «Les mésaventures d'une provinciale à Paris», «Viol sous les Tropiques».

COMPLEXE DESJARDINS (1): «Amadeus»: 12 h 05, 14 h 55, 17 h 45, 20 h 35.

COMPLEXE DESJARDINS (2): «Le baiser de la femme araignée»: 12 h 10, 16 h 30, 20 h 50.

COMPLEXE DESJARDINS (3): «Cécile aime ça»: 12 h 05, 14 h 30, 16 h 55, 19 h 20, 21 h 45.

COMPLEXE DESJARDINS (4): «Club 66»: 13 h 20, 15 h 45, 18 h 10, 20 h 35.

COMPLEXE DESJARDINS (5): «La Rose pourpre du Caïre»: 13 h, 14 h 40, 16 h 20, 18 h, 19 h 40, 21 h 20.

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: «Hiroshima mon amour»: 20 h 30.

CRÉMAZIE: «Rocky IV»: 19 h, 21 h.

CRISTAL: «Explorers», «Flash Point», «Satisfaction à la française».

DAUPHIN (1): «Padre Nuestro»: 19 h 30, 21 h 30.

DAUPHIN (2): «Trois hommes, un couffin»: 19 h, 21 h.

DÉCARIE SQUARE (1): «White nights»: 19 h 15, 21 h 50.

SPECTACLES

Ignacy Witkiewicz. Du mar. au dim., 21 h.
AUDITORIUM MONT-ROYAL (Ave Montgommery, près de Churchill Road, Ville Mont-Royal) — «Annie». Présentation de Montreal Live Theatre, 20 h.
THÉÂTRE DES VARIÉTÉS (4530, Papineau) — «La bonne cachette», avec Gaëtan Labrière, Rose Ouellette, Jean-Louis Paris, Normand Gélinas et Johanne Gagneau. Du mar. au ven., 20 h; sam., 19 h.
CENTAUR (453, Saint-François-Xavier) — «Proques», de John Krizanc. Du mar. au sam., 20 h; dim., 19 h; sam., matinée, 14 h.
PLAYER'S THEATRE (3480, McTavish) — «Murray for Johnny Canuck», de Ken Goss, 20 h 30.
LE REINE ELIZABETH (Salle Arthur) — «L'Enfer à l'envers», d'après «Orphée aux Enfers». Du mer. au ven., 21 h 30; sam., 22 h 30.
LE BELLE ÉPOQUE (Saint-Timothée) — «Trois femmes pour un homme», avec Mario Bertrand, Danielle Godin, Carol Jones et Marie-France Domingue. Du jeu. au sam., 21 h.
GRAND THÉÂTRE DU QUÉBEC (Québec) — «À propos de la demoiselle qui pleurait», d'André Jean, 20 h.
POUR ENFANTS
LA CHACONNE (342, Ontario e.) — «Rapunzel». Présentation de Les marionnettes de Claire et René. Dim., 15 h.
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LAVIN (4303, Saint-Denis) — «Les trois petits cochons» et «La fleur enchantée», de Joel Myriam et Marie-Hélène da Silva. Sam., dim., 14 h. (2 à 8 ans).
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIN LATIN (4303, Saint-Denis) — Serge Turbide, 22 h, sauf lun., mar.
LE LUX (5220, Saint-Laurent) — «Faust Talk Shows». Mer., jeu., ven., 19 h 30; sam., 17 h, 19 h 30; dim., 15 h, 17 h.
LE MILIEU (5380, Saint-Laurent) — «Faust Variétés». Mer., jeu., ven., 19 h 30; sam., 17 h, 19 h 30; dim., 15 h, 17 h.
CAFÉ CAMPUS (3315, chemin Queen Mary) — Ligue universitaire d'improvisation, 21 h.
LE RISING SUN (1) (286, Sainte-Catherine e.) — Blue Rocket Special, à compter de 21 h.
LE BISTRO D'AUTREFOIS (1229, Saint-Hubert) — Yves Raymond. Du jeu. au dim., à compter de 22 h.
SOLMAR (111, Saint-Paul e.) — Luis Duarte, Jose Manuel et Alcides Araujo, à compter de 20 h 30.
CAP'CONC (Château Champlain) — «Voilà Paris», avec Jacqueline Boyer. En sem., 21 h, 23 h; sam., 20 h 30, 22 h 30, minuit 30.
TOUR DE VILLE (Le Grand Hôtel, 777, University) — Quatuor Transfert. Du mar. au dim., de 21 h à 2 h.
HÔTEL MÉRIDIEN (4, Complexe Desjardins) — Chris Elliott. Jeu., ven., sam., à compter de 20 h 30.

le., ven., 20 h 55. «Les prédateurs du futur». Ven., 19 h 30.
GREENFIELD (1): «L'année du dragon». 19 h 05, 21 h 30.
GREENFIELD (2): «Cocoon». 19 h, 21 h 10.
GREENFIELD (3): «Souvenirs, souvenirs». 19 h 10, 21 h 20.
IMPERIAL: «Young Sherlock Holmes». 12 h 40, 14 h 50, 17 h, 19 h 10, 21 h 20.
JEAN-TALON: «Retour vers le futur». 19 h 15, 21 h 40.
KENT (1): «Jewel of the Nile». 19 h, 21 h 15.
KENT (2): «Clue C.». 18 h, 19 h 45, 21 h 30.
L'AMOUR: «Brooke does college». 12 h, 14 h 40, 17 h 25, 20 h 10. «Private moments». 13 h 20, 16 h 05, 18 h 50, 21 h 35.
L'AUTRE CINÉMA: «Subway». 19 h 15.
«Café Italia, Montréal». 19 h 30. «Adieu Bonaparte». 21 h 15. «Elles sont folles, ces publicités». 21 h 30.
LAVAL (1): «Rocky IV». 18 h 10, 19 h 50, 21 h 35.
LAVAL (2): «L'année du dragon». 19 h 05, 21 h 30.
LAVAL (3): «Spies like us». 19 h 15, 21 h 15.
LAVAL (4): «Tristesse et Beauté». 18 h, 19 h 55, 21 h 50.
LAVAL (5): «Jewel of the Nile». 19 h, 21 h 15.
LE/THE CINÉMA: «Young Sherlock Holmes». 19 h 10, 21 h 20.
LOEWS (1): «Jewel of the Nile». 12 h 25, 14 h 35, 16 h 45, 19 h, 21 h 15.
LOEWS (2): «The Color Purple». 12 h 15, 15 h 10, 18 h 05, 21 h.
LOEWS (3): «Clue A». 12 h 20, 14 h 10, 16 h, 17 h 50, 19 h 40, 21 h 30.
LOEWS (4): «101 Dalmatiens». 12 h 55, 14 h 35, 16 h 15, 17 h 50, 19 h 25, 21 h.
LOEWS (5): «After Hours». 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
MASCOUCHE (1): «Rocky IV». 21 h 10. «Danseurs de rue». 19 h 30.
MASCOUCHE (2): «L'année du dragon». 21 h 35. «L'aube rouge». 19 h 30.
MERCIER: «Rocky IV». 19 h 55, 21 h 50.
ODEON LAVAL (1): «Retour vers le futur». 19 h, 21 h 20.
ODEON LAVAL (2): «Les Guinées». 19 h 15, 21 h 30.
OMEGA (1): «Les anges se fendent la gueule». Ven., 14 h 55, 18 h 30, 22 h 05; du lun. au jeu., 21 h 20. «Gwendoline». Ven., 13 h, 16 h 35, 20 h 10; du lun. au jeu., 19 h 30.
OMEGA (2): «Satisfaction sur commande». Ven., 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 45; du lun. au jeu., 20 h 45. «Jouissances asiatiques». Ven., 15 h, 17 h 45, 20 h 30; du lun. au jeu., 19 h 30.
OUIMETOSCOPE: «Les diables». 19 h 15, 21 h 30. «L'histoire d'Adèle H.». 19 h, 21 h 15.
OUTREMONT: «Biquetier». 19 h 30. «Péril en la demeure». 21 h 30.
PALACE (1): «Rocky IV». 12 h 30, 14 h 15, 16 h, 17 h 50, 19 h 40, 21 h 30.
PALACE (2): «Eleni». 12 h 10, 14 h 25, 16 h 40, 18 h 55, 21 h 10.
PALACE (3): «First Turn On». 13 h 15, 14 h 55, 16 h 35, 18 h 15, 19 h 55, 21 h 35.
PALACE (4): «Krush Groove». 12 h, 13 h 55, 15 h 50, 17 h 45, 19 h 40, 21 h 35.
PALACE (5): «Enemy Mine». 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
PALACE (6): «Spies like us». 12 h 05, 14 h, 15 h 55, 17 h 50, 19 h 45, 21 h 40.
PAPINEAU (1): «Satisfaction sur commande». 12 h 10, 14 h 45, 17 h 25, 20 h 05. «Jouissances asiatiques». 13 h 35, 16 h 10, 18 h 50, 21 h 30.
PAPINEAU (2): «Les fantômes d'une infirmerie». 12 h, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 20. «Les Amours d'une campagne à New York». 13 h 20, 16 h 10, 19 h, 21 h 40.
PARADIS (1): «Retour vers le futur». 19 h, 21 h 10.
PARADIS (2): «Soleil de nuit». 19 h 30.
PARADIS (3): «Opération Beurre de Pinote». 19 h, 20 h 45.
PARISIEN (1): «Cocoon». 12 h 40, 14 h 50, 17 h 05, 19 h 15, 21 h 30.
PARISIEN (2): «Hors la loi». 13 h 05, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20.
PARISIEN (3): «Sans toi ni loi». 13 h 25, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 35, 21 h 40.
PARISIEN (4): «L'année du dragon». 13 h 25, 16 h, 18 h 40, 21 h 15.
PARISIEN (5): «Papa est en voyage d'affaires». 13 h 45, 16 h 15, 18 h 45, 21 h 20.
PLACE DU CANADA: «A Chorus Line». 19 h, 21 h 15.
PLACE LONGUEUIL (1): «Retour vers le futur». 19 h, 21 h 25.
PLACE LONGUEUIL (2): «Les Guinées». 19 h 30, 21 h 45.
PLAZA ALEXIS-NIHON (1): «Out of Africa». 13 h, 16 h, 19 h, 22 h.
PLAZA ALEXIS-NIHON (2): «Twice in a Lifetime». 13 h 30, 15 h 45, 19 h 30, 21 h 30.
PLAZA ALEXIS-NIHON (3): «White nights». 13 h 15, 16 h 15, 19 h 15, 21 h 45.
RIO (1): «Les plaisirs d'été». «Viol sous les Tropiques». «Passions intimes», à compter de 13 h.
RIO (2): «Rambo II — la mission». «Body Double». En sem., à compter de 19 h; sam., dim., à compter de 13 h.
SAINT-DENIS (2): «Androïde». 14 h 40, 18 h, 21 h 25. «Rock et Tora le préféré». 12 h 45, 16 h 05, 19 h 30.
SAINT-DENIS (3): «Rambo II». 13 h, 17 h, 21 h. «Body Double». 14 h 50, 18 h 50.
THÉÂTRE ARLEQUIN (1004, Sainte-Catherine e.) — «Jamaïque, rythmes et couleurs». 20 h.
VERSAILLES (1): «Cocoon». 19 h, 21 h 10.
VERSAILLES (2): «L'année du dragon». 19 h 05, 21 h 30.
VERSAILLES (3): «Tristesse et Beauté». 18 h, 19 h 55, 21 h 50.
YORK: «The boy in blue». 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

Salon 86 de l'auto

Vous ne l'oublierez jamais

Du lundi au jeudi de 11:00 h. à 22:30 h.
 Vendredi, samedi et dimanche de 11:00 h. à 23:00 h.
 Sauf dimanche le 26 janvier de 11:00 h. à 20:00 h.



BONAVENTURE

Prix d'entrée
 Adultes: 5,00\$
 Âge d'or, étudiants ou groupes: 3,50\$
 Enfants de moins de 12 ans: 1,00\$

PLACE BONAVENTURE



du 16 au 26 janvier

VARIÉTÉS

CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIN LATIN (4303, Saint-Denis) — Serge Turbide, 22 h, sauf lun., mar.
 LE LUX (5220, Saint-Laurent) — «Faust Talk Shows». Mer., jeu., ven., 19 h 30; sam., 17 h, 19 h 30; dim., 15 h, 17 h.
 LE MILIEU (5380, Saint-Laurent) — «Faust Variétés». Mer., jeu., ven., 19 h 30; sam., 17 h, 19 h 30; dim., 15 h, 17 h.
 CAFÉ CAMPUS (3315, chemin Queen Mary) — Ligue universitaire d'improvisation, 21 h.
 LE RISING SUN (1) (286, Sainte-Catherine

e.) — Blue Rocket Special, à compter de 21 h.
 LE BISTRO D'AUTREFOIS (1229, Saint-Hubert) — Yves Raymond. Du jeu. au dim., à compter de 22 h.
 SOLMAR (111, Saint-Paul e.) — Luis Duarte, Jose Manuel et Alcides Araujo, à compter de 20 h 30.
 CAP'CONC (Château Champlain) — «Voilà Paris», avec Jacqueline Boyer. En sem., 21 h, 23 h; sam., 20 h 30, 22 h 30, minuit 30.
 TOUR DE VILLE (Le Grand Hôtel, 777, University) — Quatuor Transfert. Du mar. au dim., de 21 h à 2 h.
 HÔTEL MÉRIDIEN (4, Complexe Desjardins) — Chris Elliott. Jeu., ven., sam., à compter de 20 h 30.

ÉTONNANT CAPTIVANT!

Plus de 260 000 pieds carrés de superficie
 - 400 modèles de voitures - Des primeurs internationales
 - Des prototypes inusités - Un nombre incroyable de modèles de camions - Une gamme complète d'accessoires

Soyez prêts à tout... vous ferez une visite inoubliable!

CONCOURS DU 3 MILLIONNIÈME VISITEUR

Notre trois millionième visiteur gagnera:

- un voyage pour deux à Paris
 - un passage mémorable à l'Hôtel Bonaventure comprenant le transport en limousine aller-retour, un souper au Castillon, une suite luxueuse et le déjeuner au champagne.

15 000\$ EN PRIX À GAGNER

PARTICIPEZ AU CONCOURS LA PRESSE/CKOI

Obtenez tous les détails en écoutant CKOI ou en lisant La Presse

la presse

ckoi 97

Profitez immédiatement de notre GRANDE VENTE DE FEVRIER

FAITES REMBOURRER VOS MEUBLES À PRIX SPÉCIAL



6 BONNES RAISONS DE FAIRE RECOUVRIRE VOS MEUBLES:

1. Chaque meuble est entièrement démonté.
2. L'armature en bois est renforcée et, si nécessaire, certaines pièces sont remplacées.
3. Les coussins sont taillés et ajustés selon le motif choisi.
4. Les tissus sont taillés avec soin par nos experts.
5. Les tissus sont assemblés par une couturière chevronnée.
6. La finition est effectuée avec le plus grand soin et chaque meuble est soigneusement vérifié puis garni d'une housse protectrice.



253-1400

LUCIEN



DU TRAVAIL DE QUALITÉ

2475, LECLAIRE, MONTRÉAL H1V 3A6 253-1400

À LAVAL, STE-ROSE ET FABREVILLE

vous adresser à F. DEMEULE

215, boul. LABELLE, Ste-Rose 253-2508

NOUS AVONS UN REPRÉSENTANT PRÈS DE CHEZ VOUS

JUSQU'À **50%** DE RABAIS
 sur tous les tissus d'ameublement en stock

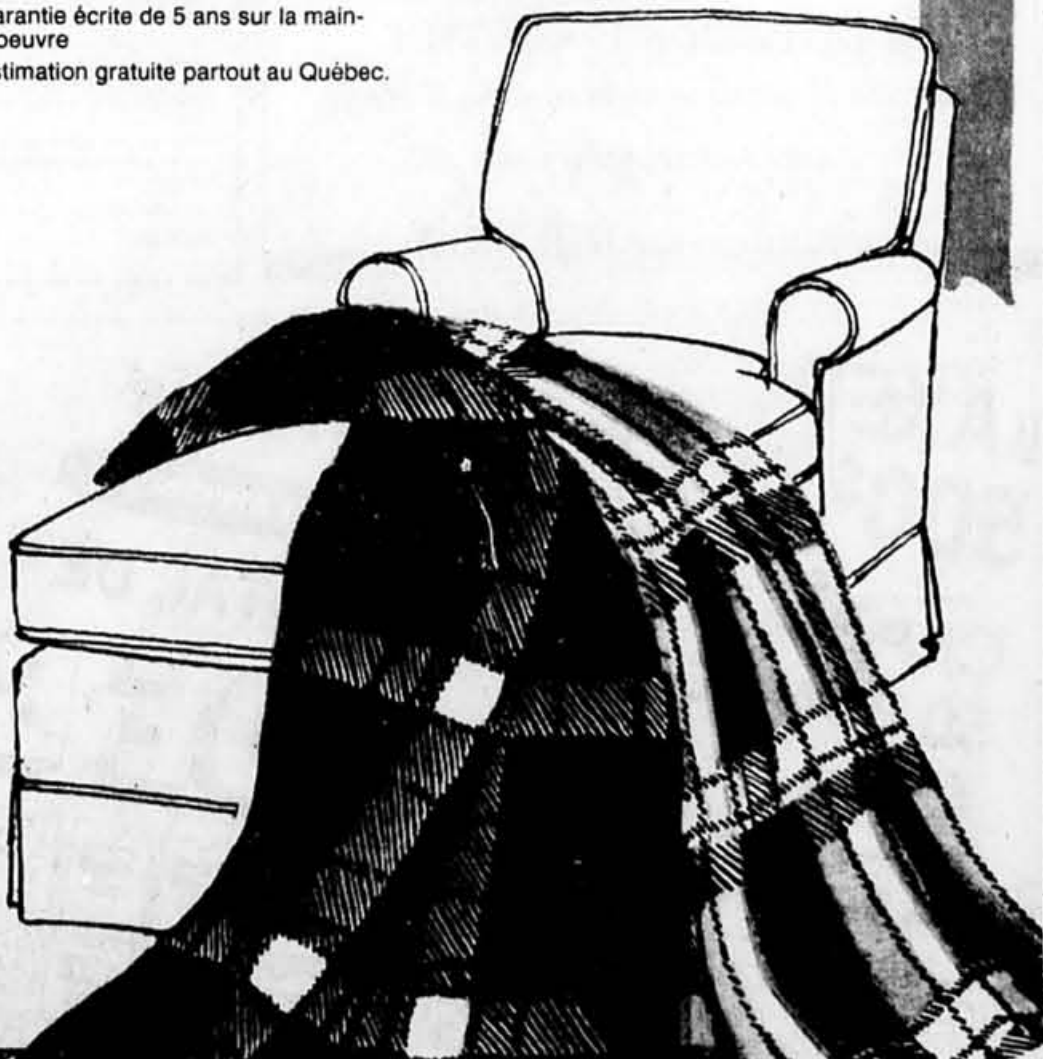
30% DE RABAIS
 sur tissus de première qualité. Tissus d'ameublement de grandes marques.

TISSUS SUPERBES

Parce que vos vieux meubles n'étaient pas construits en grande série, ils sont mieux faits que les meubles d'aujourd'hui. Pourquoi acheter un nouvel ameublement quand vous pouvez faire recouvrir celui que vous avez? Il sera tout comme neuf, pour la moitié du prix!

PROFITEZ DE L'UNE DE CES OFFRES PENDANT LE MOIS DE JANVIER SEULEMENT

1. 30% de rabais sur tous les tissus de recouvrement de grande marque OU
2. 50% de rabais sur tous les tissus de recouvrement en magasin OU
3. Garantie écrite de 5 ans sur la main-d'œuvre
4. Estimation gratuite partout au Québec.



MUSIQUE

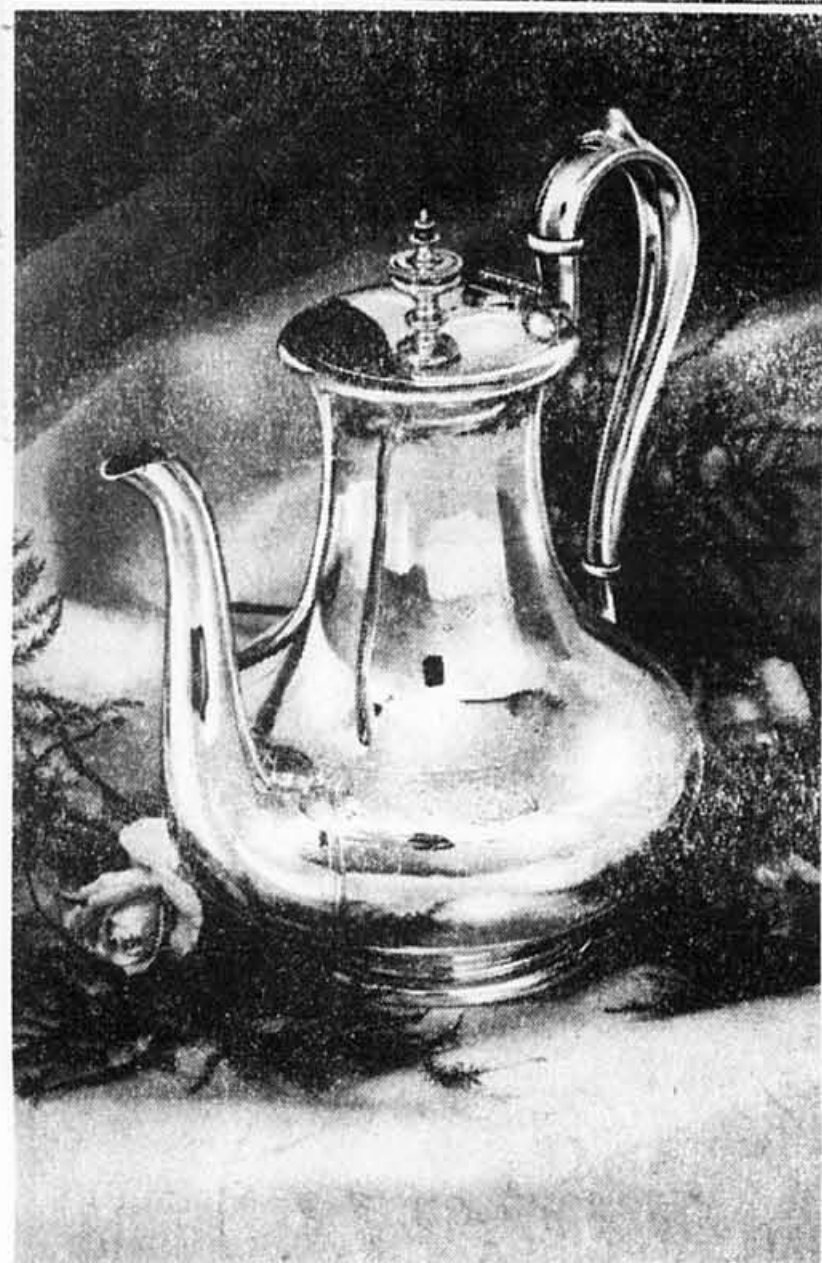
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (Faculté de Musique) — Aurelia Calabrese, Jean-Marie Pilon, Elisabeth Pomes-Turpin, Marie Racine et Johanne Vinette, chanteurs, 17 h 30. Entrée libre.
 PLACE DES ARTS (Salle Maisonneuve) — Orchestre Métropolitain. Dir., Pierre Hétu. Vladimir Landsman, violoniste. «Le Rite du Soleil noir» (Pépin), Concerto pour violon (Sibelius), Ouverture de «Der Freischütz» (Weber), «Ted und Verklärung» (R. Strauss), 20 h.

THÉÂTRE

PLACE DES ARTS (Salle Port-Royal) — «Haute fidélité», de Ray Cooney. Du mar. au ven., 20 h; sam., 17 h, 21 h.
 THÉÂTRE ST-DENIS (1594, Saint-Denis) — «Braque», de Claude Meunier, Louis Sola, Jean-Pierre Plante, Francine Ruel, Michel Côté, Marcel Gauthier et Marc Messier, 20 h.
 THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE (84, Sainte-Catherine e.) — «La lune, rien que la lune», de Clément Cazelais. Du mar. au ven., 20 h; sam., 16 h, 21 h.
 THÉÂTRE DU RIDEAU VERT (4664, Saint-Denis) — «Le ruban», de Georges Feydeau. Du mar. au ven., 20 h; sam., 17 h, 21 h; dim., 15 h.
 THÉÂTRE DE QUAT'SOUS (100, av. des Pins e.) — «Les nouilles», d'Yves Desgagnés et Louise Roy. Du mar. au sam., 20 h; dim., 15 h.
 SALLE FRED-BARRY (4353, Sainte-Catherine e.) — «J'y aime mais c'est pas grave», de Robert Lalonde. Du mar. au sam., 20 h 30; dim., 15 h.
 THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI (1297, Papineau) — «Chandeleur», de Francine Noël. Du mar. au sam., 20 h 30; dim., 15 h.
 LA LICORNE (2075, Saint-Laurent) — «Thérèse et Pierrette à l'école des Saints-Anges», de Michel Tremblay, adapté d'Elise Bertrand, Sylvain Lévesque avec la collaboration de Michel Fargues, 20 h 30, sauf lun.
 THÉÂTRE DE LA VEILLE (1371, Ontario e.) — «Dans le petit manoir», de Stanislaw



photolaser PC
Le chercheur M. Urs Kuhnlein jetant un coup d'oeil sur un poulet ordinaire.



Une nouvelle argenture avivera l'éclat de votre argenterie. Profitez de notre offre pour une période limitée.

ARGENTURE

25%
DE RABAIS

20 janvier - 1^{er} février

Rayon des réparations générales, 2^e étage.

CARRÉ PHILLIPS SEULEMENT

Uniquement chez BIRKS

Le super poulet du professeur Kuhnlein n'est pas encore prêt

■ Un savant d'origine suisse s'épuise à la tâche dans un obscur laboratoire situé près de Montréal. Son objectif: créer un «super poulet».

Si le projet du professeur Urs Kuhnlein est couronné de succès, une grosse société de l'Ontario détendra les droits mondiaux de commercialisation d'un poulet qui croît plus rapidement que la moyenne et qui résiste vigoureusement aux maladies qui déciment les couvoirs industriels.

Le professeur Kuhnlein a été nommé à la chaire de recherche industrielle de l'Institut de biotechnologie de la volaille, au collège Macdonald, l'école d'agriculture de l'université McGill.

Le scientifique dispose d'un budget de \$570 000 mis à sa disposition par les Shaver Poultry Breeding Farms Ltd., de Cambridge, en Ontario, et le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie, un organisme du gouvernement fédéral.

L'entreprise ontarienne produit annuellement un milliard

de poulets pour ses clients de 94 pays.

Dans l'embryon

Les recherches du professeur Kuhnlein portent sur la façon d'isoler des gènes de poulets, comme ceux que l'on retrouve dans les hormones de croissance, et de les reproduire pour les injecter directement dans l'embryon.

Normalement, il faut laisser passer plusieurs générations avant de pouvoir altérer la cons-

titution génétique de poulets ou d'animaux domestiques et produire ainsi des variétés possédant certaines caractéristiques précises.

Aujourd'hui, la recherche biotechnologique permet aux éleveurs d'isoler des gènes spécifiques et de les introduire dans chaque embryon.

Le responsable du projet concède cependant qu'il faudra encore effectuer de nombreuses études sur cette forme de manipulation génétique.

Stephen Baccus, avocat à 16 ans

■ MIAMI (d'après UPI) — Stephen Baccus, 16 ans, est depuis hier diplômé en droit de l'Université de Miami, soit deux ans après avoir obtenu son baccalauréat et huit ans après être passé de la 4^e à la 9^e année.

À l'âge de 11 ans, Baccus avait obtenu un score de 1 420 sur un total possible de 1 600 dans un test d'aptitudes. À l'âge de 12 ans, il faisait son entrée à l'Université de New York et obtint 59 crédits en un an.

S'il est précoce, Baccus n'a toutefois pas l'intention de pratiquer le droit des maintenant, ce qui serait d'ailleurs impossible en Floride où le barreau n'admet aucun membre qui soit âgé de moins de 18 ans.

La petite amie de Baccus, l'actrice Danielle Brisebois, 16 ans, qui avait joué dans Archie Bun-

ker, est venue à Miami depuis la Californie pour assister à la collation des grades.

Meurtre à Longueuil

■ Un homme d'une trentaine d'années doit comparaître aujourd'hui devant le coroner relativement à un meurtre commis tôt hier matin dans un logement de la rue Dollard à Longueuil.

Un homme de 31 ans, dont l'identité n'a pas encore été révélée, a été atteint de deux projectiles d'une arme de calibre 22. Il est mort à son arrivée dans un centre hospitalier de la Rivière-Sud.

NOUVEAU aux Éditions La Presse



Voici le livre qui vous aidera à améliorer votre jeu!

Dans cet ouvrage axé surtout sur le Scrabble® duplicate, une formule de plus en plus répandue et facilement accessible à tout amateur, l'auteur propose des techniques aptes à améliorer le jeu du débutant comme celui du joueur plus expérimenté. Il y traite, entre autres, des sujets suivants:

- la stratégie du jeu
- les mots comportant des lettres chères
- la recherche du scrabble
- l'utilisation des jokers

... plus cinq parties commentées et une cinquantaine de parties inédites. Et toutes les adresses utiles au Québec
184 pages



COMMANDEZ PAR TÉLÉPHONE Service rapide et efficace 285-6984

Economisez temps et argent en commandant vos livres des Éditions La Presse par téléphone. Vous n'avez qu'à composer le numéro 285-6984, donner votre numéro de carte VISA ou MASTERCARD et le tour est joué. Ce service vous est offert du lundi au vendredi de 9 h à 16 h.

Prière de noter que les échanges et les remboursements ne sont pas acceptés.

OFFRE SPÉCIALE AUX ABONNÉS(ES) DE LA PRESSE: 20% DE RÉDUCTION

BON DE COMMANDE 589
Veuillez me faire parvenir () exemplaire(s) de «Le Scrabble au Québec» au prix de 9,95 \$ l'exemplaire, plus 1 \$ de frais de poste et de manutention.
Je suis abonné(e) à LA PRESSE. Veuillez me faire parvenir () exemplaire(s) de «Le Scrabble au Québec» au prix de 7,95 \$ l'exemplaire, plus 1 \$ de frais de poste et de manutention.

No d'abonné(e) IMPORTANT: Joignez à cette commande un chèque ou mandat payable aux Éditions La Presse Ltée.

Vous pouvez également utiliser votre carte de crédit comme mode de paiement.

MASTERCARD no. _____

VISA no. _____

À retourner aux:
Éditions La Presse Ltée
44, Saint-Antoine ouest
Montréal (Québec) H2Y 1J5

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

PROVINCE _____

CODE POSTAL _____

TÉL. _____

TOTAL ci joint _____

(plus 15 pour frais de poste et manutention)

anglais		français	
ESPAGNOL - ALLEMAND - ITALIEN et autres langues			
COURS DE CONVERSATION TOUTE L'ANNÉE			
4 SEMAINES INTENSIVES 3 HEURES PAR JOUR		ÉCOLE DE LANGUES	
10 SEMAINES RÉGULIÈRES 2 SOIRS PAR SEMAINE		Galois	
VISA	Master Card	MÉTRO	844-5060
1410 STANLEY		PEEL	DEPUIS 1965

MAIGRIR

LORSQUE VOUS VOUS JOINDREZ
AUX WEIGHT WATCHERS
VOUS RECEVREZ UN CADEAU VALANT 11\$

L'agenda de Marilyn et ses recettes favorites 1986 vous sera offert gratuitement lorsque vous joindrez un groupe Weight Watchers du Québec.

L'agenda de Marilyn et ses recettes favorites vous offre de multiples façons de rendre agréable le programme de contrôle de votre poids. En plus d'une présentation agréable et d'une lecture facile, il vous offre beaucoup d'espace pour y enregistrer le calendrier de vos activités et vérifier votre emploi du temps en un clin d'oeil. Un programme de chaque semaine, vous trouverez une exquise recette-minuteur.

OFFRE LIMITÉE

WEIGHT WATCHERS

Pour MONTRÉAL **727-3788**

- Aucun contrat
- Frais d'inscription 15\$
- Classe hebdomadaire 7\$
- Total 22\$
- 1^{re} classe maintenant 22\$

**ACHETEZ 12 SEMAINES
POUR LE PRIX DE 10**

AVEC LE PLAN SUPER-ÉPARGNE
COMPTANT OU MANDAT SEULEMENT

Weight Watchers Int. Inc. 1982, propriétaire de la marque de commerce THE WEIGHT WATCHERS®

«AXEP»
500\$ D'ÉPICERIE de
CKAC 73 et la presse

50 BONS DE 500\$ UN TOTAL DE
25 000\$ DE BONS D'ÉPICERIE

Pour participer

- Remplissez le coupon de participation ci-contre et retournez-le à l'adresse indiquée.
- Les coupons seront publiés du lundi au vendredi jusqu'au 16 février 1986.
- Le texte des règlements est disponible à LA PRESSE, à CKAC et chez les marchands AXEP participants.
- L'attribution des 50 bons d'achat de 500\$ se fera à l'émission de Jacques Proulx, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 8 h 45, du 20 janvier au 21 février, à raison de deux (2) par jour.

«Concours Axep»
CKAC 73
C.P. 7272 Succursale A
Montréal, Québec H3C 3L4

Nom _____ App. _____

Adresse _____

Ville _____ Tél. _____

Code postal _____

Je suis abonné(e) à LA PRESSE ☐

J'achète LA PRESSE en kiosque ☐

CKAC 73 AXEP la presse

Yervant

VENTE DE 1[¢] SUR NETTOYAGE DE TAPIS

Nous nettoyons votre deuxième tapis pour seulement **1[¢]**

Laissez Yervant cueillir DEUX de vos tapis afin de leur donner le réputé nettoyage de tapis Yervant. Le plus grand des deux tapis sera nettoyé au prix régulier — le second recevra le même excellent nettoyage pour seulement UN SOU DE PLUS!

15% DE RABAIS - NETTOYAGE DE BROADLOOM MUR À MUR

Cette offre est pour un temps limité seulement

APPELEZ **735-2731**

Yervant EXCELLENT NETTOYAGE DE TAPIS
Établi en 1935



Photo Armand TROTTIER, LA PRESSE

Prix des constructeurs

Dans le cadre d'Expo-Habitat, qui se déroulait en fin de semaine, l'Association professionnelle des constructeurs d'habitations du Québec a remis différents prix à des jeunes de différentes écoles qui ont confectionné au cours des derniers mois des maquettes de maison. Benoit Latulippe, de l'école Urgel Archambeault, a remporté le deuxième prix du concours « La Maison de Benjamin » qui comporte une bourse de \$750. Il pose ici en compagnie du président de l'APCHQ, M. Serge Boucher, ses parents Gaston et Thérèse Latulippe et le président d'Expo-Habitat, M. Richard Gianchetti.

PROMOTION SPÉCIALE

Pour tous les concessionnaires de voitures et de camions compagnies de transport et concessionnaires en équipement de construction ou ateliers de réparation.

KÄRCHER

Profitez de notre promotion spéciale pour les modèles HDS 580 et HDS 755 en démonstration à notre atelier. Cette offre prend fin le 27 janvier 1986.



DES CARACTÉRISTIQUES REMARQUABLES:

- Compact et mobile
- Chaudière avec brûleur intégré à haut rendement
- Préchauffage de l'air grâce à la conception double-parois de la chaudière
- Pompes à piston conçues par Kärcher avec contrôle du débit, valves en inox, pistons en céramique
- Capot résistant aux chocs et insensible à la corrosion
- Console centrale de contrôle
- Pistolet automatique
- Étape vapeur en série

IMPORTÉ PAR:
AUTOGAS
L.P.G. ÉQUIPEMENT
6, rue Legault, Ile-Bizard, H9E 1E9
Tél.: (514) 626-8995
Vente - service - Location

CLINIQUE D'OPTOMÉTRIE

Dr JACQUES TARDY, o.d.
Dr LIONEL RENAUD, o.d.
Dr JACQUELINE TARDY, o.d.

EXAMEN DE LA VUE - VERRES DE CONTACT

1411, rue AMHERST
angle Sainte-Catherine
527-8978

Le chapelet à la radio

Tous les jours, à partir du 20 janvier, le chapelet sera diffusé sur les ondes de CFMB 1410 à 20 heures plutôt qu'à 20 h 45.

De la Cathédrale Marie-Reine-du-Monde, l'Archevêque de Montréal, Monseigneur Paul Grégoire, invite les fidèles à se joindre à lui, ou à ses proches collaborateurs, pour ce quart d'heure de prière à la Vierge Marie.

Cordiale bienvenue à ce rendez-vous spirituel.

griffes célèbres

SOLDE DE PERRUQUES

50% de rabais

L'élégance des créations Adolpho, Eva Gabor et Prince Marco Borghese, à un prix des plus attrayants. Modèles de fin de série seulement.

Offre spéciale! Avec tout achat d'une perruque de notre collection, vous recevrez un postiche de la meilleure qualité, gratuitement!

Chapeaux et perruques;
2^e, centre-ville. Achats en magasin.



Participez à notre concours «L'Écosse au printemps»... Offrez-vous une chance de découvrir l'Écosse en première classe.

OGILVY

BRITISH AIRWAYS

AVIS DE RECHERCHE

COLLÈGE

SAINTE-ANNE DE LACHINE:

125e ANNIVERSAIRE

CONVENTUM DES ANCIENNES ÉLÈVES

- 4 mai 1986: les élèves du Pensionnat 1900-1960
- 25 mai 1986: les élèves du Collège 1960-1985

La Direction du Collège désire contacter tous les anciens(nes) en vue des célébrations du 125e anniversaire qui débiteront le 20 février 1986. Elle compte sur votre collaboration en retournant le coupon ci-dessous à

Collège Sainte-Anne de Lachine
a/s Soeur Rita Charest
1250, boul. Saint-Joseph
Lachine (QC) H8S 2M8
ou en téléphonant à 637-3571

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____ no _____ rue/ve _____ ville _____ code postal _____
Tél: Rés. _____ Bureau _____
Profession _____
Année de fréquentation: de 19 _____ à 19 _____

La vie de Château

RADIO CITÉ FM, MOËT ET CHANDON et LA PRESSE invitent cinq (5) couples à vivre une expérience inoubliable.

Venez vous amuser, manger, boire et dormir dans les murs du somptueux CHÂTEAU DE SARAN, en Champagne. Vivez deux jours truffés de bombances et de réjouissances. Visitez les caves de MOËT ET CHANDON. Découvrez de nombreux sites historiques et participez à des dégustations et à d'autres activités captivantes.

Ce merveilleux séjour en France sera complété par deux (2) journées libres à Paris, la ville-lumière.

RÈGLEMENTS

Pendant cinq (5) semaines du 6 janvier au 7 février 86, André Vézina procédera à un tirage entre 15 h et 18 h du lundi au vendredi. Les personnes nommées auront une heure pour confirmer, par téléphone, leur participation au grand tirage du vendredi de chacune des cinq (5) semaines. La valeur des prix offerts est de 10 080 \$ incluant transport, hébergement et certains repas. Le texte des règlements relatifs à ce concours est disponible à RADIO CITÉ FM.

RADIO CITÉ FM 107.3

MOËT & CHANDON
AIR FRANCE
la presse

HÔTEL CONCORDE SAINT-LAZARE

VIE DE CHÂTEAU a/s RADIO CITÉ FM
1184 Ste-Catherine Ouest, Suite 500
Montréal, Québec, H3B 1K1

NOM _____
ADRESSE _____ APP. _____
VILLE _____
CODE POSTAL _____ ÂGE _____
TÉL. Bur. _____ Rés. _____

☐ Je suis abonné(e) à LA PRESSE
☐ J'achète LA PRESSE en kiosque

Vivre avec la loi

par
Diane Guillet-
Tranquille
avocate



Quelques mots sur le cours et sur son auteur



L'auteur

Avant de s'orienter vers la pratique du droit, Diane Guillet-Tranquille a poursuivi des études de piano (baccalauréat de l'École de musique Wilfrid Pelletier), et a obtenu un baccalauréat en arts du Collège Mont Saint-Louis (1968).

Elle est également titulaire d'un baccalauréat en pédagogie, spécialité mathématiques-physique, de l'École normale Jacques Cartier (1969). C'est en 1972 que Diane Guillet-Tranquille obtient son diplôme en Droit de l'Université de Montréal.

Depuis son inscription au Barreau du Québec, en 1974, elle exerce sa profession à Montréal-Nord.

Elle est membre de l'Association des avocats en Droit matrimonial et Juge indépendant pour les tribunaux disciplinaires des pénitenciers fédéraux à sécurité médium et maximum. Elle est aussi chroniqueur légal pour différents hebdomadaires.

En complément aux dix leçons du cours *Vivre avec la loi* qu'elle a écrites à l'intention des lecteurs de LA PRESSE, Diane Guillet-Tranquille animera trois soirées-rencontres au Collège Marie-Victorin, les mercredis 5, 12 et 19 février 1986, auxquelles elle invitera plusieurs de ses confrères avocats (Renseignements sur les thèmes des conférences: 325-0150 poste 382).

Le cours

L'homme vit dans un milieu organisé. Il consomme, il travaille, il effectue des transactions et il négocie, bien souvent en ignorant les points les plus élémentaires du Droit civil.

S'il ne connaît pas ses droits, il a peur du système et il se dérobe parce qu'il ne sait pas. Il préfère ne pas s'impliquer en espérant qu'il n'aura pas de problèmes... jusqu'à ce que l'inévitable se produise.

Ce cours de droit populaire a pour objectif de faire connaître au grand public notre système judiciaire ainsi que les droits et les obligations des individus, de leur naissance à leur mort.

Les trois premières leçons du cours *Vivre avec la loi* sont consacrées au système judiciaire en général: sources du Droit, organisation des tribunaux, procédure judiciaire, administration de la preuve sans oublier le Droit criminel concernant les adultes et les enfants.

Dès la leçon 4, l'auteur abordera les droits de la personne: droits de l'enfant dès sa naissance, droits et obligations du mineur, droits de la famille, mariage, régimes matrimoniaux, adoption et, évidemment, les problèmes de séparation et de divorce. Il est également question des avantages et des inconvénients du concubinage, puisque ce mode de vie est adopté par un nombre élevé de personnes.

Depuis janvier 1985, tout le système procédural en Droit matrimonial a subi des modifications essentielles. Le Gouvernement fédéral a même mis sur pied un projet de loi révolutionnaire quant au divorce. Devant la prolifération de nouvelles notions dans ce domaine, la cinquième leçon et la soirée-rencontre du 5 février sont consacrées exclusivement au Droit matrimonial.

La connaissance des lois relatives à la propriété amène naturellement le propriétaire de biens meubles et immeubles à la prudence, à la confiance et à la sécurité, dans le respect de ses droits. La leçon 7 est consacrée aux biens et à la propriété.

Les principes de la responsabilité délictuelle et contractuelle, ainsi que la question des privilèges, des hypothèques et de l'insolvabilité sont complexes et mal connus. Les leçons 8 et 9 leur sont consacrées.

Pour les plus ambitieux, l'auteur traite ensuite de la notion d'entreprise, (société, corporation, entreprise, coopérative...), puis des droits du travail (contrats, assurance-chômage, accidents de travail...).

Enfin, puisque chacun cherche à pouvoir disposer de ses biens et à faire connaître ses dernières volontés de la façon la plus avantageuse pour ses proches, une longue section de la leçon 10 est consacrée aux testaments et aux successions.

Ainsi donc, tout au long du cours *Vivre avec la loi*, les lecteurs de LA PRESSE peuvent suivre le panorama complet des situations juridiques auxquelles ils risquent d'être confrontés tout au long de leur vie.

Un examen, publié en même temps que la dixième leçon, permet aux personnes qui le réussissent d'obtenir une attestation du Collège Marie-Victorin (Culture personnelle) et de gagner un séjour en Floride.

Leçon 1

NOTRE SYSTÈME JUDICIAIRE

HISTOIRE DU DROIT AU QUÉBEC

Nul n'est censé ignorer la loi, dit-on. Mais d'où nous viennent ces lois qui régissent nos droits personnels, les contrats que nous passons, la propriété de nos biens?

Notre droit, dans chacune de ses parties, s'est formé sur la base d'emprunts à la France et à l'Angleterre.

Avant la conquête du Québec par l'Angleterre en 1759, la colonie française, soit la Nouvelle-France, était régie par le Droit français mieux connu sous le vocable de *Coutumes de Paris*.

En 1763, le traité de Paris marqua le début de la colonisation anglaise, c'est-à-dire la formation d'un Canada anglais régi par les lois d'Angleterre.

Le Droit civil français ne capitula pas pour autant. Les dirigeants anglais permirent en effet aux colons français, réunis dans le Bas-Canada, de conserver leurs lois françaises existantes tout en étant soumis au Droit criminel anglais.

En 1774, l'Acte de Québec garantit aux Canadiens le libre exercice de la religion catholique romaine et rétablit les lois civiles françaises. C'est ainsi que les Canadiens sont assurés de la possession de leurs propriétés avec les coutumes et les usages du régime français incluant les droits civils et les contrats.

De la Conquête jusqu'en 1866, l'industrie et le commerce se développèrent entraînant dans leur sillage nombreuses coutumes et pratiques anglaises. Ces coutumes et pratiques s'ajoutaient à l'ensemble des lois existantes dans la province, tirées de l'ancien Code de droit français en plus des lois locales édictées par la Législature du Québec. Point n'est besoin de vous dire que le plus aguerri des juristes en perdait son latin!

C'est pourquoi on articula en un seul recueil, quelque 2615 articles de principes légaux. Ce recueil fut intitulé le *Code civil du Bas-Canada*. Malheureusement, on ne peut pas dire que cette œuvre était des plus originales! Les rédacteurs du Code civil du Bas-Canada modélèrent celui-ci d'après le Code Napoléon de 1804, qui consolidait l'ancien Droit romain, les lois et les coutumes existantes ainsi que la nouvelle loi de la Révolution qui garantissait l'égalité des individus.



PARTAGE DES POUVOIRS ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL

Un an après la rédaction du Code civil du Québec, soit en 1867, le partage des pouvoirs législatifs entre le Gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux survint avec la création et la mise en vigueur de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique (AANB).

Cet acte, encore en vigueur aujourd'hui et soulevant toujours des controverses, contient deux articles fondamentaux. Il s'agit des articles 91 et 92 qui attribuent à chacun des paliers de gouvernement une juridiction exclusive. L'article 91 donne juridiction au fédéral dans les secteurs suivants: l'assurance-chômage, le prélèvement des deniers (impôt fédéral), les postes, la défense du pays, la navigation, les pêcheries côtières et intérieures, la monnaie, les banques, les poids et mesures, la faillite, les brevets d'invention, l'institution du mariage et le divorce, le Droit criminel sauf la constitution des tribunaux de juridiction criminelle, mais y compris la procédure en matière criminelle.

Pour sa part, l'article 92 nous édicte les pouvoirs des provinces dont les plus importants sont: le revenu provincial (impôt provincial), les institutions municipales, les débits de boisson, les compagnies à charte provinciale, la célébration des mariages et la séparation de corps, la propriété et les droits civils, la procédure civile devant les tribunaux, l'imposition de punition en vue du respect des lois provinciales, les matières de nature locale et privée.

Le Gouvernement fédéral s'est réservé quant à lui un pouvoir résiduaire. En effet, s'il advient qu'une matière ne soit contenue ni dans l'énumération de l'article 91 ni dans celle de l'article 92, elle sera de juridiction fédérale.



LES SOURCES DU DROIT

Notre droit se compose d'un ensemble de règles dont les sources sont très diversifiées.

Loi

Le Québec est la seule province à posséder un Code civil concernant les personnes, la propriété, les obligations relatives aux contrats, à la vente, aux baux, aux sociétés, aux hypothèques. À ce jour, il compte 2715 articles sans compter les nouveaux articles du Code civil du Québec suite à la réforme du Code civil en ce qui a trait au livre de la famille.

En toute matière, c'est la loi qu'il faut consulter. Chaque année, de nouvelles lois font leur apparition, d'autres sont modifiées ou abrogées soit par Ottawa ou Québec. Un recensement exhaustif des lois existantes serait un projet d'envergure mais combien décourageant pour le profane et l'avocat!

Quelle que soit son appellation, statut, acte ou code, la loi est faite pour être observée et honni soit celui qui ne la respecte pas! Cependant, la loi laisse place souvent à des interprétations différentes.

Coutume

La coutume est une règle de droit non écrite que les tribunaux admettent en preuve lorsqu'il s'agit d'usage courant d'une localité ou d'un commerce quelconque. Cependant, la modération est de rigueur car tout usage ne constitue pas une coutume. En effet, pour que celle-ci soit acceptée devant les tribunaux et qu'elle acquière une force de loi, il faut que l'usage rencontre certains critères qui se complètent les uns les autres. Ainsi un usage devra être public, fréquent, ancien, uniforme et général.

La jurisprudence ou la loi des précédents, c'est la bible du droit. Les décisions des tribunaux tant inférieurs que supérieurs représentent cette source inépuisable qu'est la jurisprudence. Point n'est besoin de vous dire qu'on doit y recourir constamment.

Les juges au Québec ne sont pas, en principe, liés par les décisions précédentes. Comme tout principe comporte des exceptions, dans les faits, les juges respectent les décisions rendues particulièrement lorsqu'il s'agit de décisions prises par la Cour d'appel ou par la Cour suprême.

La jurisprudence est le bras droit de tout juriste dans l'application des textes de lois qui, règle générale, sont de nature abstraite. C'est ainsi que les décisions rendues par les tribunaux nous permettent de fixer adéquatement les paramètres d'un texte de loi.

La doctrine est l'une des plus importantes sources de référence, constituée d'ouvrages sur un sujet donné ou d'opinions émises.

Sans la doctrine, aucune synthèse des lois et de la jurisprudence n'existerait rendant ainsi la tâche très difficile au praticien qui serait obligé de dégrader les notions générales et les principes essentiels et ce, à maintes reprises.

L'apport de la doctrine dans notre droit est inestimable et même si les opinions divergent fréquemment, c'est une gymnastique intellectuelle des plus stimulantes!

L'ORGANISATION DES TRIBUNAUX

Le système judiciaire possède des structures bien définies. L'organisation des tribunaux en est le principal rouage.

Civil

Cour provinciale, division des petites créances

Cette division de la Cour provinciale possède une compétence exclusive pour entendre toute réclamation en justice concernant une créance dont le montant exigible ne doit pas excéder 1000\$ et le réclamant peut se représenter seul. Cependant, certaines exigences de base doivent être respectées. Pour se présenter devant la Cour des petites créances, il faut être une personne physique (par opposition à une corporation) et le débiteur doit résider au Québec.

Certaines petites créances sont exclues de la compétence de cette division dont les demandes de pension alimentaire, les poursuites en diffamation, les réclamations de rente ainsi que toute matière pouvant affecter les droits futurs des parties de même que les créances qui font l'objet d'un bail ou d'un recours collectif.

La division des petites créances, après audition des parties, rend un jugement final dont on ne peut interjeter appel.

La Cour provinciale

C'est devant cette cour qu'on doit intenter toute poursuite pour un montant inférieur à 15000\$. Sont exclues de la compétence de la Cour provinciale les demandes alimentaires ainsi que la plupart des poursuites concernant les affaires municipales et scolaires.

La Cour supérieure

La Cour supérieure entend toutes les causes d'un montant de 15000\$ ou plus ainsi que toutes les causes concernant l'état d'une personne, les droits mobiliers ou encore toute cause qui ne relève pas de la compétence exclusive d'un autre tribunal. C'est pourquoi on appelle cette cour le tribunal du droit commun. La loi sur le divorce et la loi sur la faillite, qui sont de juridiction fédérale, accordent aux juges de la Cour supérieure la compétence requise pour rendre jugement relativement à ces deux domaines particuliers.

La Cour supérieure possède une caractéristique particulière. Elle a un pouvoir de surveillance sur les tribunaux inférieurs, ceux-ci englobant tous les corps publics et toutes les corporations sous réserve des exceptions contenues dans des lois particulières.

La Cour d'appel

C'est le tribunal général d'appel pour le Québec en matières civiles et criminelles. La cour siège dans deux villes, Montréal et Québec. En matière civile on pourra interjeter appel à cette cour des jugements définitifs de la Cour supérieure. Il en sera de même, dans certains cas spécifiques, des jugements définitifs de la Cour provinciale.

L'appel pourra se faire sur permission d'un juge de la Cour d'appel ou de plein droit c'est-à-dire sans aucune permission au préalable.

La Cour d'appel entend également les appels de certaines décisions rendues en matière criminelle ou pénale.

La Cour suprême

La Cour suprême du Canada est le plus haut tribunal du pays et possède à titre exclusif la juridiction finale d'appel en matières civiles et criminelles. Le jugement de cette cour est sans appel. La cour siège dans une seule ville, Ottawa.

Le droit d'en appeler du jugement de la Cour d'appel devra faire l'objet d'une permission soit de la Cour supérieure elle-même, soit de la Cour d'appel. L'autorisation est accordée si la cour estime que l'affaire est d'intérêt public ou qu'il est essentiel de trancher certaines questions de droit. Les questions d'ordre constitutionnel des dernières années furent tranchées par la Cour suprême.

Criminel

La juridiction des tribunaux criminels s'établit selon la nature des infractions commises, car aucune somme d'argent n'est en jeu.

La Cour municipale entend principalement les poursuites relatives aux infractions des règlements municipaux.

Certaines infractions au Code criminel ou à des lois provinciales sont poursuivables devant la Cour municipale. À titre d'exemple, une contravention au Code de la sécurité routière est instruite devant la Cour municipale si vous décidez de contester ladite contravention.

La Cour des sessions de la paix a compétence pour les infractions et les crimes mineurs au Code criminel. Un vol simple de moins de 200\$ sera du ressort d'un juge de la Cour des sessions de la paix. L'accusé qui n'a pas commis un crime grave pourra, s'il désire être jugé par un juge sans jury, demander à être entendu par cette cour.

La Cour des sessions de la paix a aussi juridiction pour entendre les poursuites intentées en vertu d'une infraction à des lois provinciales ou fédérales.

Lorsque la Cour supérieure siège en matière criminelle comme tribunal de première instance, elle est communément désignée par l'expression *Assises criminelles*. Les Assises possèdent une juridiction exclusive pour tout prévenu accusé d'une infraction grave au Code criminel telle que le meurtre, la trahison, la corruption.

Devant cette cour l'accusé est entendu par un juge et un jury composé de 12 personnes. C'est le jury qui rend le verdict, le juge n'ayant pour fonction que le respect des règles de droit.

Cette cour a aussi compétence pour entendre en appel les poursuites pénales et sommaires résultant d'une infraction aux lois provinciales et fédérales.

Le Tribunal de la jeunesse possède une double juridiction. En matière civile, le tribunal a compétence pour décider des questions traitant de l'adoption ainsi que l'application de la loi sur la protection de la jeunesse.

En matières pénale et criminelle, le tribunal entend aussi les causes des adolescents âgés de moins de 18 ans qui sont poursuivis selon la loi sur les jeunes contrevenants.

Il existe tant au fédéral qu'au provincial des tribunaux spécialisés dans l'application d'une loi en particulier. Qu'il nous suffise d'en nommer quelques-uns: le Tribunal de l'expropriation, au provincial, le Tribunal de la faillite, au fédéral.

La Cour fédérale n'entre pas dans le cadre hiérarchique de notre système judiciaire. Sa compétence est de nature civile et s'étend en première instance à tout litige entre le Gouvernement du Canada et une autre personne. Elle a également compétence pour entendre en appel les décisions relatives à la Loi fédérale de l'impôt sur le revenu et à la Loi sur la citoyenneté canadienne.

La division d'appel, quant à elle, exerce sa compétence en appel des décisions de première instance.



CAS PRATIQUE

Par un froid matin de janvier, M. Lacasse sort de chez lui pour se rendre à son travail. Comme à son habitude, il emprunte l'escalier extérieur et c'est alors qu'il se retrouve au bas de celui-ci avec une douleur lancinante à la jambe droite. En effet, le propriétaire n'avait pas débarrassé les marches de l'escalier ce matin-là, manquant, selon monsieur Lacasse, à son devoir d'assurer la jouissance paisible des lieux à ses locataires.

M. Lacasse décide de poursuivre son propriétaire en dommages-intérêts, lesdits dommages pouvant être qualifiés de la façon suivante:

- perte de salaire (incapacité totale temporaire);
- pourcentage d'invalidité pour une période donnée (incapacité partielle temporaire);
- pourcentage d'invalidité permanente (incapacité partielle permanente);
- frais pharmaceutiques;
- frais de transport et autres déboursés;
- indemnité pour pertes non pécuniaires telles que troubles, inconvénients, perte de jouissance de la vie;
- frais d'expertises médicales; etc.

Si les dommages sont évalués à 5 000 \$, l'action sera intentée devant la Cour provinciale. Par contre si M. Lacasse a eu une fracture à la jambe, entraînant une période de convalescence sérieuse, une incapacité permanente, une perte de gain importante, les dommages réclamés pourraient s'évaluer à plus de 15 000 \$ et c'est alors que son recours s'exercera devant la Cour supérieure.

Vérifiez votre compréhension

1. Quelle est la plus haute Cour d'appel au Canada?
 - a) Cour provinciale
 - b) Cour d'appel
 - c) Cour suprême
2. Devant quelle cour doit-on présenter une requête en divorce?
 - a) Cour d'appel
 - b) Cour supérieure
 - c) Cour provinciale
3. La jurisprudence représente l'ensemble des
 - a) lois
 - b) décisions de la Cour suprême du Canada
 - c) décisions des tribunaux tant inférieurs que supérieurs
4. Notre droit criminel est d'inspiration française, ayant été copié sur le Code Napoléon de 1824.
 - a) vrai
 - b) partiellement faux car le Code de Napoléon remonte à 1804
 - c) faux
5. Le Tribunal de la jeunesse a juridiction en matière civile pour décider des questions traitant de...
 - a) l'adoption
 - b) l'application de la loi sur la protection de la jeunesse
 - c) l'adoption et l'application de la loi sur la protection de la jeunesse
6. Lequel de ces secteurs est exclu de la juridiction fédérale?
 - a) l'institution du mariage et le divorce
 - b) la faillite
 - c) la célébration des mariages et la séparation de corps

RÉPONSES:

NE MANQUEZ PAS dans la presse

DU LUNDI 3 FÉVRIER 1986

Le droit matrimonial

(mariage, union libre, séparation, divorce, projet de loi C-10, etc.)

écrit par Diane Guillet-Tranquille, avocate (5^e leçon)

Renseignements : 325-0150 poste 382

Prochaine leçon (vendredi 24 janvier 1986)

La procédure judiciaire

Cours présenté par le

collège marie-victorin
en collaboration avec

la presse